

# Frontex Rapport général 2015



## Liste des abréviations

**PPF** - Point de passage des frontières  
**FC** - Forum consultatif de Frontex sur les droits fondamentaux  
**PSDC** - Politique de sécurité et de défense commune  
**EASO** - Bureau européen d'appui en matière d'asile  
**EB-RAN** - Réseau d'analyse des risques aux frontières orientales de l'UE  
**EEGF** - Équipes européennes de gardes-frontières  
**ECA** - European Consortium for Accreditation in higher education [consortium européen pour l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur]  
**ED4BG** - Journée européenne des gardes-frontières  
**EDF-RAN** - Réseau d'analyse des risques en matière de fraude documentaire dans l'Union européenne  
**EES** - Système d'entrée/sortie  
**EFS** - Services de fusion Eurosur  
**EMPACT** - Plateforme européenne pluridisciplinaire contre les menaces criminelles  
**EMSA** - Agence européenne de sécurité maritime  
**ESP** - Tableau de situation européen  
**eu-LISA** - Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice  
**Eurosur** - Système européen de surveillance des frontières  
**EURTF** - Task force régionale de l'Union européenne  
**EU SatCen** - Centre satellitaire de l'Union européenne  
**FRA** - Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne  
**FRAN** - Réseau d'analyse des risques de Frontex  
**ODP** - Officier aux droits fondamentaux  
**CIDPM** - Centre international pour le développement des politiques migratoires  
**OIM** - Organisation internationale pour les migrations  
**OC** - Opération conjointe  
**JORA** - Application de reporting des opérations conjointes  
**OCR** - Opérations conjointes de retour  
**ÉM** - État membre  
**OMNTE** - Nombre minimal total d'équipements techniques  
**OPA** - Aéronef piloté de façon facultative  
**PNR** - Dossier passager (Passenger Name Record)  
**RPAS** - Systèmes d'aéronefs téléguidés  
**RTP** - Programme d'enregistrement des voyageurs  
**PAS** - Pays associé Schengen  
**RES** - Recherche et sauvetage  
**AID** - Agent invité détaché  
**CSC** - Cadre sectoriel des certifications pour les gardes-frontières  
**PET** - Parc des équipements techniques  
**HCR** - Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés  
**WB-RAN** - Réseau d'analyse des risques dans les Balkans occidentaux  
**OMD** - Organisation mondiale des douanes

---

1. INTRODUCTION .....	4
2. DÉVELOPPEMENTS .....	7
2.1 La situation aux frontières extérieures en 2015 .....	7
2.2 Évolutions sur le plan politique .....	10
2.3 Changements au niveau de l'Agence .....	14
2.3.1 Faits saillants .....	14
2.3.2 Connaissance de la situation .....	19
2.3.3 Soutien des interventions .....	22
2.3.4 Intervention d'urgence .....	27
2.3.5 Développement .....	29
2.3.6 Organisation .....	32
3. RÉSUMÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET BUDGÉTAIRES ET DES QUESTIONS ORGANISATIONNELLES .....	36
3.1 Développements budgétaires .....	36
3.2 Budget général .....	37
3.3 Utilisation des crédits 2014 reportés en 2015 .....	38
3.4 Passation de marchés .....	38
3.5 Changements organisationnels .....	39
3.6 Recrutement .....	40
3.7 Développement du personnel et formation .....	40
ANNEXES .....	41
Annexe A. Liste des membres du conseil d'administration .....	41
Liste des décisions du conseil d'administration .....	43
Liste des opérations conjointes en 2012 .....	45
Opérations conjointes de retour .....	49
Analyse comparative des activités opérationnelles conjointes .....	50
Activités de formation .....	53
Rapport d'étape sur les droits fondamentaux 2015 .....	56
Introduction .....	56
Opérations .....	56
Analyse des risques .....	58
Centre de situation Frontex (CSF) .....	59
Renforcement des capacités .....	59
Activités de recherche et de développement .....	62
Autres questions liées aux droits fondamentaux .....	63
Rapport annuel sur l'accès aux documents .....	64
Crédits 2015 .....	66
Ventilation du personnel par unité au 31 décembre 2015 .....	67
Ventilation des agents temporaires au 31 décembre 2015 .....	68

L'année 2015 qui marquait le dixième anniversaire de Frontex a aussi été la période la plus difficile que l'Agence ait traversée depuis sa création. Plusieurs facteurs ont fait de l'an dernier un véritable test de résistance pour l'Agence et pour l'espace Schengen, en repoussant les limites des capacités des acteurs nationaux et de l'Union européenne. Le premier facteur et le plus important a été le 1,8 million de franchissements illégaux de frontière enregistrés l'année dernière, ce qui correspondait, en termes de migration nette, à environ un million de personnes ayant rejoint les États membres de l'UE ou les pays associés à l'espace Schengen. Cette situation a été exacerbée par le fait que la pression migratoire combinée était géographiquement centrée sur des tronçons particuliers et très exposés des frontières extérieures de l'UE de certains États membres, à savoir l'Italie et la Grèce. Enfin, le phénomène des combattants étrangers et les difficultés que rencontrent les autorités chargées de la gestion des frontières pour les détecter afin d'empêcher leur sortie ou leur entrée ont rendu la situation encore plus complexe en ajoutant à la migration une menace majeure pour la sécurité intérieure et, notamment, des défis en matière de gestion de l'asile. La réponse apportée par l'Agence doit être replacée pleinement dans le contexte de la réponse politique de l'UE à ces défis, qui se caractérise notamment par l'approche dite des points d'accès définie par la Commission européenne. L'an dernier, l'Union européenne a dû travailler en mode «gestion de crise» aux niveaux politique et opérationnel, ce qui s'est également traduit par une intensification des activités d'acteurs opérationnels tels que Frontex. La stratégie a consisté à traiter les défis liés à la gestion de la migration et de l'asile aux frontières extérieures de l'UE, d'où l'importance de renforcer Frontex et d'autres acteurs opérationnels de l'UE, comme le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et Europol.

La priorité numéro un a été d'augmenter notre capacité de recherche et de sauvetage après les événements dramatiques survenus au printemps 2015, où des centaines de personnes ont perdu la vie en Méditerranée centrale. L'Agence a rapidement réagi dès l'adoption d'une décision de l'autorité budgétaire de l'UE l'autorisant à tripler les fonds consacrés aux deux principales opérations maritimes conjointes menées en Méditerranée centrale et dans la mer Égée. Cette décision s'est reflétée dans les plans opérationnels et s'est traduite par une hausse significative des moyens déployés, ceux alloués aux opérations conjointes Triton et Poséidon, par exemple, ayant été multipliés par trois. Frontex a déployé 15 navires ainsi que plusieurs hélicoptères et avions en Italie, et 17 navires soutenus par des moyens aériens en Grèce. L'an dernier, l'Agence a contribué au sauvetage de plus de 250 000 personnes en mer. Initialement, l'attention du public s'est concentrée sur la Méditerranée centrale en raison des événements tragiques qui s'y sont déroulés; l'Agence a cependant maintenu sa vigilance dans d'autres zones, notamment aux frontières extérieures de la Grèce, et a adopté une approche flexible lui permettant de renforcer immédiatement sa présence et de déplacer ses ressources vers la mer Égée.

Néanmoins, la principale nouveauté de l'an dernier a été l'élargissement du champ d'application du soutien que l'Agence apporte aux autorités nationales en matière d'identification et d'enregistrement, y compris le relevé des empreintes digitales de migrants dans les points d'accès.

Ceci a nécessité une augmentation massive du nombre d'agents invités sur le terrain pour faire face au nombre élevé de migrants dans les îles grecques. À partir de mai-juin, l'Agence a réussi à renforcer sa présence en Grèce et en Italie en déployant plus d'un millier d'agents, ce qui constitue une hausse considérable par rapport aux quelque 350 agents invités qui avaient été déployés en moyenne au cours des premiers mois de 2015.

La présence accrue d'agents des autorités répressives déployés dans le cadre des opérations conjointes de Frontex a également facilité l'exécution des contrôles de sécurité obligatoires dans le système d'information de Schengen aux points chauds. L'objectif était, certes, de soutenir les efforts de gestion des migrations, y compris les activités préalables aux retours et les retours proprement dits, mais aussi de contribuer à la sécurité intérieure, en particulier après les attentats terroristes de Paris de novembre 2015.

§

La signature de l'accord de coopération opérationnelle conclu entre Frontex et Europol à Bruxelles, le 4 décembre 2015, a ouvert la voie au traitement et à la transmission à Europol des données à caractère personnel de personnes suspectées de crimes transfrontières, comme le trafic de migrants. Frontex a conclu un accord avec la mission EU NAVFOR MED de la PSDC concernant la coordination opérationnelle et l'échange d'informations relatives à la surveillance maritime de la Méditerranée centrale. C'était la première fois que Frontex coopérait aussi étroitement, y compris par l'échange d'agents de liaison, avec une mission militaire visant à démanteler le modèle économique du trafic de migrants.

Cette demande accrue de renforcement de la coopération interagences sur le terrain a été complétée par la création de task forces régionales de l'UE (EURTF), d'abord à Catane et ensuite au Pirée. Par le biais des task forces régionales, Frontex a fourni un soutien administratif à des partenaires tels que l'EASO, Europol, Eurojust, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et EU NAVFOR MED, mais elle a aussi soutenu leur coopération avec des homologues nationaux, qui sont également membres des task forces régionales. L'Agence n'a toutefois pas uniquement agi en tant que mécanisme de réaction aux crises, mais s'est également profilée comme un acteur du renforcement des capacités, et de nouvelles pistes de travail et plusieurs activités nouvelles ont été lancées l'an dernier. À titre d'exemple, le projet pilote d'enregistrement (des empreintes digitales) Eurodac dans les îles grecques a été mené à bien avec eu-LISA et l'EASO et a permis d'améliorer les processus opérationnels et les capacités mises en place par les États membres d'accueil en vue de l'identification et de l'enregistrement de flux migratoires mixtes. Frontex a également lancé un projet pilote et a finalement conclu un contrat-cadre pour l'achat de services de surveillance aérienne afin de compléter les diverses capacités de mise en œuvre de ses opérations conjointes. L'Agence a également renforcé son portefeuille d'activités de formation, notamment avec le lancement du Master européen commun en gestion stratégique des frontières. Pour terminer, l'Agence a aussi préparé le terrain et signé la convention de subvention pour son principal projet d'assistance technique à ce jour, à savoir le programme régional pour une gestion de la migration respectueuse de la protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie, qui est financé par le volet II de l'IAP.

En conclusion, 2015 a été une année de changements majeurs, lesquels ont débuté en janvier par le déménagement de l'Agence dans ses nouveaux locaux de Plac Europejski, à Varsovie, et se sont achevés par la proposition faite par la Commission européenne en décembre et visant à créer un corps européen de gardes-frontières et de gardes-côtes. Cette proposition, qui suit actuellement la procédure législative, renforcera encore le mandat et les ressources de l'Agence.

Au sein de Frontex, tant le conseil d'administration que le personnel et la direction de l'Agence, tous ont déjà entamé les préparatifs pour la mise en œuvre des nouvelles tâches, car le temps est compté lorsqu'il s'agit de renforcer la gestion des frontières extérieures de l'UE et de consolider la gouvernance de l'espace Schengen.

Marko Gašperlin  
Président du conseil d'administration  
&  
Fabrice Leggeri  
Directeur exécutif

# 1. INTRODUCTION

## Mission

Frontex soutient, coordonne et développe la gestion des frontières européennes conformément à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (UE) et à autres instruments internationaux. Frontex soutient les États membres dans la mise en place d'un niveau de contrôle efficace, élevé et uniforme, conformément à l'acquis de l'UE et notamment du Code frontières Schengen. Frontex coordonne les mesures opérationnelles et les mesures arrêtées par l'Union, afin de réagir conjointement aux situations exceptionnelles survenant aux frontières extérieures. Frontex développe les capacités au niveau des États membres et de l'UE en tant qu'instruments combinés pour relever les défis des flux migratoires et contribuer à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme aux frontières extérieures de l'UE.

## Vision

Frontex est une agence européenne des frontières fiable, qui renforce l'espace européen dans l'optique de la liberté, de la sécurité et de la justice. Frontex soutient les États membres de façon à ce qu'ils puissent assumer leurs responsabilités en apportant une solidarité opérationnelle, notamment à ceux qui sont soumis à des pressions disproportionnées à leurs frontières extérieures. Frontex applique le concept de gestion intégrée des frontières en mettant l'accent de manière équilibrée sur l'efficacité du contrôle des frontières et sur la lutte contre la criminalité transfrontalière. Pour s'acquitter de sa mission, l'agence utilise efficacement tous les moyens disponibles, y compris une coopération renforcée entre les agences et une coopération avec les pays n'appartenant pas à l'UE et les pays tiers. Frontex promeut une culture européenne de la garde des frontières, son approche s'inscrivant dans le cadre du plein respect et de la promotion des droits fondamentaux. Une attention particulière est portée au droit d'asile et de protection internationale ainsi qu'au principe de non-refoulement. Frontex renforce les capacités des États membres afin de mettre en place un système européen efficace pour les gardes-frontières. Forte d'une équipe professionnelle et d'un éventail de capacités opérationnelles et administratives, Frontex est à même d'apporter une valeur ajoutée à l'Union européenne. Frontex est le fournisseur privilégié d'un soutien opérationnel et d'une expertise en matière de gestion des frontières aux États membres, à la Commission et à d'autres agences de l'UE.

## Valeurs

Dans un cadre axé sur le travail en équipe, favorisé par une communication ouverte, les membres du personnel de Frontex partagent et appliquent au quotidien les valeurs de l'Agence. Ils mènent par conséquent leurs activités avec le plus grand professionnalisme. Le respect des principes humanitaires qui associe les activités de Frontex au respect et à la promotion des droits fondamentaux, constitue une composante inconditionnelle et à part entière d'une gestion intégrée efficace des frontières, qui rend l'Agence digne de confiance.

## Objet du rapport

Le rapport général Frontex 2015 se fonde sur le programme de travail 2015, mais n'a pas pour objet de rendre compte de chacun des objectifs fixés. Il donne au lecteur une vue d'ensemble des activités menées en 2015 et met en exergue certaines activités opérationnelles et quelques réalisations particulières. Ces informations sont complétées par des informations financières d'ordre général et par des annexes présentant des listes de différents types d'activités, une analyse comparative des opérations conjointes et des résumés des ressources humaines et budgétaires. Certaines informations sont répétées dans différents chapitres afin de resituer le contexte.

## 2. DÉVELOPPEMENTS

### 2.1 La situation aux frontières extérieures en 2015

En 2015, les États membres ont signalé plus de 1 820 000 détections de franchissement illégal des frontières extérieures de l'UE. Ce chiffre sans précédent était plus de six fois supérieur au nombre de cas signalés en 2014, qui était déjà une année record, avec des moyennes mensuelles exceptionnelles observées depuis avril 2014.

L'année 2015 a commencé par des niveaux extrêmement élevés enregistrés pour le mois de janvier (plus de 20 000 détections, alors que la moyenne de janvier pour la période 2009-2014 s'établissait à 4 700 détections) et chacun des mois suivants a battu un nouveau record mensuel. Un tournant a été atteint en juillet avec plus de 100 000 détections, coïncidant avec une modification de la législation de l'ancienne République yougoslave de Macédoine qui a permis aux migrants de transiter légalement par ce pays, en leur imposant toutefois soit de quitter le territoire dans les 72 heures, soit de demander l'asile. Ce changement législatif a entraîné une nouvelle hausse du flux migratoire et tout au long de la période estivale, des scènes de chaos dans les zones frontalières ont témoigné d'une situation qui semblait hors de contrôle. En septembre, les pouvoirs publics ont ordonné la mise en place de services de bus et de train dans les pays des Balkans occidentaux et dans certains États membres, mais le flux n'a cessé de croître jusqu'en octobre. À partir de novembre, la situation s'est légèrement améliorée, mais le nombre total de détections pour décembre (plus de 220 000 cas), était toujours nettement plus élevé que le chiffre de l'ensemble de l'année 2013.

Aucun système européen n'est en mesure de suivre à la trace les mouvements des personnes à l'intérieur de l'UE après le franchissement illégal des frontières. Il n'est donc pas possible de déterminer le nombre de personnes ayant franchi illégalement des frontières extérieures de l'UE en deux points différents. Il est seulement possible de fournir une estimation d'environ un million de personnes, basée sur l'hypothèse que tous les migrants détectés pour la première fois lors de leur entrée illégale en Grèce ont ensuite été détectés une deuxième fois lors de leur arrivée dans les Balkans occidentaux.

Le plus grand nombre de détections de franchissements illégaux de frontières a été signalé sur la route de la Méditerranée orientale (885 386), essentiellement entre la Turquie et les îles grecques de la mer Égée orientale. Cependant, peu de migrants ont demandé l'asile en Grèce; ils ont plutôt quitté la Grèce en passant la frontière avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine et ont poursuivi leur voyage à travers les Balkans occidentaux, d'abord en atteignant la frontière entre la Hongrie et la Serbie, où ils ont demandé l'asile avant de continuer jusqu'à leur destination finale dans l'UE. Depuis la mi-septembre, le flux s'est déplacé vers la frontière entre la Croatie et la Serbie, en raison de la construction d'un obstacle technique temporaire en Hongrie et de la création de zones de transit pour le traitement immédiat des candidats à l'asile avec la possibilité d'un renvoi vers la Serbie.

En revanche, sur la route de la Méditerranée centrale, le nombre de détections de franchissements illégaux de frontières s'est élevé à environ 154 000 cas, soit un léger recul par rapport à l'an dernier, mais ce chiffre reste supérieur au nombre total de détections enregistrées dans l'ensemble de l'UE en 2011, l'année du «Printemps arabe» (141 051). Cette baisse est due à une diminution du nombre de Syriens détectés (environ 40 000 en 2014 et 7 448 en 2015), à la suite d'un déplacement vers la route de la Méditerranée orientale.

Sur la route de la Méditerranée occidentale, la coopération entre l'Espagne et le Maroc est essentielle pour maintenir les détections sur la voie terrestre entre le Maroc et l'Espagne à un niveau relativement faible. De ce fait, les migrants subsahariens qui choisissent la route maritime vers l'Espagne ont de plus en plus tendance à partir de Libye, étant donné que le risque d'être renvoyés dans leur pays d'origine après avoir atteint l'Italie est plus faible pour certaines nationalités que celui d'être renvoyés depuis l'Espagne.

Sur la route d'Afrique de l'Ouest, qui relie le Sénégal, la Mauritanie et le Maroc aux îles Canaries espagnoles après un voyage dangereux dans l'océan Atlantique, les nombres restent négligeables, en dépit d'une tendance à la hausse des départs du Maroc. Les chiffres peu élevés sont attribués aux

activités de surveillance conjointes et au retour effectif des personnes détectées en train de franchir illégalement la frontière.

À la frontière terrestre orientale, une nouvelle route est apparue aux frontières terrestres de Norvège et de Finlande avec la Fédération de Russie (la «route arctique»). Le principal point de passage de frontière (PPF) visé était le PPF norvégien à Storskog, qui a enregistré un nombre inhabituellement élevé de demandes d'asile en 2015 (plus de 6 200). La situation à la frontière russo-norvégienne s'est améliorée en décembre, lorsque la Fédération de Russie a repris sa pratique d'empêcher la sortie de voyageurs ne possédant pas un document de voyage adéquat pour poursuivre leur route vers l'UE.

En ce qui concerne la Finlande, le phénomène est apparu en septembre 2015 et s'est particulièrement développé en décembre, lorsque la migration illégale vers le PPF de Storskog en Norvège a été arrêtée. Par contre, le phénomène se poursuit vers les deux PPF les plus septentrionaux de Finlande (Salla et Raja-Jooseppi). En 2015, 694 migrants en situation irrégulière sont arrivés aux PPF de Salla et de Raja-Jooseppi en provenance de la Fédération de Russie.

Les personnes déclarant venir de Syrie (600 767) et d'Afghanistan (267 485) représentaient la plus grande part des migrants entrés illégalement dans l'UE en 2015. Alors que les Syriens constituent indéniablement la majeure partie des migrants, leur nombre exact est difficile à déterminer, étant donné que de nombreux autres migrants affirment également venir de Syrie pour accélérer leur voyage. L'un des principaux défis des autorités chargées du contrôle des frontières consiste à déterminer l'identité d'un grand nombre de migrants disposant de peu de documents.

Depuis 2014, le nombre d'Africains de l'Ouest détectés a augmenté de façon constante, pour dépasser le cap des 64 000 détections en 2015, près de 85 % étant passés par la route de la Méditerranée centrale. Une solution doit être trouvée à cette tendance croissante. À la différence des Africains de l'Est, qui ont tendance à demander l'asile dans d'autres États membres, les Africains de l'Ouest demandent l'asile en Italie et représentent, effectivement, le plus grand nombre de demandeurs d'asile dans ce pays.

Alors que la Grèce et l'Italie ont été soumises à une pression particulièrement forte en tant que principaux points d'entrée, avec plusieurs milliers d'arrivées par jour, les arrivées massives de migrants ont été une expérience nouvelle pour plusieurs autres États membres. Les principaux défis sont, notamment, l'extension des zones de surveillance, la nécessité croissante d'interventions de recherche et de sauvetage, l'absence d'infrastructures pour accueillir et héberger des milliers de personnes en un court laps de temps et le manque d'expérience pour détecter les documents de voyage inhabituels, les difficultés à faire face aux fausses déclarations concernant la nationalité ou l'âge et la saisie non systématique des empreintes digitales dans Eurodac<sup>1</sup>. Enfin, point essentiel, l'enregistrement aux frontières devrait davantage tenir compte des risques pour la sécurité intérieure.

Les attentats survenus à Paris le 13 novembre 2015 ont clairement montré que les flux migratoires illégaux peuvent être mis à profit par des terroristes pour entrer dans l'UE. Deux des terroristes impliqués étaient entrés illégalement via Leros et avaient été enregistrés par les autorités grecques en présentant de faux documents syriens pour accélérer leur processus d'enregistrement.

Étant donné qu'une majorité écrasante de migrants arrivent sans documents, les activités de filtrage sont essentielles pour vérifier comme il se doit la nationalité qu'ils déclarent. Les fausses déclarations de nationalités sont courantes parmi les ressortissants qui ont peu de chances d'obtenir l'asile dans l'UE, qui sont susceptibles d'être renvoyés dans leur pays d'origine ou de transit ou qui y voient un moyen d'accélérer leur voyage. Compte tenu du nombre élevé d'arrivées douteuses pour diverses raisons - faux documents d'identité, absence de documents d'identité, doutes concernant la véracité de la nationalité déclarée, etc. - et en l'absence de contrôle approfondi ou de sanctions pour les personnes ayant fait de fausses déclarations, il existe un risque que certaines personnes représentant une menace pour la sécurité de l'UE tirent profit de cette situation.

---

<sup>1</sup>Le système Eurodac permet aux pays de l'Union européenne (UE) d'identifier les demandeurs d'asile et les personnes qui ont été appréhendées dans le cadre du franchissement illégal d'une frontière extérieure de l'Union.



Le nombre sans précédent de détections de franchissements illégaux des frontières a également entraîné une recrudescence d'incidents violents le long des frontières extérieures de l'UE. Motivés par le profit, des passeurs mettent de plus en plus en péril la vie des migrants et menacent même des gardes-frontières pour récupérer des embarcations ou échapper à une arrestation. De grands nombres de personnes franchissant la frontière en groupe ont déclenché des violences qui ont nécessité des actions de maintien de l'ordre, une tâche pour laquelle les autorités chargées du contrôle des frontières ne sont ni équipées ni formées.

Estimer le nombre de victimes parmi les migrants qui franchissent illégalement la frontière est un défi de taille, étant donné qu'il est impossible de tenir un décompte précis des personnes disparues. Frontex n'enregistre pas ces données et ne peut que signaler le nombre de corps récupérés durant les opérations conjointes. En 2015, 470 corps ont été signalés dans le bassin méditerranéen, soit une hausse de 112 % par rapport à 2014. Selon des estimations de l'OIM, plus de 3 770 personnes ont été portées disparues ou ont péri en Méditerranée en 2015.



## 2.2 Évolutions sur le plan politique

L'année 2015 a été marquée par la situation désespérée de milliers de migrants risquant leur vie pour traverser la Méditerranée et la mer Égée. La pression migratoire aux frontières extérieures de l'UE est devenue extrêmement forte en janvier et ensuite, chaque mois, un nouveau record mensuel d'arrivées illégales dans l'UE a été établi.

Dans le but de résoudre la situation de crise en Méditerranée, la Commission européenne a présenté en mai un agenda européen en matière de migration, contenant les priorités à moyen et long termes visant à définir une politique européenne de gestion des migrations.

L'agenda repose sur quatre piliers: réduire les incitations à la migration clandestine; sauver des vies et sécuriser les frontières; renforcer la politique d'asile commune et élaborer une nouvelle politique de migration légale. Suivant cette approche, trois paquets complets de mesures d'exécution ont été préparés en 2015. Quelques-uns répondaient aux besoins urgents des États membres, tandis que d'autres ont fait l'objet d'une procédure législative au Parlement européen et au Conseil de l'UE.

### Paquet «Frontières»

En décembre 2015, la Commission européenne a présenté un ensemble de mesures destinées à sécuriser les frontières de l'UE, à gérer plus efficacement les flux migratoires et à renforcer la sécurité intérieure de l'Union européenne dans le respect du principe de la libre circulation des personnes. Les propositions doivent maintenant suivre la procédure législative ordinaire et seront négociées par le Parlement européen et le Conseil de l'UE en 2016. Le paquet de propositions et de rapports englobe cinq éléments importants.

#### (i) Une agence européenne de gardes-frontières et de gardes-côtes

La Commission européenne a publié une proposition de règlement relatif au corps européen de gardes-frontières et de gardes-côtes et abrogeant le règlement (CE) n° 2007/2004, le règlement (CE) n° 863/2007 et la décision 2005/267/CE du Conseil.

Cette proposition devrait renforcer considérablement le mandat de Frontex dans le domaine de la gestion des frontières extérieures et des retours. Frontex serait rebaptisée Agence européenne des gardes-frontières et des gardes-côtes pour refléter son nouveau mandat.

Le règlement établirait un corps européen de gardes-frontières et de gardes-côtes associant les ressources indépendantes de l'Agence européenne des gardes-frontières et des gardes-côtes («l'Agence») et les autorités nationales responsables de la gestion des frontières. Le corps européen de gardes-frontières et de gardes-côtes partagerait la responsabilité de la mise en œuvre d'une gestion intégrée des frontières, assurerait l'application effective de normes communes strictes de gestion des frontières, apporterait un soutien opérationnel et mènerait des interventions en cas de besoin afin de répondre rapidement aux crises apparaissant aux frontières extérieures.

La proposition présentée par la Commission européenne renforce la gestion intégrée des frontières, mais améliore également la gouvernance des frontières extérieures de l'UE en confiant de nouveaux pouvoirs à l'Agence et en renforçant son autonomie en matière de capacité opérationnelle.

Les nouvelles règles proposées instaurent aussi un mécanisme de plaintes pour l'Agence, afin que les personnes qui estiment avoir été victimes d'une violation de leurs droits fondamentaux durant une intervention opérationnelle de l'Agence aient la possibilité d'introduire une plainte.

#### (ii) Révision du code frontières Schengen

La proposition de la Commission répondait à l'appel exprimé dans les conclusions du Conseil des 19 et 20 novembre 2015, qui invitait la Commission à «présenter une proposition de révision ciblée du code frontières Schengen afin de prévoir des contrôles systématiques des ressortissants de l'UE, y compris la vérification des données biométriques, au moyen des bases de données pertinentes aux frontières extérieures de l'espace Schengen, en faisant pleinement usage de solutions techniques afin de ne pas entraver la fluidité de mouvement».

### **(iii) Un document de voyage européen pour le retour de ressortissants de pays tiers en séjour illégal**

La proposition vise à créer un document de voyage européen standard amélioré pour l'expulsion de ressortissants de pays tiers. Ce nouveau document serait doté de dispositifs de sécurité renforcés et remplacerait le modèle utilisé depuis 1994. La nouvelle proposition vise à améliorer l'efficacité des négociations avec les pays tiers afin qu'ils reprennent leurs ressortissants en séjour illégal dans l'UE et à renforcer l'application des accords de réadmission existants.

### **(iv) Manuel Eurosur**

La recommandation de la Commission relative à l'adoption du manuel pratique pour la mise en œuvre et la gestion du système européen de surveillance des frontières a été présentée dans le cadre du paquet «Frontières». La préparation de ce manuel a été rendue possible grâce au travail collectif d'experts des États membres, de Frontex et de la Commission européenne.

### **(v) Huitième rapport semestriel sur l'espace Schengen**

Le rapport semestriel de la Commission présente un aperçu du fonctionnement de l'espace Schengen aux institutions de l'Union européenne. Il aborde les deux grands défis que rencontre l'espace Schengen: la crise des réfugiés et la menace terroriste. Le rapport souligne qu'une condition essentielle pour résoudre efficacement la crise actuelle est la protection accrue des frontières extérieures de l'UE.

### **Plan d'action de l'UE contre le trafic de migrants (2015-2020)**

En mai 2015, la Commission a publié le plan d'action de l'UE dans lequel elle expose les actions claires nécessaires à la mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité et de l'agenda européen en matière de migration. Ce document énumère et expose les mesures spécifiques visant à lutter efficacement contre les réseaux criminels qui facilitent la migration clandestine.

### **Plan d'action de l'UE en matière de retour**

En septembre, la Commission européenne a présenté le plan d'action en matière de retour au Parlement européen et au Conseil. Le plan énonce des actions immédiates et à moyen terme que doivent prendre les États membres (i) pour encourager le retour volontaire, (ii) renforcer l'application de la directive «retour» (2008/115/CE), (iii) améliorer le partage des informations, (iv) renforcer le rôle et le mandat de Frontex en matière de retour et, enfin, (v) élaborer un système intégré de gestion des retours. Parallèlement, la Commission a adopté un manuel sur les retours, qui fournit aux autorités nationales compétentes des instructions pratiques pour l'organisation du retour des migrants qui n'ont pas le droit de rester dans l'Union européenne.

### **Liste européenne commune de pays d'origine sûrs**

La proposition de règlement de la Commission européenne vise à créer une liste européenne de pays d'origine sûrs afin de permettre un traitement plus rapide des demandes d'asile individuelles émanant de ressortissants de pays jugés sûrs. La proposition faciliterait également des retours plus rapides lorsque l'évaluation individuelle d'une demande confirme l'absence de droit d'asile. À la suite de discussions menées avec les États membres et compte tenu de leurs pratiques actuelles, la Commission a proposé d'ajouter l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Kosovo, le Monténégro, la Serbie et la Turquie à la liste européenne des pays d'origine sûrs.

### **Directive européenne «Dossiers passagers»**

Alors que la proposition initiale de directive de la Commission européenne remonte à 2011, en décembre 2015, le Parlement européen et le Conseil ont trouvé un accord sur un texte de compromis pour une directive européenne réglementant l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR) à des fins de prévention et de détection de formes graves de criminalité et d'infractions terroristes et de poursuites en la matière. La directive vise à réglementer le transfert aux États membres des données PNR des passagers des vols internationaux de compagnies aériennes et le traitement de ces données par les autorités compétentes. La directive prévoit que les données PNR collectées ne peuvent être traitées que pour la prévention, la détection, l'enquête et la poursuite d'infractions terroristes ou de criminalité grave.

### Paquet «Frontières intelligentes»

En 2013, la Commission a présenté son paquet «Frontières intelligentes», qui comprend trois propositions de règlements: un règlement établissant un système d'entrée et de sortie (SEE), un règlement établissant un programme d'enregistrement des passages (RTP) et un règlement modifiant le code frontières Schengen afin d'y intégrer le fonctionnement de ces deux systèmes. En raison de diverses questions techniques et budgétaires soulevées par le Parlement européen et le Conseil, eu-LISA<sup>2</sup> a lancé, à la demande de la Commission européenne, une étude de faisabilité et un projet pilote afin de tester les possibilités techniques des deux propositions. Le rapport relatif au projet pilote a été publié à la fin 2015 avec l'étude de faisabilité réalisée en 2014 et ces deux documents alimenteront les propositions révisées de règlement qui seront présentées par la Commission européenne en mars 2016. Le paquet «Frontières intelligentes» entend améliorer la gestion des frontières extérieures en contenant la migration clandestine et en facilitant le franchissement des frontières extérieures par des voyageurs préalablement contrôlés qui se déplacent fréquemment.

### Coopération renforcée avec Europol

En 2015, Frontex et Europol ont signé un accord de coopération opérationnelle afin de renforcer leur coopération en matière de lutte contre les activités criminelles transfrontalière, en échangeant des informations opérationnelles, en approfondissant leur coopération dans le domaine de l'analyse des risques et de la lutte contre la criminalité transfrontalière et en planifiant ensemble des activités opérationnelles. En vertu du nouvel accord, Frontex peut transmettre à Europol des données à caractère personnel concernant des personnes suspectées d'avoir commis des infractions. Le transfert de données à caractère personnel entre Frontex et Europol est limité aux informations concernant les personnes soupçonnées d'être impliquées dans des activités criminelles transfrontalières, informations recueillies par les États membres durant les activités opérationnelles coordonnées par Frontex.

### Coopération avec de pays tiers partenaires

À la suite de la décision adoptée en 2015 par le conseil d'administration de Frontex, l'Agence peut envoyer son premier agent de liaison dans un pays tiers partenaire. Du fait de la situation en matière de migration sur la route passant par la Méditerranée orientale et compte tenu de la bonne coopération antérieure, la priorité a été donnée à la Turquie. L'agent de liaison Frontex sera chargé de faciliter la coopération opérationnelle avec les autorités turques responsables de la gestion des frontières et contribuera à l'application du plan d'action UE-Turquie dans le domaine de la migration.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'assistance technique conjoint EASO-Frontex (au titre du programme PEV<sup>3</sup>), qui vise à familiariser les autorités marocaines et tunisiennes au travail des agences, une étape importante a été franchie avec les autorités marocaines en vue de conclure un accord de travail. Entre 2006, lorsque le conseil d'administration a mandaté Frontex pour négocier un accord de travail avec le Maroc, et la fin 2015, les deux parties sont convenues d'un texte qui sera prêt à être signé en 2016.

L'adoption, lors de la réunion de septembre du conseil d'administration, d'un mandat habilitant Frontex à négocier un accord de travail avec les autorités responsables de la gestion des frontières a ouvert de nouvelles perspectives de coopération renforcée avec le Kosovo<sup>4</sup>.

En 2015, Frontex a poursuivi la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités de gestion intégrée des frontières du partenariat oriental dans six pays: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine. L'objectif premier du projet, mené en coopération avec l'OMD, l'OIM et l'ICMPD, consiste à assurer la sécurité aux frontières et à faciliter les mouvements légaux de personnes et de biens dans la région tout en poursuivant la lutte contre la corruption.

En vue de renforcer sa participation aux projets d'assistance technique à destination des autorités responsables de la gestion des frontières dans les pays tiers partenaires, Frontex a signé une convention

<sup>2</sup> Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

<sup>3</sup> L'instrument européen de voisinage et de partenariat entend renforcer la coopération entre l'Union européenne (UE) et les pays partenaires situés sur le pourtour méditerranéen.

<sup>4</sup> Cette appellation s'entend sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et à l'avis de la CPI sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

de subvention avec la Commission européenne pour la mise en œuvre du projet «Soutien régional à une gestion de la migration respectueuse de la protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie» pour la période 2016-2018. Ce projet, mieux connu sous l'appellation «Volet II de l'IAP», est coordonné par Frontex et les partenaires de mise en œuvre sont l'EASO, l'OIM et le HCR, notamment.

Une convention jumelle sera dirigée par l'OIM, dans laquelle Frontex jouera un rôle consultatif axé sur le renforcement des échanges d'informations non personnelles dans la région et contribuant à la mise en place de mécanismes de retour volontaire assisté dans les pays bénéficiaires.



## 2.3 Changements au niveau de l'Agence

### 2.3.1 Faits saillants

#### Une année difficile aux «frontières bleues»

2015 a été marquée par une hausse sans précédent des franchissements illégaux des frontières maritimes des États membres de l'UE, notamment en Méditerranée orientale et centrale. Des migrants sont entrés en masse dans l'UE dans des embarcations surchargées et/ou hors d'état de naviguer, sans tenir compte des conditions météorologiques, ce qui a déclenché des opérations de recherche et de sauvetage.

À la suite du Conseil européen extraordinaire sur la migration du 23 avril 2015, le budget de Frontex consacré aux opérations maritimes organisées par l'Italie et la Grèce a pratiquement été triplé, pour atteindre 70,4 millions d'euros, ce qui a permis d'augmenter le nombre d'activités opérationnelles.

Frontex s'est montrée capable d'étendre ses opérations maritimes à une échelle nouvelle. Au cours de la période opérationnelle la plus intense, jusqu'à un millier d'agents des États membres ont mené des actions de contrôle aux frontières dans des zones opérationnelles relevant des opérations conjointes EPN-Poséidon et EPN-Triton. Globalement, les moyens maritimes et aériens déployés dans le cadre des opérations maritimes conjointes coordonnées par Frontex ont représenté plus de 81 000 heures de patrouille, soit le double de 2014. Les activités de surveillance ont permis de sauver plus de 254 000 personnes en détresse en mer, soit une moyenne journalière de près de 700 personnes.

En reconnaissance des efforts consentis par les marins et les équipages d'aéronefs, Frontex et les gardes-côtes grecs ont reçu le *Lloyd's List Shipping Award 2015* pour le travail remarquable accompli dans le domaine de la sûreté.

#### Le concept des points d'accès et la task force régionale de l'UE

Dans le cadre des actions immédiates prises pour aider les États membres en butte à des situations d'urgence à leurs frontières extérieures, l'Union européenne a proposé le concept des «points d'accès» et la création de task forces régionales de l'UE (EURTF) en Grèce et en Italie. Frontex a été appelée pour mettre en œuvre ces deux mesures et les rendre opérationnelles. En quelques mois, les points d'accès et les task forces régionales de l'UE ont été créés et rendus opérationnels. Il a fallu consentir un effort logistique majeur pour installer des bureaux mobiles dotés de tout le matériel informatique et de communication nécessaire, en particulier dans les îles concernées.

Les points d'accès servent de plateformes aux agences de l'UE (EASO, Frontex, Europol et Eurojust) pour apporter à un État membre soumis à une forte pression de flux migratoires mixtes un soutien intégré, tandis que la task force régionale de l'UE (EURTF) sert de plateforme de coordination à la mise en œuvre de ce soutien.

Chaque agence de l'UE dirige le domaine d'activité qui lui est propre (modules), tandis que Frontex sert de prestataire de services aux autres, en mettant en place tous les instruments nécessaires à l'exécution des tâches quotidiennes. Les deux EURTF existantes sont installées au Pirée (Grèce) et à Catane (Italie).

L'existence des EURTF sert de base à la coordination du travail des différentes équipes déployées et facilite la surveillance de la situation et l'échange d'informations entre ces équipes et les autorités nationales compétentes de l'État membre qui accueille l'EURTF.

À la fin 2015, quatre points d'accès étaient opérationnels ou prêts à être lancés: un en Grèce (sur l'île de Lesbos) et trois en Italie (Lampedusa, Trapani et Pozallo). Les experts et les ressources techniques déployés par les États membres dans le cadre des opérations maritimes conjointes organisées par la Grèce et l'Italie ont contribué à la mise en pratique de l'approche des points d'accès, grâce au soutien apporté à plusieurs activités:

- surveillance des frontières maritimes,
- recherche et sauvetage de personnes en détresse,
- patrouille côtière terrestre et transport de migrants,

- contrôle des personnes en vue de déterminer leur nationalité et filtrage des documents de voyage ou d'identification,
- identification (y compris le relevé d'empreintes digitales) et enregistrement des personnes,
- orientation des personnes ayant besoin d'une protection vers les services compétents,
- retour des personnes dont les demandes d'asile ont été refusées à la fin de la procédure d'asile ou d'autres personnes n'ayant pas le droit de rester dans l'UE,
- collecte d'informations aux fins de l'analyse des risques.

### Coopération civile et militaire renforcée en Méditerranée centrale

En 2015, Frontex a été contrainte de faire la preuve de sa capacité à associer des opérations de gestion des frontières avec les actions militaires menées par les partenaires militaires de l'UE.

En avril, le Conseil européen a appelé tous les acteurs de l'UE à mobiliser leurs efforts afin de prévenir des pertes en vies humaines en Méditerranée centrale et à s'attaquer aux causes de l'urgence humanitaire en coopérant avec les pays d'origine et de transit. L'un des éléments de réponse à la situation a été la lutte contre les passeurs et les trafiquants d'êtres humains, qui exploitent des personnes désespérées.

En juin 2015, dans le cadre de la réponse globale de l'Union européenne à cette situation difficile, une opération militaire européenne, dont le nom de code était Sophia<sup>5</sup>, a été lancée en Méditerranée centrale contre les passeurs. L'objectif de l'opération consistait à identifier, à aborder, à saisir et à détourner les navires suspectés d'être utilisés dans le trafic ou la traite d'êtres humains en haute mer.

Tout au long de 2015, Frontex a coordonné l'opération conjointe Triton en Méditerranée centrale. Il était naturel pour Frontex et les forces militaires de l'UE de rationaliser la coopération et les procédures opérationnelles. Par un échange de lettres, le directeur exécutif de Frontex et le commandant de l'opération Sophia sont convenus des modalités de la coopération et de la répartition des responsabilités entre les opérations de contrôle aux frontières et les opérations militaires.

Les opérations polyvalentes de Frontex ont dépassé les espérances des parties prenantes. Frontex aide les États membres à lutter contre la criminalité transfrontalière et à mettre en place les fonctions de gardes-côtes tout en menant des opérations maritimes conjointes. Outre la détection du trafic de migrants, les opérations maritimes conjointes coordonnées par Frontex ont soutenu les efforts des gardes-côtes des États membres pour mettre à jour d'autres types de criminalité, notamment le trafic de drogue.

Quelque 106 tonnes de haschisch, d'une valeur de plus de 106 millions d'euros, ainsi que 10,3 kg de cocaïne, 11,3 kg d'héroïne et 5,4 kg de marijuana, d'une valeur totale de 1,3 million d'euros, ont été saisis (contre 43 tonnes de haschisch, d'une valeur de 65 millions d'euros, et 35 kg de cocaïne, d'une valeur de 2 millions d'euros, saisis en 2014) et 239 personnes soupçonnées de trafic de drogue ont été arrêtées. La majorité des saisies de drogue a eu lieu en Méditerranée centrale et occidentale.

Par ailleurs, 336 millions de cigarettes de contrebande, d'une valeur de 38 millions d'euros, ont également été saisies (contre 24 millions de cigarettes d'une valeur de 2,8 millions d'euros en 2014) et sept cas de pêche illégale potentielle et un cas de pollution maritime potentielle ont été constatés et signalés. De plus, des bateaux suspectés de transporter de grandes quantités d'armes et de munitions ont été arraisonnés par les autorités des États membres d'accueil durant l'opération conjointe EPN Poseidon Sea 2015.

En résumé, Frontex a été le principal acteur opérationnel européen dans le secteur maritime et a mené en permanence des opérations dans un vaste espace partant de l'océan Atlantique et couvrant l'ensemble de la Méditerranée, grâce à un budget considérable de quelque 70 millions d'euros pour les opérations maritimes conjointes et d'autres services connexes en 2015. L'agence a ainsi obtenu des résultats remarquables.

<sup>5</sup> Au départ, l'opération Sophia était baptisée EU NAVFOR MED.

### Esclavage moderne: traite des êtres humains

L'une des priorités de Frontex en 2015 a été la lutte contre les formes graves de criminalité dans le cadre de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT). Frontex a pris part à 23 actions opérationnelles axées sur trois domaines: la facilitation de l'immigration clandestine, la traite des êtres humains et la contrebande d'armes à feu.

Un exemple majeur de cette activité coordonnée par Frontex a été l'opération conjointe VEGA Children 2015. Cette opération avait pour but d'identifier et de détecter les enfants vulnérables circulant aux frontières aériennes extérieures de l'UE et de les adresser aux institutions adéquates de protection et santé en appliquant les procédures opérationnelles standard décrites dans le «Manuel VEGA: Les enfants dans les aéroports», publié par Frontex en 2015.

Le champ d'application de l'opération conjointe consistait à accroître l'échange de connaissances professionnelles avec des organisations internationales et d'autres parties prenantes clés, à recueillir les meilleures pratiques à utiliser dans les activités futures et à démanteler des réseaux criminels.

Avec le soutien de l'officier aux droits fondamentaux (ODF) de Frontex et du Forum consultatif (FC) de Frontex sur les droits fondamentaux, des équipes opérationnelles conjointes composées de gardes-frontières et d'experts d'organisations internationales et d'ONG ont été déployées dans 12 aéroports internationaux des États membres.

Afin de faire connaître et d'expliquer le concept de VEGA Children, deux séminaires publics ont été organisés dans les aéroports de Stockholm et de Bucarest en coopération avec des représentants des aéroports locaux.

Les aéroports participant à l'opération ont signalé 22 incidents. Durant l'opération, neuf incidents concernant des enfants non accompagnés ont été confirmés: quatre d'entre eux ont été signalés à Paris (Charles de Gaulle), trois à Stockholm (Arlanda) et deux à Bruxelles (Bruxelles-Zaventem). Les incidents signalés concernaient 11 enfants (ressortissants des États-Unis, de la République démocratique du Congo, de Syrie, d'Érythrée, du Brésil, de la République centrafricaine et de France).

Durant l'opération conjointe, deux personnes ont été arrêtées au motif qu'elles étaient soupçonnées de trafic d'enfants: une Bulgare a été arrêtée à Bruxelles-Zaventem et une Suédoise a été arrêtée à l'aéroport d'Amsterdam (Schiphol). À l'avenir, le concept de VEGA Children pourrait être étendu pour couvrir des activités Frontex aux frontières maritimes et terrestres.

### Projet pilote sur l'acquisition de services de surveillance aérienne pour les opérations conjointes

À la suite des résultats prometteurs du projet pilote sur l'acquisition de services de surveillance aérienne pour les opérations conjointes mises en œuvre en 2014, au troisième trimestre 2015, Frontex a conclu un contrat-cadre pour l'acquisition de services et de moyens de surveillance aérienne ainsi que pour le soutien d'experts aux opérations conjointes coordonnées par l'Agence.

L'objet du contrat-cadre est de renforcer la capacité opérationnelle de Frontex en matière d'activités de surveillance aérienne durant les opérations conjointes, les projets pilotes, les interventions rapides et les projets d'assistance technique afin de mieux répondre aux besoins opérationnels de l'Agence en cas d'urgence et dans l'hypothèse où les États membres ou les pays associés Schengen ne sont pas en mesure de fournir à Frontex une surveillance aérienne pour une durée spécifique à un endroit donné.

Le contrat-cadre se compose de deux lots: le premier couvre la surveillance maritime et le second la surveillance des frontières terrestres. Les services, les moyens et le support requis pour le lot 1 sont fournis par six entreprises commerciales, tandis que ceux du lot 2 sont fournis par cinq entreprises commerciales. Plusieurs entreprises fournissent des services, des moyens et d'un soutien pour les deux lots.

Afin de tester la capacité du contrat-cadre en ce qui concerne l'acquisition de services et de moyens de surveillance aérienne et d'un soutien d'experts, en novembre et décembre 2015, Frontex a mené un projet pilote au titre du contrat-cadre et a déployé un système de surveillance aérienne à la frontière



terrestre extérieure de l'UE séparant la Bulgarie de la Turquie et à la frontière terrestre extérieure entre la Hongrie et la Serbie.

L'évaluation du projet pilote a révélé que le contrat-cadre offre une bonne solution fonctionnelle à moyen terme, qui permet à Frontex de combler les lacunes opérationnelles en matière de surveillance aérienne. Les services sont de qualité et offre un bon rapport coût-efficacité.

### **Master européen commun en gestion stratégique des frontières**

Le 7 septembre 2015, Frontex a lancé le Master européen commun en gestion stratégique des frontières, un nouveau diplôme créé en réaction aux défis croissants en termes de sécurité des frontières européennes et de gestion des flux migratoires, auxquels il convient d'apporter une réponse stratégique dans le cadre de la coopération internationale et des partenariats.

Vingt-cinq responsables de gardes-frontières représentant les autorités responsables de la gestion des frontières de l'UE et de PAS (Autriche, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède et Suisse) ainsi qu'eu-LISA ont eu l'occasion d'étudier ensemble pendant un an et demi.

Le programme se compose de trois phases, représentant chacune un semestre d'études à temps complet. La première phase, qui comporte six modules, a déjà eu lieu et les résultats des étudiants ont été bons. Le programme se poursuivra en 2016, avec le deuxième semestre et la troisième phase (dissertation) et obligera les étudiants à agir comme des praticiens réfléchis et à travailler de façon autonome sur un problème donné, qui sera traité dans une dissertation finale sur un thème d'actualité pour la sécurité des frontières nationales et européennes.

Les matières couvertes par le master sont les suivantes: planification stratégique et évaluation; gestion et direction; politiques de l'UE; technologie et innovation en matière de sécurité des frontières; gestion des risques et des menaces; contexte mondial de la sécurité des frontières et méthodes de recherche qualitative et quantitative. Le master comprend également des éléments sous-jacents d'éthique professionnelle, de coopération en matière de sécurité des frontières et de droits fondamentaux.

Chaque module est dispensé par un partenaire académique différent, ce qui permet aux étudiants d'être mis en contact avec les différentes pratiques de gestion des frontières aux différentes frontières extérieures aux Pays-Bas, en Espagne, en Estonie, en Lettonie et en Lituanie. Le consortium créé pour l'enseignement et l'octroi conjoint du diplôme de master se compose de l'Académie estonienne des sciences de la sécurité, de l'Université de Rezekne en Lettonie, de l'Université Mykolas Romeris en Lituanie, de l'Université de Salamanque et de l'UNED en Espagne et de l'Académie de défense aux Pays-Bas.

Frontex joue un rôle important dans le consortium en assurant l'administration et la gestion centrales du programme ainsi que le maintien des mêmes normes de qualité dans tout le consortium. Les partenaires académiques collaborent étroitement avec les académies nationales de gardes-frontières, qui sont les institutions complémentaires. Le personnel enseignant est issu de 14 pays, de 20 universités, de huit académies de gardes-frontières, de cinq organisations internationales et de Frontex.

À l'issue des 18 mois d'étude intensive et de recherche appliquée, les étudiants recevront un diplôme conjoint reconnu internationalement, une innovation dans le domaine de l'enseignement supérieur. Le comité international d'accréditation qui a validé le programme, organisé dans le cadre de l'European Consortium for Accreditation in higher education (ECA), a considéré ce programme comme un précurseur pour l'élaboration de diplômes conjoints et a reconnu qu'il répond à la demande de professionnels expérimentés, qui soient des penseurs stratégiques et aient acquis les compétences pour trouver de nouvelles solutions dans le contexte en pleine mutation de la gestion des frontières.

### **Formation des agents de surveillance des frontières maritimes**

Un nouveau règlement (UE) n° 656/2014 a établi des règles pour la surveillance des frontières maritimes extérieures dans le cadre de la coopération opérationnelle coordonnée par Frontex. L'un des axes du

règlement est la sécurité des personnes interceptées ou sauvées en mer. Ces dernières années et particulièrement en 2015, l'immigration clandestine par la voie maritime s'est considérablement intensifiée. La formation des agents de surveillance des frontières maritimes préparée par Frontex est un outil visant à créer et à renforcer les capacités des unités des États membres participants aux opérations maritimes conjointes coordonnées par Frontex.

Les premières formations pilotes ont eu lieu en mars 2015 et ont été suivies par la formation pilote en simulateur en août 2015. Une évaluation des besoins de formation a été réalisée à la fin de 2015, tous les éléments du cours modulaire ont été testés et la première version du programme de cours a été préparée. La formation commencera à être introduite en février 2016.

Le temps nécessaire pour achever la formation est de trois semaines, le cours se composant de quatre modules: législation, surveillance, recherche et sauvetage (SAR) et simulation. Les trois premiers modules sont enseignés à distance, ce qui signifie que les stagiaires ne sont pas physiquement présents en un même lieu. Le cours commence par un programme d'initiation, durant lequel les stagiaires et les formateurs font connaissance et les stagiaires reçoivent des informations de base sur le cours, les objectifs et les règles à respecter pendant le cours. Pendant l'initiation, les stagiaires se familiarisent avec Moodle, l'environnement d'apprentissage à distance. Après l'initiation et pendant environ deux mois, les étudiants étudient l'ensemble du matériel didactique nécessaire, et en partie interactif, à distance. À l'issue de cet apprentissage à distance, tous les stagiaires sont invités à participer à un tout dernier module : la formation en simulateur. Toutes les connaissances théoriques acquises peuvent être testées et développées dans le simulateur. Durant ce module, la coopération entre les stagiaires va se développer grâce à un apprentissage et à une pratique communs.

La structure décrite ci-dessus permet d'obtenir une valeur ajoutée en introduisant une énorme quantité de connaissances en un temps raisonnable sans réunir tous les stagiaires en un même lieu, en transformant des connaissances théoriques en compétences pratiques et, grâce aux exercices en simulateur, en développant des capacités de coopération. Ce programme aboutira à des normes de travail comprises de façon uniforme pour les actions requises par les opérations conjointes.



### 2.3.2 Connaissance de la situation<sup>6</sup>

Frontex gère de façon exhaustive les informations sur la migration et la criminalité en rapport avec les frontières extérieures de l'Union européenne. L'Agence fournit une analyse complète en vue de soutenir les États membres, de servir de base à une coopération opérationnelle ciblée et de répondre aux besoins des institutions européennes concernées.

#### Activités de débriefing

Au cours de l'année, Frontex a augmenté le déploiement d'équipes composées d'experts en débriefing qui interrogent les migrants afin de collecter des renseignements. Frontex a consenti d'importants efforts afin de faire en sorte que les experts spécialisés en débriefing dans ce domaine soient dûment formés pour faire face à la situation au niveau opérationnel et soient familiarisés avec les besoins de renseignements nécessaires pour permettre une analyse des risques.

L'augmentation du nombre et de la qualité des entretiens de débriefing, en plus d'avoir élargi la possibilité de mieux comprendre les facteurs qui déterminent les flux migratoires et de réfugiés provenant des pays d'origine, le mode opératoire et la compréhension du fonctionnement des routes migratoires au travers des pays de transit et de destination, a également permis de recueillir un volume croissant de données à caractère personnel sur le terrain.

Il en a résulté une hausse considérable des entretiens de débriefing contenant des informations sur des personnes soupçonnées par Europol d'être impliquées dans le trafic d'êtres humains en Italie et en Grèce et une cartographie plus précise des réseaux criminels actifs en Afrique du Nord, en Turquie, en Italie et en Grèce, contribuant ainsi directement aux enquêtes menées par les autorités des États membres.

#### Nouvelle approche: rapports axés sur les problèmes

Le concept des rapports trimestriels rédigés dans le cadre des activités régulières du réseau d'analyse des risques a été remanié en 2015. Les rapports trimestriels constituent un élément important de l'assurance qualité des données recueillies aux fins de l'analyse des risques et un outil pour les activités analytiques communes. Il a été considéré que le travail analytique dans trois communautés d'analyse des risques, à savoir le réseau d'analyse de risques de Frontex (FRAN), le réseau d'analyse de risques des Balkans occidentaux (WB-RAN) et le réseau d'analyse de risques des frontières extérieures orientales (EB-RAN), avait évolué au point qu'il était possible de passer de la description de données à une approche davantage axée sur les problèmes et que cette transition était aussi nécessaire pour maintenir la pertinence des réseaux.

Les rapports trimestriels sont désormais plus accessibles au lecteur, parce qu'ils sont plus concis et visuels. En outre, un effort a été fait pour élaborer de nouvelles cartes et visualisations des données.

#### Premier manuel sur les profils de risque des imposteurs

Il n'existe dans l'Union européenne qu'un seul système de collecte de données sur la fraude aux documents de voyage. Le réseau unique d'analyse de risques de l'Union européenne concernant la fraude documentaire (EDF-RAN) a été lancé en septembre 2011 afin de dresser un état des lieux approfondi et régulièrement mis à jour de l'ampleur et de la nature de la fraude documentaire aux frontières extérieures de l'UE.

Les détections d'imposteurs, c'est-à-dire des personnes qui utilisent les documents d'une autre personne en profitant de leur ressemblance physique avec le détenteur légitime, sont en hausse, d'après les données émanant de l'EDF-RAN, du fait des éléments de sécurité améliorés des documents de voyage. En dépit de l'utilisation étendue des technologies les plus récentes et des puces de données biométriques dans les passeports délivrés actuellement, le contrôle physique d'une personne peut toujours poser problème, étant donné que l'équipement permettant une comparaison automatisée n'est pas toujours disponible. Le manuel a pour but de résoudre ce problème et de fournir aux gardes-frontières un outil pratique supplémentaire pour détecter les imposteurs.

<sup>6</sup> comprendre l'environnement - important pour la prise de décisions dans le domaine de la sécurité des frontières

Le manuel a été élaboré en collaboration avec des experts nationaux représentés au sein de l'EDF-RAN et sera mis à jour.

### Services de fusion Eurosur

Les services de fusion Eurosur (EFS) sont un ensemble de services d'information que Frontex fournit aux États membres et à d'autres parties prenantes, comme Europol et l'EMSA. Les EFS ont été lancés en 2014 et ont évolué depuis pour devenir un éventail de services diversifiés rassemblant une large palette de données, qui donnent aux parties prenantes de Frontex un tableau plus précis de la situation aux frontières extérieures. Le but général est d'améliorer la connaissance de la situation des États membres afin de renforcer leurs capacités de réaction à différentes situations, qu'il s'agisse de contrebande d'armes ou d'opérations de recherche et de sauvetage.

En 2015, les développements des EFS se sont concentrés sur l'amélioration constante des services existants et sur la promotion de l'intégration de nouveaux services et informations afin d'améliorer la vue d'ensemble de la situation en Europe.

Parmi les développements qu'ont connus les EFS en 2015, figure l'extension du module de simulation maritime (MSM) pour l'adapter aux nouveaux modes opératoires. Ce service fournit des simulations des positions futures probables de navires, calculées sur la base des conditions environnementales actuelles et prévues.

Par ailleurs, le service qui fournit des informations environnementales détaillées sur les conditions atmosphériques et maritimes a été sensiblement amélioré en cours d'année. Il comprend désormais un grand nombre de paramètres différents qui aident les agents opérationnels des États membres à planifier leurs activités opérationnelles et leurs opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée de jour en jour.

En 2015, Frontex a également utilisé davantage les données d'observation de la Terre, visualisées dans l'application de reporting des opérations conjointes (JORA) et transmises par l'intermédiaire du réseau de l'application Eurosur aux parties prenantes internes et externes. Au total, 376 images satellites de zones spécifiques (telles que des ports et d'autres zones côtières) ont été fournies aux parties prenantes de Frontex, dont 165 provenaient du Centre satellitaire de l'Union européenne (EU SatCen) et 211 de l'Agence européenne de sécurité maritime (EMSA).

Les EFS ont été utilisés tant par les forces de police et de contrôle frontalier s'occupant de la facilitation des franchissements illégaux des frontières afin de relier le travail de la police judiciaire et des autorités chargées du contrôle des frontières et de soutenir leurs enquêtes aux niveaux national et de l'UE.

Bien que les EFS n'aient été lancés qu'assez récemment, ils ont contribué à diverses réussites opérationnelles aux frontières extérieures de l'UE en 2015.

#### Détection par VDS de navires transportant des migrants

En octobre 2015, le service de détection des navires (VDS) a contribué à sauver des vies en Méditerranée durant l'opération conjointe EPN-Triton 2015. Une image VDS du nord de la Libye a montré quatre objets qui ne pouvaient être associés à aucun navire connu dans la zone. Cette information a été rapidement transmise aux autorités italiennes, qui ont notifié les autorités militaires (EU NAVFOR MED - Sophia) opérant dans la zone. Une communication rapide a permis à un navire de l'EU NAVFOR MED - Sophia de réagir très vite et de trouver quatre embarcations contenant 370 migrants dans la zone indiquée. Ces personnes ont été secourues et mises à l'abri sur la côte italienne.

#### Interception d'un navire tracé faisant du trafic d'armes

Une autre réalisation opérationnelle est liée au service de traçage de navires présentant un intérêt spécifique dans le cadre de l'opération conjointe EPN-Poseidon Sea 2015. Le «Haddad I», un navire battant pavillon bolivien, a été suivi pendant plusieurs mois après avoir été identifié comme étant potentiellement impliqué dans des activités illégales. En septembre 2015, en raison d'un comportement inhabituel en mer, le navire a été immobilisé et contrôlé par les autorités grecques. Elles ont découvert

5 000 armes et 500 000 munitions à bord ainsi que des cigarettes de contrebande. Le navire faisait route vers la Libye.

#### Nouveaux produits de suivi de la situation

Outre les services de fusion Eurosur, Frontex a inauguré une série de nouveaux produits de suivi de la situation, à savoir: les rapports de situation pour le traçage de navires présentant un intérêt, des rapports régionaux quotidiens (Balkans occidentaux), des rapports hebdomadaires pour la Commission européenne et des rapports spéciaux de suivi des médias (y compris une série thématique sur la situation dans les Balkans occidentaux et la crise libyenne).

#### Coopération avec l'EU NAVFOR MED

Depuis les premiers préparatifs et la mise en œuvre de la première phase de l'opération de l'EU NAVFOR MED (nom de code Sophia) en Méditerranée centrale, Frontex est en contact avec l'unité de renseignements de la mission de politique de défense et de sécurité commune (PDSC) pour évaluer les besoins de renseignements et adapter la coopération future. Après l'accord préliminaire et un échange de lettres, Frontex a partagé avec l'EU NAVFOR MED ses produits analytiques et ses données sur les incidents en Méditerranée centrale, apportant ainsi une contribution considérable au renforcement des connaissances présentant un intérêt opérationnel pour son homologue.

Frontex a partagé avec l'EU NAVFOR MED les services d'observation de la Terre achetés pour ses activités et est convenue d'une procédure de partage des nouvelles acquisitions dans toute la mesure du possible. L'Agence a fourni à l'EU NAVFOR MED un accès à son système opérationnel, dans lequel les informations sur les incidents sont constamment mises à jour, ainsi qu'un accès à divers services de fusion Eurosur.

Les deux organisations se sont mises d'accord sur le déploiement d'agents de liaison dans la zone opérationnelle et dans leurs structures respectives de commandement.

Une procédure de coordination a été convenue afin d'éviter la duplication des patrouilles maritimes.



### 2.3.3 Soutien des interventions

Frontex coordonne des opérations conjointes adaptées aux frontières maritimes, terrestres et aériennes ainsi que des opérations conjointes de retour, ce qui: (i) renforce les capacités des États membres soumis à des pressions particulières et disproportionnées; (ii) favorise une réponse proactive à des défis humanitaires et sécuritaires changeants aux frontières extérieures et (iii) préserve les réalisations dans des situations difficiles.

#### Opera 2.0

En plus des experts, un contrôle moderne des frontières nécessite de recourir à des équipements techniques. La planification et le déploiement d'équipements d'un État membre dans un autre sont facilités par un outil TIC développé par Frontex: Opera. En 2015, une nouvelle version d'Opera a été déployée pour Frontex et les utilisateurs des États membres pour toutes les opérations. L'application mise à jour contient un module entièrement nouveau conçu pour gérer le parc des équipements techniques (PET) et le nombre total minimum d'unités requises par type d'équipements (OMNTE). Elle contient également un nouveau module de dictionnaires et un module de signalement amélioré. Opera gère désormais les déploiements d'agents invités détachés (AID) et le nombre minimum des équipes européennes de gardes-frontières nécessaires. L'apparence, la vitesse et l'uniformité du fonctionnement, la convivialité et les mécanismes de signalement ont été améliorés. De plus, l'application contient désormais de nombreuses fonctions automatisées et davantage de mécanismes d'autocontrôle afin de garantir la saisie exacte des données et leur signalement. Opera 2.0 génère des données historiques et dispose de capacités de recherche plus puissantes. L'application est la principale source d'information pour le déploiement, les données opérationnelles et les données centralisées.

#### Équipements appartenant à Frontex

##### Achat de services de surveillance aérienne

Au troisième trimestre 2015, Frontex a conclu un contrat-cadre en vue de l'acquisition de services et de moyens de surveillance aérienne et d'un soutien d'experts pour les opérations conjointes coordonnées par l'Agence. Le marché vise à renforcer la capacité opérationnelle de Frontex en matière de surveillance aérienne durant les opérations conjointes. Le contrat-cadre a une durée de deux ans, qui peut être reconduite pour deux années supplémentaires. Le contrat-cadre couvre deux lots: le premier pour la surveillance maritime et le second pour la surveillance des frontières terrestres.

##### Bureaux mobiles de terrain

Afin de répondre à ses besoins opérationnels, en juin, Frontex a organisé en urgence la location de 12 bureaux mobiles entièrement aménagés (conteneurs) pour une période initiale de six mois, avec la possibilité de prolonger le contrat. Les conteneurs ont été déployés en Sicile (Italie), à Motril (Espagne), à Elhovo (Bulgarie) et sur plusieurs îles grecques de mer Égée. À plus long terme, Frontex conclura un contrat-cadre de longue durée pour la fourniture de bureaux mobiles afin de répondre aux besoins opérationnels en cours. Les conteneurs servent essentiellement à des fins administratives pour le personnel de Frontex ainsi que pour le filtrage/enregistrement, le relevé d'empreintes digitales et le débriefing.

Lunettes de vision nocturne, scanners portatifs pour le contrôle des documents, produits d'hygiène pour le traitement des migrants, gilets de visibilité portant le logo de Frontex pour le personnel de l'Agence et les agents déployés

En réponse aux demandes d'équipement opérationnel, Frontex a lancé des procédures d'appel d'offres et a préparé les documents nécessaires à l'achat et à la livraison de différents équipements à fournir de toute urgence dans les zones opérationnelles.

##### Crédit-bail de véhicules pour les activités opérationnelles

Sur la base des résultats d'une analyse des lacunes, en 2015, Frontex a décidé de lancer un projet pilote en vue de conclure un contrat de crédit-bail pour des véhicules destinés aux activités opérationnelles en Hongrie, en Grèce et en Bulgarie. Un contrat de trois mois a été signé en octobre, d'un montant d'environ 30 000 EUR, pour la fourniture de minibus, d'autocars et de véhicules à quatre roues motrices pour le transport d'agents invités dans les zones opérationnelles. Le projet pilote doit prendre fin en

février 2016 et les résultats obtenus serviront à préparer un contrat-cadre pour la fourniture de véhicules dans toutes les zones opérationnelles.

### Utilisation réussie de la plateforme des points focaux

La migration secondaire au départ de la Grèce a considérablement influencé le nombre de franchissements illégaux des frontières terrestres extérieures de l'UE avec les pays des Balkans occidentaux. L'évolution de la situation migratoire, en particulier à la frontière serbo-hongroise, requiert une capacité accrue de coordination et de flexibilité. En raison du flux croissant de migration clandestine à ce tronçon de la frontière, les points focaux hongrois ont été renforcés par des ressources humaines et des moyens techniques supplémentaires pour le contrôle de la frontière et pour la surveillance de la frontière verte, dans le cadre de l'opération conjointe Points focaux 2015 (volet terrestre). Afin d'assurer une réponse opérationnelle à la pression subie en ce point précis de la frontière, un support permanent a été apporté à la frontière entre la Hongrie et la Serbie. Toutes les ressources déployées dans le cadre des deux opérations - OC Points focaux 2015 (volet terrestre) et OC Activités opérationnelles flexibles - ont été pleinement synchronisées. Au cours de l'année, le déploiement d'experts dans le cadre des opérations conjointes coordonnées par Frontex a fluctué en fonction des besoins exprimés par les États membres d'accueil et d'une évaluation permanente de la situation.

Étant donné que le nombre d'entrées clandestines aux points de passage de la frontière entre la Bulgarie et la Turquie a augmenté, les points focaux bulgares ont reçus des ressources humaines et des moyens techniques supplémentaires (détecteurs de CO<sub>2</sub>, chiens policiers) pour contrôler la frontière dans le cadre de l'OC Points focaux 2015 (volet terrestre).

Une nouvelle activité menée sous la houlette de l'opération conjointe Points focaux (volet terrestre) a été lancée au début décembre 2015 afin d'aider la Grèce à enregistrer et à relever les empreintes digitales des demandeurs d'asile et des migrants. Cette action a pour but de contribuer au contrôle des mouvements secondaires vers les Balkans occidentaux et de s'attaquer à la criminalité transfrontalière. Un nouveau point focal a été établi à la frontière entre la Grèce et l'ARYM et les ressources déployées ont été progressivement augmentées.

Les points focaux sont une plateforme d'échange d'informations opérationnelles et d'expériences professionnelles et la création de synergies entre les points focaux des différents États membres d'accueil revêt donc une importance particulière dans cette opération. Pour la première fois, un échange de personnel entre points focaux a eu lieu dans le cadre de cette opération. L'objectif premier du projet était d'accroître la coopération et l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les points focaux au niveau du point de franchissement de la frontière/des commandants des points focaux et les coordinateurs locaux.

Le déploiement d'équipes conjointes de contrôle des frontières a été renforcé afin d'apporter un soutien opérationnel efficace aux États membres d'accueil et de répondre avec souplesse à l'évolution des besoins opérationnels. Ce déploiement a eu lieu aux points focaux identifiés comme des points critiques de franchissement des frontières durant l'année.

Au total, 38 points focaux étaient actifs en 2015. Par rapport à l'opération conjointe Points focaux de 2014, trois nouveaux points focaux ont été établis (PF de Luhamaa à la frontière entre l'Estonie et la Russie, PF de Kastanies à la frontière entre la Grèce et la Turquie et PF d'Idomeni à la frontière entre la Grèce et l'ARYM).

### Opération conjointe Alexis 2015

Dans le cadre de l'OC Alexis 2015, Frontex a mené des activités opérationnelles conjointes axées sur le renforcement des capacités opérationnelles des aéroports de l'UE compte tenu des besoins/faiblesses perçus par les États membres.

L'objectif principal visait à instaurer des procédures opérationnelles et à renforcer les capacités des aéroports internationaux de l'UE. Deux opérations Alexis ont été mises en œuvre, dont la portée et les objectifs étaient différents:

- (i) l'objectif opérationnel de l'opération conjointe Alexis I 2015 consistait à développer les capacités d'expertise des gardes-frontières des aéroports de l'UE en matière de fraude documentaire concernant le transit à destination ou en provenance de pays tiers;
- (ii) l'objectif opérationnel de l'opération conjointe Alexis II 2015 consistait à développer la capacité des gardes-frontières des aéroports de l'UE à détecter les abus lors des contrôles de première ligne et des contrôles dans les aires d'arrivée et de départ.

Au total, 24 États membres, 30 aéroports participants et huit pays tiers ont pris part à la mise en œuvre des activités de l'OC Alexis. Durant les deux opérations conjointes, 73 agents ont été déployés dans les différents aéroports. Outre la participation d'agents de pays tiers, Interpol a déployé des experts dans les aéroports de Budapest et de Riga pour soutenir les activités de contrôle des frontières liées à l'opération conjointe.

Un manuel d'instruction a été distribué durant les deux activités Alexis en vue de sensibiliser aux procédures opérationnelles recommandées et aux contre-mesures pour lutter contre les abus ciblés.

Au début de la mise en œuvre opérationnelle, Frontex a organisé des formations itinérantes spécifiques sur les documents, appelés «Road Shows», qui ont été dispensés par huit équipes de formation spécialisées dans les documents dans huit aéroports de l'UE à l'intention du personnel local et d'agents invités déployés dans ces aéroports.

#### Opération conjointe Pegasus 2015

L'objectif opérationnel de cette opération conjointe était de soutenir les contrôles aux frontières dans certains aéroports par l'apport de compétences spécifiques pour l'interrogatoire de migrants en situation irrégulière, en insistant sur ceux dont les profils correspondaient à des menaces spécifiques préalablement identifiées. Cet exercice avait pour but d'améliorer les connaissances sur ces menaces dans certains aéroports de l'UE.

Dans le cadre du suivi, une phase de réponse opérationnelle a été lancée durant l'opération conjointe afin de répondre par des mesures opérationnelles ciblées aux défis identifiés durant les premières étapes de l'opération conjointe.

Au total, 16 États membres et 13 aéroports participants ont pris part à la mise en œuvre de l'opération conjointe. Durant cette mise en œuvre, 11 agents (dont trois agents invités détachés) ayant des compétences linguistiques particulières ont été déployés dans ces aéroports, en fonction des besoins opérationnels, pour un total de 740 jours-homme, en tant qu'agent chargé des entretiens de seconde ligne et/ou agent spécialisé dans les documents.

#### Avenir des contrôles aux frontières 2015 (FOBC)

L'objectif principal du projet FOBC était d'harmoniser et de développer les capacités de contrôle aux frontières des États membres, y compris l'harmonisation de l'équipement technique et des méthodes de travail, en vue de renforcer la sécurité et de faciliter les déplacements dans les régions frontalières. Il vise également à fournir une assistance technique et un support analytique aux États membres en répondant à leurs besoins d'utilisateurs finals. En dehors des États membres, le bénéficiaire du FOBC est la Commission européenne, étant donné que le projet soutient l'élaboration de politiques dans le domaine du contrôle aux frontières (à savoir le paquet «Frontières intelligentes» et le projet pilote). Les objectifs spécifiques du projet FOBC sont les suivants:

- (i) poursuite du développement des meilleures pratiques et de lignes directrices dans le domaine des contrôles aux frontières;
- (ii) soutien technique et expertise fournis aux États membres pour l'application des meilleures pratiques et des lignes directrices ainsi qu'à la Commission européenne dans le cadre du paquet «Frontières intelligentes» et de sa mise en œuvre;
- (iii) assistance aux États membres pour le déploiement des nouvelles technologies de contrôle aux frontières et la diffusion d'informations sur les pratiques actuelles, les avantages et les lacunes en matière de capacités à toutes les parties prenantes concernées;
- (iv) support et expertise techniques grâce à la mise en œuvre de projets pilotes, notamment des contributions à l'exécution du projet pilote sur les frontières intelligentes et l'initiation d'un projet pilote basé sur les risques entre les États membres et les pays tiers partenaires.



## STREAMS 2015

Ce projet est la suite du projet STREAMS 2014, qui avait pour but de renforcer un ensemble de capacités dans le domaine de la surveillance des frontières par le développement continu d'outils de capacité et de produits pouvant être déployés en étroite coopération avec les États membres, le secteur des affaires et le monde académique. L'idée est de renforcer la sécurité des contrôles aux frontières et d'aider les États membres en répondant à leurs besoins d'utilisateurs finals ainsi que la Commission européenne en ce qui concerne l'élaboration de politiques dans le secteur des contrôles aux frontières. Le projet de 2015 prend appui sur les activités précédentes dans le secteur des technologies de détection et de surveillance des frontières, dans le but de répondre à des questions sans réponse sur la rentabilité et l'efficacité de solutions et de technologies de surveillance des frontières terrestres et maritimes et d'identifier les «meilleures» pratiques communes reconnues dans différents domaines de la surveillance des frontières en vue de les harmoniser.

Les activités de STREAMS 2015 ont été réparties en cinq groupes:

- (i) le groupe «Surveillance des frontières terrestres» est axé sur le développement et l'évaluation opérationnelle de solutions systèmes intégrées pour les frontières terrestres (à savoir la surveillance mobile, les systèmes de contrôle et de communication), notamment des essais sur le terrain de solutions prometteuses;
- (ii) le groupe «Surveillance des frontières maritimes» insiste tout particulièrement sur le rapport coût-efficacité et sur l'identification de solutions opérationnelles efficaces pour la surveillance maritime aérienne, plus précisément l'utilisation de systèmes d'aéronefs pilotés à distance (RPAS) et d'aéronefs pilotés de façon facultative (OPA);
- (iii) le groupe «Arrivées par mer dans les ports de l'UE» est axé sur l'identification et la diffusion d'un recueil de «bonnes» pratiques pour le contrôle des frontières portant sur les arrivées par mer dans les ports de l'UE. L'effort de classification a couvert quatre grands domaines : législation, échange d'informations, contrôles et analyse des risques;
- (iv) le groupe «Diffusion des connaissances» a englobé la présentation par la RDU des conclusions et des résultats des activités menées en 2015 lors des réunions, ateliers et démonstrations;
- (v) le test de validation du concept «paquet enregistrement» est une initiative interagences lancée en vue de développer une solution pérenne qui sera mise à la disposition des États membres sur demande et complétera leurs capacités existantes en matière d'exécution des procédures d'identification et d'enregistrement dans Eurodac, lorsqu'ils doivent traiter des arrivées massives de migrants en situation irrégulière sur leur territoire.

## Renforcer la surveillance et la contribution de Frontex au projet de recherche sur la sécurité des frontières 2015 (SFBSR)

Le projet SFBSR 2015 repose sur les efforts précédents de Frontex dans le domaine de la recherche sur la sécurité des frontières. L'objectif premier était de renforcer la surveillance et la contribution de Frontex à la recherche sur la sécurité des frontières de l'UE et de coordonner et renforcer l'activité et la participation des gardes-frontières dans ce domaine.

Le projet visait spécifiquement à:

- (i) sensibiliser davantage les experts de Frontex et des États membres aux développements technologiques de pointe intéressant les missions spécifiques de contrôle des frontières;
- (ii) améliorer les connaissances des autorités de surveillance des frontières des États membres sur les instruments, les méthodologies et les méthodes adéquats pour tester et évaluer les technologies, les solutions et les produits de sécurité;
- (iii) établir un lien entre les gardes-frontières et le monde en pleine évolution de la recherche et du développement et contribuer à l'élaboration de solutions pour la sécurité des frontières qui tiennent compte des retours d'information de la communauté des utilisateurs finals dès les premiers stades de la recherche et du développement afin de sensibiliser davantage Frontex et les États membres à la recherche pertinente en matière de technologies de contrôle des frontières;
- (iv) contribuer à une réflexion sur l'état actuel de la gestion et du lancement de la recherche sur la sécurité en Europe en acquérant des connaissances consolidées sur la façon dont elle est abordée en dehors de l'Europe par les autorités, les agences et les instances publiques

responsables de ce domaine et en recensant les aspects qui pourraient être transposés dans l'approche européenne;

- (v) apporter un support technique à la Commission européenne et aux autorités de surveillance des frontières des États membres au titre du 7<sup>e</sup> programme-cadre et des programmes Horizon 2020;
- (vi) consolider les connaissances des États membres et de Frontex sur les effets de l'utilisation de technologies de sécurité aux frontières sur la vie privée, l'éthique, la protection des données et les droits fondamentaux des personnes qui franchissent les frontières.



### 2.3.4 Intervention d'urgence

Frontex aide les États membres se trouvant dans des situations exceptionnelles qui ont des répercussions importantes sur la sécurité des frontières de l'UE.

#### Intervention rapide Poséidon

Fin 2015, l'opération conjointe régulière EPN Poseidon Sea 2015 a été remplacée par l'Intervention rapide Poséidon (PRI) à la suite de la demande d'aide formulée par la Grèce pour traiter le nombre record de migrants débarquant sur ses îles. Les États membres ont apporté leur contribution à la PRI en fournissant différents profils d'experts et divers types d'équipements techniques afin de mettre en œuvre le concept opérationnel d'opération conjointe, en insistant tout particulièrement sur l'accélération du processus d'enregistrement et d'identification dans les îles grecques, en vue d'enregistrer et de relever les empreintes digitales d'un plus grand nombre de migrants plus rapidement.

Progressivement, plus de 700 agents (y compris des interprètes et des membres d'équipage) ont été déployés sur le terrain. Les compétences des agents déployés par les différents États membres allaient du filtrage et du débriefing au relevé d'empreintes digitales et à la détection de faux documents en passant par la surveillance des frontières et la coordination. Les agents de filtrage jouent un rôle essentiel en aidant les autorités à déterminer la nationalité des migrants entrants aux fins de leur identification et de leur enregistrement. Les spécialistes du débriefing réunissent des informations sur les activités des réseaux de trafiquants, que Frontex partage avec les autorités nationales et Europol.

La PRI se déroule dans la même zone opérationnelle que l'ancienne opération conjointe EPN Poseidon Sea, mais elle se concentre particulièrement sur les îles de Lesbos, Chios, Samos, Kos et Leros. Outre les activités susmentionnées, l'accent porte davantage sur les patrouilles côtières aux points de débarquement et sur le transport des migrants vers les centres d'enregistrement, ainsi que sur le soutien des contrôles de sécurité.

Bien que la participation aux opérations conjointes de Frontex soit volontaire, les États membres sont tenus d'envoyer des gardes-frontières et des équipements techniques en vue d'un déploiement rapide, à moins qu'ils ne doivent eux-mêmes faire face à une situation exceptionnelle affectant sensiblement l'exécution des tâches nationales. Malgré les efforts des États membres, les besoins opérationnels de l'Intervention rapide Poséidon n'ont pas été couverts par les contributions apportées.

#### Exercice d'intervention rapide REX 2015

Le REX 2015 a eu lieu entre le 19 août et le 14 octobre le long de la frontière terrestre séparant la Grèce de la Turquie. L'exercice poursuivait les objectifs suivants:

- (i) éprouver les capacités logistiques et opérationnelles de Frontex et des États membres au cours de la période estivale;
- (ii) tester la capacité de Frontex de coordonner une intervention rapide avec ses opérations conjointes en cours ou avec des opérations nationales en cours organisées par l'État membre d'accueil;
- (iii) familiariser l'État membre d'accueil au mécanisme d'intervention rapide et
- (iv) tester le mécanisme d'intervention rapide proprement dit.

Dix-neuf États membres ont apporté des ressources à l'opération. Au total, 16 agents de surveillance des frontières, cinq agents de première ligne, deux spécialistes du débriefing et deux interprètes ont été déployés, ainsi que quatre véhicules de patrouille, une équipe de chiens et deux détecteurs de rythme cardiaque.

REX 2015 s'est déroulé dans un délai très court, moins de deux mois s'étant écoulés entre le lancement de l'exercice et sa mise en œuvre.

#### Opérations de retour

En 2015, le nombre de personnes rapatriées a augmenté de 64 % dans le cadre des opérations de Frontex, par rapport à l'année précédente, pour atteindre 3 565 personnes. Elles ont été renvoyées par avion sur 66 vols conjoints de retour.

À mesure que le flux migratoire s'est accru, la pression s'est intensifiée pour faciliter la participation des États membres de première ligne aux opérations de retour. Une analyse des lacunes a révélé que l'absence de fonds disponibles et d'un contrat-cadre pour l'affrètement de charters en Grèce avait un impact direct sur la capacité à renvoyer les migrants en situation irrégulière dans leur pays d'origine. Des solutions alternatives permettant à la Grèce de participer aux vols et à l'organisation d'opérations conjointes de retour (OCR) ont été analysées, approuvées et mises en œuvre. Frontex a lancé une demande d'aide aux États membres et a rapidement négocié des arrangements pour que le Danemark affrète un avion afin que la Grèce puisse organiser une opération de retour vers le Pakistan avec deux autres États membres participants.

Un soutien similaire a été apporté à l'Italie, en tant qu'autre État membre de première ligne, selon les mêmes modalités: un avion affrété par le Danemark a été utilisé pour une opération conjointe de retour italienne à destination du Nigeria. Par ailleurs, lorsque des «migrants en situation irrégulière rapatriables» ont été identifiés, l'itinéraire des opérations conjointes de retour existantes a été adapté afin qu'une escale soit prévue dans les deux États membres de première ligne pour embarquer les personnes à rapatrier.



### 2.3.5 Développement

Frontex renforce au maximum la capacité de gestion des frontières des États membres en utilisant l'ensemble de ses possibilités, en promouvant l'interopérabilité et l'harmonisation et en donnant la priorité aux mesures qui produisent des effets au niveau européen.

Conformément à ses valeurs, Frontex est le gardien des meilleures pratiques européennes en matière de gestion des frontières et assiste les États membres et d'autres parties prenantes, dans le respect du concept européen de gestion intégrée des frontières.

#### Formation opérationnelle à la garde des frontières (MLC) destinée au personnel d'encadrement intermédiaire des gardes-frontières de l'UE

La MLC est un nouveau cours destiné aux agents de niveau intermédiaire des autorités nationales de surveillance des frontières qui font déjà partie, ou dont il est prévu qu'ils fassent partie, des équipes européennes de gardes-frontières (EEGF), prêtes à être déployées dans le cadre des opérations conjointes coordonnées par Frontex. Le nouveau cours a été mis au point par Frontex en 2014 et en 2015 avec l'aide d'experts nationaux de la garde des frontières et il comprend quatre modules: (i) gestion et direction pratique dans le cadre des activités de garde des frontières de l'UE; (ii) droits fondamentaux dans la gestion opérationnelle; (iii) gestion des frontières dans le contexte européen et (iv) coopération opérationnelle en matière de garde des frontières de l'UE. Ce cours dure 18 semaines, dont cinq sont des semaines de formation en direct, et il représente 625 heures de cours, soit 25 crédits.

La phase pilote a été couronnée de succès en 2015: 15 participants venus de 15 États membres ont assisté au cours et 18 formateurs ont contribué à dispenser la formation et à évaluer les apprenants. Les pays suivants ont accueilli des semaines de formation en direct: Pays-Bas, Roumanie, Allemagne, Slovénie et Espagne.

Sur la base des retours d'information des participants, des formateurs et des organisateurs, le cours est bien conçu en termes de contenu et d'organisation. Les participants ont jugé le cours extrêmement intéressant et pertinent, compte tenu de la situation actuelle en matière de surveillance des frontières de l'UE.

#### Formation des agents de surveillance des frontières terrestres des EEGF

L'élaboration de cette nouvelle formation a débuté en 2014, lorsque l'évaluation de l'exercice d'intervention rapide REX 2013 a été prête. Le cours pilote a eu lieu au printemps 2015 et trois cours supplémentaires se sont enchaînés jusqu'en décembre 2015. Cette formation comble une lacune dans la coopération opérationnelle entre les agents de surveillance des frontières terrestres des EEGF déployées et les agents de l'État membre d'accueil en tant qu'équipe conjointe de surveillance des frontières terrestres pour lutter contre la criminalité transfrontalière et la migration clandestine et promouvoir les principes des droits fondamentaux.

Cette formation repose sur le «Manuel des agents de surveillance des frontières terrestres des EEGF», qui a été conçu en coopération avec des experts des États membres et des pays associés Schengen. Ce manuel fournit des conseils pratiques aux agents déployés et aux agents des pays d'accueil qui composent les équipes conjointes. Il est à la disposition de tous les participants afin qu'ils le lisent avant le cours et est lié à un stage de formation de quatre jours durant lequel une opération conjointe est simulée. Les participants travaillent en équipe et rencontrent des situations différentes typiques de la gestion des frontières, dans lesquelles ils doivent faire face à la traite d'êtres humains, aux premiers secours ou aux franchissements illégaux de frontières.

#### Contrôle de la situation

En 2015, l'application de reporting des opérations conjointes (JORA) a connu une nouvelle version et a été améliorée durant l'année, 11 versions de JORA ayant été présentées à plus de 4 000 utilisateurs finals. Chaque version contient des fonctions nouvelles ou améliorées, qui ont été présentées à l'occasion de diverses conférences et ateliers. Outre des services tels que le module de simulation maritime ou le service d'imagerie météorologique et par satellite, les services suivants fournis dans le cadre des services de fusion Eurosur ont été soit améliorés, soit testés à grande échelle tout au long de l'année:

#### Service de traçage des navires présentant un intérêt

Ce service fournit aux États membres des mises à jour quotidiennes sur la position et les mouvements de navires suspectés d'être impliqués dans des activités illégales ainsi que d'autres informations. Les informations fournies reposent sur des données provenant de l'Agence européenne de sécurité maritime (EMSA) et d'autres sources, comme les images satellites.

#### Service de détection des navires

Sur la base des retours d'information des utilisateurs, un mécanisme d'alerte a été introduit, qui fournit aux utilisateurs opérationnels des États membres des informations sur les navires détectés par satellite. La mise en œuvre de ce mécanisme permet une réaction opérationnelle plus rapide pour les opérations d'interception et de recherche et sauvetage.

#### Service de découverte de données visuelles

Ce service donne accès à des rapports dynamiques, qui fournissent aux utilisateurs des outils améliorés pour visualiser et utiliser un large éventail de données opérationnelles.

#### Service de détection des anomalies

Ce service informe les utilisateurs des mouvements et des activités de navires qui s'écartent des schémas comportementaux attendus. Il permet de réagir plus rapidement et offre une capacité de réaction améliorée en matière de détection de navires transportant des migrants en situation irrégulière et potentiellement impliqués dans des activités criminelles transfrontalières. En 2015, ce service a été testé dans deux essais opérationnels afin d'évaluer son utilisation en conditions opérationnelles réelles.

### Eurosur

Le système européen de surveillance des frontières administré et géré par Frontex a fait l'objet d'améliorations tout au long de l'année 2015. Parmi ces changements figurent l'extension des fonctionnalités de l'application et de ses outils de gestion, l'amélioration du mécanisme de synchronisation entre les noeuds et des améliorations apportées à la sécurité qui seront nécessaires pour le traitement d'informations classées «Restreint UE - EU Restricted». Les critères pour l'installation d'un niveau de cryptage adéquat permettant l'échange d'informations à diffusion restreinte ont été définis.

### Formation des opérateurs Eurosur

Après l'adoption du règlement Eurosur et l'élaboration du manuel Eurosur, un cours destiné aux opérateurs du centre de coordination national d'Eurosur a été mis au point en 2015. Des spécialistes des États membres et des pays associés Schengen ont participé à son élaboration. Ce nouveau cours aidera les États membres à assurer une mise en œuvre uniforme des normes de l'UE dans le cadre d'Eurosur et la disponibilité d'une expertise pertinente dans les centres de coordination nationaux.

Dans le cadre du système de certification commun, des agents désignés par les États membres et les pays associés Schengen sont formés au niveau central, sur la base d'un curriculum européen, d'outils de formation communs et d'un programme de cours dispensés par des formateurs désignés par Frontex. À la fin de la formation, les participants reçoivent une certification après une évaluation de leurs compétences en matière d'application correcte du règlement Eurosur.

### OC Points focaux 2015 (volet aérien) - Personnel d'encadrement intermédiaire

L'idée de déployer du personnel d'encadrement intermédiaire a été appliquée pour la première fois en 2010, sur proposition d'un État membre, et depuis, elle a reçu le soutien de nombreux autres États. Il s'agit d'une opération conjointe unique visant à créer des plateformes permanentes d'échange d'informations et de bonnes pratiques au niveau de l'encadrement intermédiaire, qui produit un effet positif sur le renforcement et la qualité de la coopération opérationnelle entre les États membres, les pays associés Schengen et les pays tiers. En ce qui concerne les nouveaux contacts établis avec des pays tiers, cette opération conjointe constitue une bonne occasion d'entamer une coopération opérationnelle conjointe en vue de développer la confiance mutuelle, d'améliorer la compréhension mutuelle et d'établir les premiers contacts opérationnels entre les aéroports concernés. En 2015, au total, 60 membres du personnel d'encadrement intermédiaire ont été déployés dans différents

aéroports, soit l'équivalent de 636 jours-homme, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne.

Les déploiements de personnel d'encadrement intermédiaire ont aussi contribué à améliorer la gestion intégrée des frontières (GIF) et à renforcer la coopération mutuelle aux frontières extérieures de l'Union européenne, grâce à des échanges de connaissances, d'informations et de bonnes pratiques.

### Assistance en matière de retours

Dans le domaine de l'assistance à la préparation des retours, la Bulgarie a reçu un soutien pour la formation de ses escortes nationales et l'organisation d'une opération conjointe de retour. Dans le prolongement de ce cours, les agents ont consolidé la formation en utilisant les compétences acquises pour élaborer le premier cours de formation d'escortes nationales à Sofia, qui a permis de former 20 agents d'escorte bulgares.

Pour la première fois, la Bulgarie a organisé une opération conjointe de retour coordonnée par Frontex vers le Pakistan avec la participation de l'Autriche, de l'Espagne, de la Pologne, de l'Allemagne et des Pays-Bas. La Bulgarie a acquis le personnel qualifié, l'expertise et la confiance nécessaires pour partager ses capacités et servir d'État membre organisateur pour les futures opérations conjointes de retour coordonnées par Frontex.

Frontex a mis en œuvre avec succès un modèle pour les «Collecting Joint Return Operations» (CJRO) ou opérations collectives conjointes de retour, par lesquelles les escortes et un avion du pays de destination sont utilisés pour récupérer des migrants en situation irrégulière dans un État membre de l'UE et les renvoyer dans leur pays d'origine. À la suite de la formation organisée par Frontex et des avis et conseils pertinents énonçant les normes à suivre, le modèle a été appliquée avec la Serbie: l'Allemagne a organisé le premier vol d'essai; la Belgique et les Pays-Bas étaient les États membres participants et 65 personnes ont été rapatriées avec succès. L'agent chargé des droits fondamentaux de Frontex, un contrôleur du Bureau du médiateur de Serbie et deux contrôleurs belges indépendants ont surveillé l'opération de retour. Trois pays (Géorgie, Albanie et Serbie) sont désormais désireux et capables de réaliser des opérations collectives conjointes de retour pour des États membres de l'UE en suivant les codes de Frontex.

Frontex a mis au point et testé l'application de retours Frontex (FAR - Frontex Application for Returns), qui a atteint le dernier stade de préparation avant son déploiement. L'application FAR regroupe, dans un format convivial et aisément accessible, les opérations de retour planifiées par les États membres, l'annonce de la participation à ces opérations et toutes les communications relatives aux opérations de retour coordonnées par Frontex, ainsi que l'assistance préalable aux retours. L'avantage de cette application FAR est qu'elle précise l'état d'avancement de la planification et de la mise en œuvre des opérations de retour au niveau européen.

Le développement de nouveaux outils et l'exécution d'un budget d'urgence accru ont permis d'enregistrer une hausse globale de 64 % des retours en 2015, où 66 opérations de retour ont été organisées, contre 45 en 2014.

### 2.3.6 Organisation

Frontex est une organisation flexible, transparente et souple, respectueuse des droits fondamentaux, qui applique un système efficace de contrôle interne afin de fournir des services de qualité. Les activités sont axées sur les résultats et leur caractère prioritaire est revu en permanence. Une gouvernance saine et transparente renforce le rapport coût-efficacité et la réputation de l'Agence.

#### Transparence et accès à l'information

En 2015, Frontex a poursuivi sa quête de transparence et de fourniture active d'informations au grand public et à d'autres parties prenantes. De nouveaux rapports, publications et versions publiques de produits d'analyse de risques ont été publiés sur le site Internet de Frontex et sur ses comptes sur les réseaux sociaux.

Frontex a décidé de mettre ses rapports trimestriels sur les frontières européennes orientales et les Balkans occidentaux à la disposition du public et a poursuivi la publication des «Informations annuelles sur les engagements des États membres dans les équipes européennes de gardes-frontières et le parc des équipements techniques» et du «Rapport annuel de Frontex sur la mise en œuvre du règlement (UE) n° 656/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant des règles pour la surveillance des frontières maritimes extérieures».

Dans le cadre de ses efforts pour expliquer le contrôle des frontières et les phénomènes qui se déroulent actuellement aux frontières extérieures, l'Agence a publié une brochure intitulée «Frontex at a Glance», qui explique ce que sont Frontex et Schengen de façon très accessible. Elle a également produit une série de films expliquant le système européen de surveillance des frontières (Eurosur) et l'opération Triton (opération conjointe se déroulant en Méditerranée centrale), ainsi qu'une douzaine de courts métrages dans lesquels des agents de la police des frontières de différents pays expliquent leur travail et parlent de l'avenir.

Les pressions migratoires sans précédent aux frontières extérieures de l'UE ont entraîné une hausse de demandes des médias à Frontex. Au cours du second semestre, lorsque la pression migratoire a atteint un pic, Frontex a traité 800 demandes d'information par mois. L'Agence a accordé un accès physique aux zones opérationnelles à plus de 500 journalistes, dont plus de 60 ont embarqué dans des patrouilles maritimes opérationnelles en Italie.

Afin d'accroître la transparence des opérations et d'aider les médias sur le terrain, Frontex a continué à déployer des attachés de presse de terrain (FPO). Au cours de l'année dernière, cinq attachés de presse de terrain ont été déployés pour couvrir l'opération Triton en Italie. Les FPO proviennent du corps européen des gardes-frontières et sont généralement des attachés de presse des autorités nationales responsables des frontières, détachés pour aider Frontex à gérer les médias sur le théâtre des opérations. Leurs tâches consistent, notamment, à aider les journalistes à se déplacer dans les zones opérationnelles, à faciliter leur incorporation dans des patrouilles et des entretiens avec des agents nationaux, ainsi qu'à recueillir du matériel photographique et vidéo des opérations pour la presse.

Un contact direct avec des citoyens et des chercheurs de l'UE intéressés par le travail de Frontex a eu lieu durant les célébrations marquant la Journée de l'Europe à Bruxelles et à Varsovie et lors du festival du film «Docs against Gravity» à Varsovie. Par ailleurs, plus de 30 visites d'étude au siège de Frontex ont été organisées.

Frontex a continué à organiser la Journée européenne des gardes-frontières (ED4BG), un événement annuel célébrant les gardes-frontières de tous les États membres et des pays associés Schengen. L'édition 2015 a rassemblé plus de 800 invités, qui ont discuté de questions concernant l'avenir de la gestion des frontières, l'espace Schengen et le trafic de passagers ainsi que l'évaluation d'une décennie de travail de l'Agence. Plus de 40 autorités nationales, agences de l'UE et organisations internationales ainsi que le forum consultatif de Frontex sur les droits fondamentaux ont participé à une exposition durant cette journée, ont présenté leur travail et ont échangé de bonnes pratiques entre professionnels de la gestion des frontières.



Cet événement annuel renforce la communauté des gardes-frontières européens en mettant leur travail à l'honneur et en servant de forum de discussion et d'échange de bonnes pratiques. Il donne aux professionnels de la gestion des frontières la possibilité de discuter entre eux, de partager leurs expériences tout en contribuant à renforcer la connectivité, la compréhension et la collaboration entre de nombreuses autorités différentes chargées des frontières.

En 2015, un nombre croissant de visiteurs a consulté les canaux de communication en ligne de Frontex, comme son site Internet, ses plateformes de partage de vidéos (YouTube et Vimeo), la page Facebook d'ED4BG et le compte Twitter ouvert récemment.

En 2015, Frontex a investi des ressources dans le développement de futurs outils de communication qui contribueront à accroître la transparence et à faciliter la communication avec les parties prenantes. Les premières étapes ont été franchies dans la construction d'une plateforme de travail collaborative, un système de gestion des documents et un système de gestion multimédias.

#### **Docs against Gravity**

Dans le cadre des événements de sensibilisation de cette année, Frontex a participé à Docs against Gravity, l'un des principaux festivals de films documentaires du monde, qui s'est déroulé à Varsovie. Frontex avait sa propre rubrique de films intitulée «Borderlands», dans laquelle étaient présentés des documentaires sur le thème de la migration et de la gestion des frontières. Le public a débattu de ce thème et a eu l'occasion d'écouter et de discuter avec des représentants du corps de gardes-frontières polonais, ainsi qu'avec des universitaires et avec Frontex.

En 2015, Frontex a reçu 60 demandes d'accès du public à des documents en application du règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Chaque demande visait un ou plusieurs documents. Les demandes les plus courantes concernaient les plans opérationnels de Frontex et des rapports d'évaluation, mais aussi des rapports sur des incidents graves et des données sur les franchissements illégaux des frontières. Les profils des demandeurs variaient et incluaient des étudiants, des chercheurs et des journalistes.

Frontex a octroyé un accès partiel aux documents demandés par la plupart des demandeurs, en n'expurgeant que de petites parties des documents, en vertu des exceptions prévues à l'article 4 du règlement (CE) n° 1049/2001; l'accès n'a été totalement refusé qu'à un petit nombre de demandeurs. Les autres se sont vu accorder un accès complet aux documents demandés. (Voir le Rapport annuel sur l'accès aux documents)

#### **Officier aux droits fondamentaux de Frontex (ODF)**

En 2015, l'ODF a participé à diverses activités et questions relevant de son mandat et de ses tâches. L'objectif principal de la mission de l'ODF était d'assurer une protection et des garanties adéquates des droits fondamentaux durant les opérations coordonnées par Frontex et dans toutes les activités de l'Agence. En 2015, l'ODF a tout particulièrement concentré ses activités dans les quatre domaines suivants:

- (i) révision de la stratégie de Frontex en matière de droits fondamentaux et du plan d'action correspondant;
- (ii) suivi et rapport;
- (iii) soutien apporté sur le terrain aux activités opérationnelles coordonnées par Frontex;
- (iv) soutien apporté sur le terrain au renforcement des capacités.

L'un des principaux objectifs du travail de l'officier aux droits fondamentaux consiste à soutenir Frontex dans la mise en œuvre de la stratégie de l'Agence en matière de droits fondamentaux (FRS) et à veiller au respect et à la promotion des droits fondamentaux dans toutes les activités de Frontex, notamment ses activités opérationnelles. À cette fin, l'ODF a lancé une révision de la stratégie existante en matière de droits fondamentaux, qui a inclus une analyse approfondie des contributions déjà reçues des différentes unités de Frontex, jointes aux rapports généraux antérieurs de Frontex, un recueil de recommandations adressées à Frontex par plusieurs organisations internationales, d'ONG et d'autres organes depuis 2012 et un projet de proposition préparé par l'ODF.

Dans le domaine du contrôle et du signalement, l'ODF a continué à remplir son rôle en assurant le suivi d'incidents de violations alléguées des droits fondamentaux, signalés durant des opérations conjointes, en procédant à une évaluation préliminaire des répercussions sur les droits fondamentaux et en formulant, à plusieurs reprises, des recommandations. Ces recommandations recensaient essentiellement les mesures préventives et correctrices pouvant être apportées au système de contrôle afin de mieux protéger les droits fondamentaux dans les activités menées aux frontières.

En 2015 et dans le domaine des activités opérationnelles, l'ODF a continué à soutenir la planification et la préparation des opérations en fournissant des évaluations et des suggestions en rapport avec les droits fondamentaux pour les opérations conjointes proposées et une analyse des défis et risques susceptibles de se produire dans le cadre d'une opération conjointe et d'avoir un effet négatif sur les droits fondamentaux. En ce qui concerne le travail de terrain, l'ODF a également entrepris plusieurs visites d'opérations aux frontières maritimes, terrestres et aériennes ainsi que d'opérations conjointes de retour et d'opérations conjointes collectives de retour afin de recueillir des informations sur des questions liées aux droits fondamentaux dans chacun de ces domaines. Par ailleurs, l'ODF a soutenu l'unité d'analyse des risques sur des questions liées aux droits fondamentaux, lorsqu'elle y a été invitée.

Dans le domaine des activités de retour, l'ODF a soutenu activement le processus de révision du recueil des meilleures pratiques relatives aux opérations conjointes de retour, qui sera rebaptisé «Guide des opérations conjointes de retour coordonnées par Frontex». L'ODF a pris une part active à une réponse complexe de Frontex à l'enquête d'initiative de la médiatrice européenne concernant la protection des droits fondamentaux dans les opérations conjointes de retour coordonnées par Frontex, lancée en octobre 2014. À cet égard, l'ODF a fourni une annexe distincte contenant ses observations sur le sujet, qui portait essentiellement sur la protection de l'enfance et les problèmes médicaux durant les opérations de retour. Par ailleurs, durant l'année 2015, l'ODF a activement soutenu le projet de l'ICMPD sur le contrôle des retours forcés (FReM) en dispensant une formation aux contrôleurs participants et en fournissant une contribution importante au niveau du matériel de formation et de projet.

L'ODF s'est également beaucoup impliqué dans le soutien de l'opération conjointe VEGA Children. Il a souligné l'importance de mettre en place des procédures, une formation et des ressources adéquates pour les autorités de surveillance des frontières afin d'identifier les enfants à risque aux frontières extérieures des États membres de l'UE. L'identification des enfants et leur renvoi vers un organisme compétent, doublés d'une gestion efficace des frontières, ont été explicitement présentés comme un objectif commun des activités opérationnelles correspondantes et, dans l'évaluation annuelle des risques de Frontex pour 2015, comme un domaine de préoccupation et de besoin spécifique des États membres dans leur système de gestion des frontières.

En matière de renforcement des capacités, l'ODF a apporté une contribution importante au volet II du projet IAP «Soutien régional à une gestion de la migration respectueuse de la protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie», durant la phase d'évaluation des besoins. L'ODF a également fourni un aperçu des activités et des outils de Frontex dans le domaine des droits fondamentaux pour le projet de la PEV sur l'asile et la gestion des frontières en Tunisie et au Maroc.

En ce qui concerne la sensibilisation interne au rôle des gardes-frontières dans l'accès à la protection internationale, l'ODF, en coopération avec l'équipe Information & transparence de Frontex, a organisé au siège de Frontex une séance interne sur les aspects pertinents développés dans la directive sur les procédures d'asile. Les experts externes invités de l'EASO et du HCR ont présenté les derniers chiffres records sur les déplacements et le champ d'application et les implications de la directive sur les procédures d'asile pour le travail quotidien des gardes-frontières. Par ailleurs, dans le domaine de la promotion des droits fondamentaux, l'ODF a animé une discussion de groupe dans le cadre de la Journée européenne des gardes-frontières (ED4BG), centrée sur les enfants aux frontières. Au cours de cette discussion, le thème des enfants aux frontières a été abordé sous différents angles, avec des orateurs d'organisations de la société civile, comme Save the Children et l'OIM, et des experts des autorités nationales.

Toujours dans le contexte du renforcement des capacités, l'ODF a contribué à apporter le point de vue des droits fondamentaux et des praticiens à la première phase du projet de l'Agence des droits

fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sur les «Données biométriques dans les grands systèmes européens de TI dans les domaines des frontières, des visas et de l'asile - Conséquences pour les droits fondamentaux».

En ce qui concerne la formation aux droits fondamentaux, l'ODF a soutenu le travail sur le manuel de formation des gardes-frontières aux droits fondamentaux (formation des formateurs) en l'adaptant pour en faire un outil d'apprentissage en ligne. L'ODF a contribué à la mise à jour et à la poursuite de la formation de base aux droits fondamentaux du personnel de Frontex et a souligné la nécessité de l'étendre afin de proposer des modules plus spécialisés (opérationnel, analyse de risques).

### Forum consultatif

En 2015, le forum consultatif de Frontex sur les droits fondamentaux (FC) a continué de donner des conseils stratégiques au directeur exécutif et au conseil d'administration de Frontex. Conformément à ses méthodes de travail, le forum consultatif s'est réuni trois fois de façon formelle durant l'année, ce qui a constitué autant de nouvelles occasions de collaborer avec le personnel de Frontex.

Dans le domaine de la formation, les membres du FC ont formulé des observations et des recommandations qui ont contribué à intégrer le point de vue des droits fondamentaux dans les activités de formation de Frontex, notamment dans la formation opérationnelle pilote destinée au personnel d'encadrement intermédiaire européen des gardes-frontières et dans la formation des agents de surveillance des frontières terrestres des EEGF. Les membres du FC ont continué à apporter leur expertise au programme de master européen commun en gestion stratégique des frontières et ont commencé à participer à l'élaboration d'un cours d'apprentissage en ligne pour la formation des gardes-frontières aux droits fondamentaux. Le groupe de travail du FC sur la formation a eu des échanges de vues réguliers avec l'unité Formation de Frontex afin de planifier une coopération et des échanges.

Les membres du FC ont soutenu les activités opérationnelles de Frontex dans le domaine des opérations conjointes, des retours et des analyses de risques. Le FC a formulé des recommandations et des avis sur les meilleures pratiques en matière d'opérations conjointes de retour et a participé à la deuxième phase de l'opération conjointe VEGA Children. Sur ce point, des membres du FC ont été déployés dans différents aéroports de l'UE aux côtés des autorités de surveillance des frontières afin de renforcer la protection des enfants aux frontières et la coopération entre les différentes parties prenantes dans ce domaine. Une délégation du FC a effectué une visite à l'opération conjointe Triton en octobre 2015. Les observations formulées à l'issue de la visite ont été discutées avec Frontex et des représentants du conseil d'administration en organisant des discussions de groupe ciblées. Outre un échange de vues sur les principaux défis à relever, ces discussions ont contribué à élaborer des initiatives visant à faire progresser les droits fondamentaux dans les opérations de Frontex.

En 2015, le FC a aussi commencé à rassembler des informations sur l'approche et l'intégration de la dimension de genre dans les activités coordonnées par Frontex et a organisé une série de réunions avec l'Agence afin de réfléchir ensemble aux conséquences des opérations conjointes de Frontex sur les droits fondamentaux dans la pratique, sur la base de différents scénarios réels. Le FC a aussi donné son avis sur l'application de la Charte des droits fondamentaux durant l'évaluation de l'Agence, conformément à l'article 33 du règlement Frontex.

En septembre 2015, le conseil d'administration a statué sur la nouvelle composition du forum consultatif à la suite de l'expiration de son mandat. Des représentants d'organisations de la société civile ont été retenus sur la base d'un appel public lancé par Frontex, tandis que les organisations internationales ont renouvelé leur participation par un échange de lettres. Le mandat actuel des membres élus du FC prendra fin le 31 décembre 2018.

Le FC a publié son deuxième rapport annuel en juillet 2015 et celui-ci est disponible sur le site Internet de Frontex.

### 3. RÉSUMÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET BUDGÉTAIRES ET DES QUESTIONS ORGANISATIONNELLES

#### 3.1 Développements budgétaires

Le budget initialement adopté de 114 millions d'euros était destiné à couvrir les activités indiquées à l'origine dans le programme de travail 2015. Cependant, compte tenu de la pression migratoire observée en Méditerranée depuis le printemps 2015 et des conclusions du Conseil du 23 avril, Frontex a procédé à un renforcement considérable de ses activités opérationnelles en Méditerranée. Une attention particulière a été accordée à la demande du Conseil de renforcer les opérations conjointes, notamment Triton en Italie et Poséidon en Grèce. Ce renforcement s'est concentré sur l'extension des zones opérationnelles concernées, une plus grande flexibilité dans le déploiement de matériel et d'experts, l'intensification de la surveillance aérienne et maritime et une augmentation des activités de filtrage et de débriefing. Durant l'année et en réaction à la crise émergente dans les îles grecques, le relevé d'empreintes digitales a été ajouté aux activités conjointes coordonnées par Frontex.

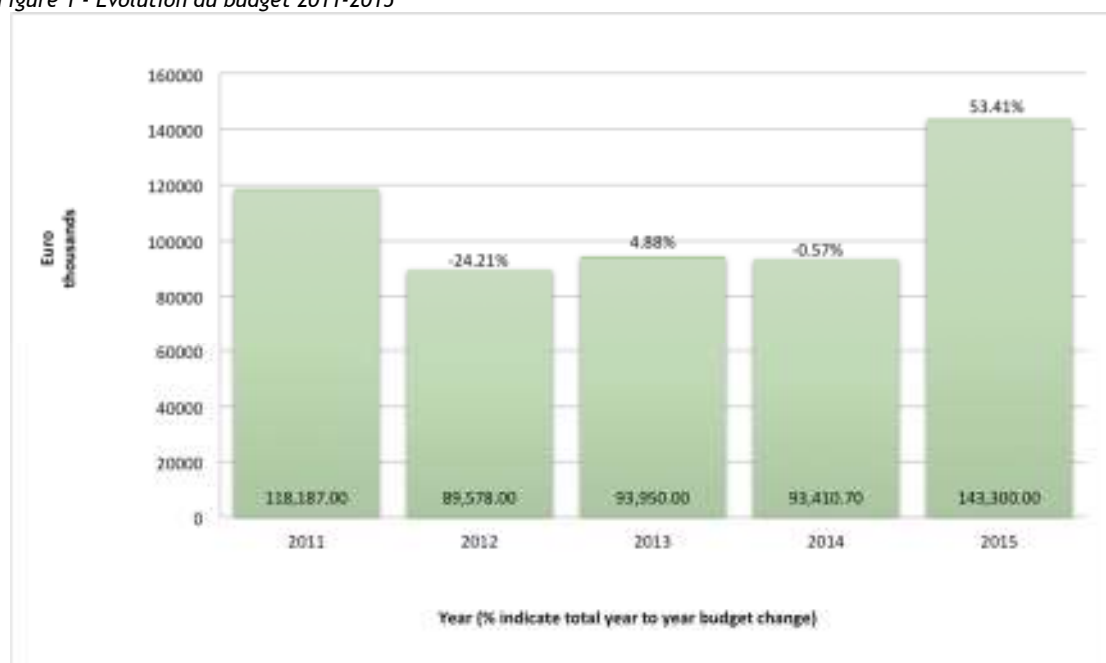
Trois budgets rectificatifs ont donc été adoptés en 2015, dont deux concernaient l'alignement sur les conclusions du Conseil et visaient à tripler le budget destiné aux opérations pertinentes en Méditerranée, le troisième couvrant les coûts des postes supplémentaires octroyés à l'Agence pour faire face à la charge de travail accrue.

Le budget définitif de Frontex pour 2015 s'est donc élevé à 143,3 millions d'euros.

En dépit de la charge de travail accrue résultant de l'allocation budgétaire sensiblement plus élevée, l'Agence est parvenue à engager la totalité de ses crédits au 31 décembre 2015. À cette date, 69 % des crédits avaient été utilisés pour des paiements.

Les 31 % de crédits restants, qui sont déjà engagés pour remplir un objectif opérationnel précis ou pour honorer des obligations contractuelles, devraient être payés en 2016.

Figure 1 - Évolution du budget 2011-2015



Euro thousands  
Year (% indicate total year to year budget change)

En milliers d'euros  
Année (le pourcentage indique la modification totale du budget d'une année à l'autre)

### 3.2 Budget général

La ventilation du budget 2015 reflète l'importance accordée aux activités opérationnelles. Le rapport de répartition entre les titres opérationnels et administratifs est de 79/21.

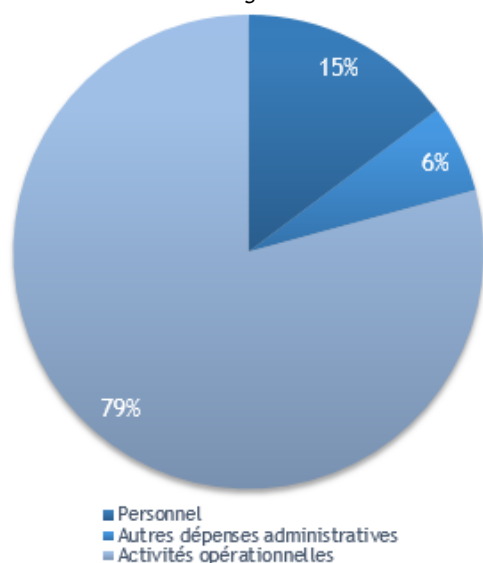
Outre l'approche budgétaire traditionnelle - dépenses opérationnelles et dépenses administratives (figure 2), depuis 2014, Frontex établit aussi un budget par activité (EBA) (figure 3). Le concept qui sous-tend l'EBA est que toutes les ressources - tant humaines que financières - qui sont nécessaires pour mettre en œuvre une activité, seront allouées à cette activité.

Les activités de base en matière de gouvernance, comme les opérations conjointes, la formation ou les droits fondamentaux, pour n'en citer que quelques-unes, ont été approuvées par le conseil d'administration et servent de base à l'allocation des coûts directs et indirects. Les coûts directs sont les ressources humaines et financières, qui peuvent être directement imputées à une activité. Les coûts indirects sont les coûts qui découlent des coûts indirects du personnel (comme le personnel des services aux entreprises ou des finances et des marchés publics qui soutiennent les activités) et d'autres coûts indirects (par exemple, les frais de location).

Le calcul du budget Frontex pour 2015, établi sur la base du budget par activité, indiquait que 90 % des ressources humaines et financières de l'Agence étaient directement imputables aux activités opérationnelles de base de Frontex.

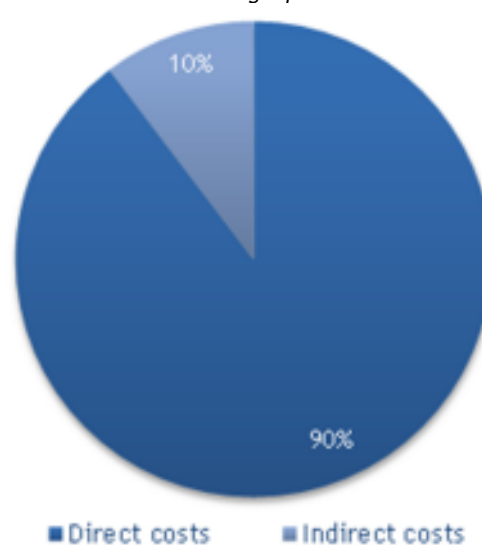
L'Agence a reconnu le potentiel qu'offre l'approche EBA et exploitera les possibilités d'améliorer son utilisation des ressources et sa gestion des résultats.

Figure 2 - Ventilation du budget ordinaire



Direct costs  
Indirect costs

Figure 3 - Ventilation du budget par activité

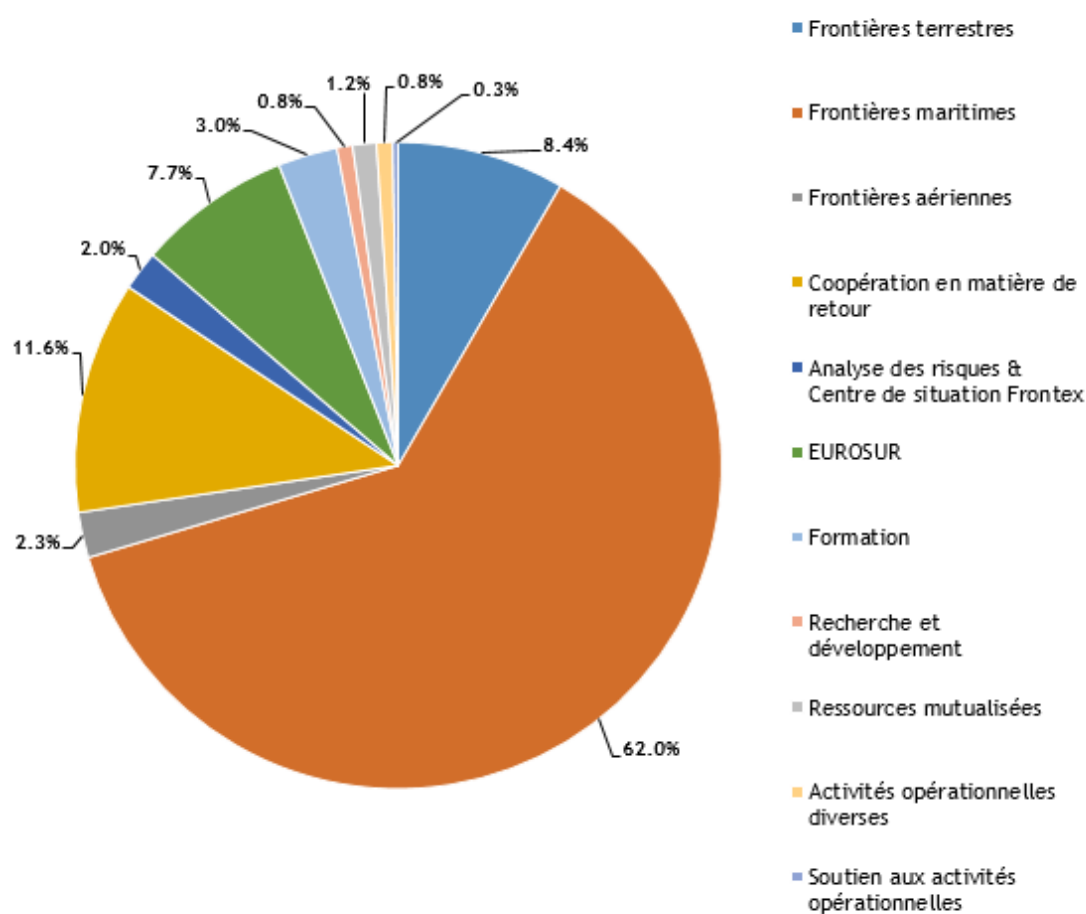


Coûts directs  
Coûts indirects

### Budget opérationnel

Sous l'angle du budget traditionnel, le budget opérationnel s'est élevé à 113 500 000 EUR et 84,3 % des fonds disponibles ont été consacrés aux opérations conjointes (frontières terrestres, maritimes et aériennes et opérations de retour), comme indiqué dans le diagramme ci-dessous. Le programme de travail Frontex adopté par le conseil d'administration de l'Agence détermine cette répartition des fonds. Les fonds supplémentaires provenant des budgets rectificatifs de mai, juillet et novembre 2015 ont été alloués aux différents domaines de travail afin de renforcer les activités opérationnelles en Méditerranée; de ce fait, les opérations aux frontières maritimes ont de loin bénéficié de la part la plus importante des fonds alloués aux activités opérationnelles.

Figure 4 - Ventilation définitive du budget opérationnel



### 3.3 Utilisation des crédits 2014 reportés en 2015

Au 31 décembre 2015, Frontex avait dans une large mesure utilisé les crédits de paiement octroyés en 2014. Sur le montant total reporté de 2014 à 2015, 23 600 000 EUR ont été payés en 2015, tandis que 4 600 000 EUR ont dû être annulés. Les principales raisons des annulations étaient liées à l'inexécution de contrats ou au fait que les bénéficiaires de subventions avaient finalement réclamé des montants inférieurs à ceux estimés au début d'une activité opérationnelle. Néanmoins, l'utilisation budgétaire totale des crédits mis à la disposition de Frontex en 2015 s'est élevée à 94 %.

### 3.4 Passation de marchés

L'Agence dépense également son budget par le biais de procédures de passation de marchés, en achetant des produits et des services à des contractants; il y a lieu d'observer que Frontex n'externalise aucune de ses activités opérationnelles.

Au total, 1 137 procédures de passation de marché ont été lancées en 2015. Ces procédures ont consisté dans le lancement d'appels d'offres de l'Agence ou dans l'utilisation de contrats déjà conclus par l'Agence ou la Commission européenne.

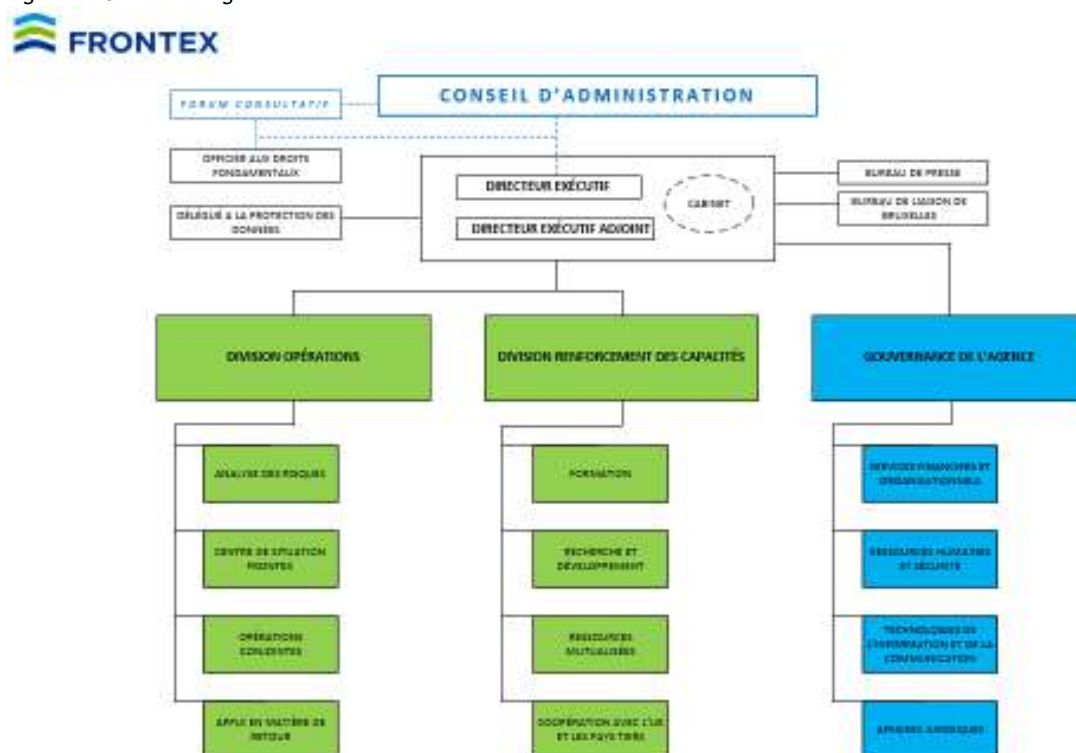
### 3.5 Changements organisationnels

En 2015, Frontex a entamé une phase de restructuration, dont le but était de mettre en place une nouvelle structure à compter de janvier 2016. L'idée sous-jacente de ce changement était de répondre aux nouvelles exigences de l'organisation. Les principales modifications tiennent en la création de deux nouvelles unités: une unité Appui en matière de retour au sein de la division Opérations et une unité Coopération avec l'UE et les pays tiers au sein de la division Renforcement des capacités.

L'ancienne unité Soutien exécutif a été rationalisée et réduite à un cabinet faisant directement rapport à la direction exécutive. Toutes les autres fonctions qui étaient auparavant dévolues à l'unité Soutien exécutif ont été réattribuées aux entités compétentes des trois divisions.

Il a également été proposé de modifier les noms de trois entités: Gouvernance de l'Agence (anciennement Division administrative), l'unité Finance et Services de l'Agence (anciennement unité Finance et marchés publics) et l'unité Ressources humaines et sécurité (anciennement unité Ressources humaines et services). En raison de l'introduction de la nouvelle structure organisationnelle, plusieurs membres du personnel seront affectés aux nouvelles entités.

Figure 5 - Structure organisationnelle



### 3.6 Recrutement

En 2015, un total de 2 243 candidatures ont été reçues pour des postes vacants d'agents temporaires, d'agents contractuels et d'experts nationaux détachés. Trente-quatre procédures de recrutement ont été lancées; 10 procédures engagées en 2014 ont été achevées en 2015 et 14 procédures entamées en 2015 prendront fin en 2016. Frontex a recruté 47 nouveaux membres du personnel, a conduit 139 entretiens et épreuves écrites pour des agents contractuels et temporaires et 39 autres pour des postes d'experts nationaux détachés.

Avec les nouveaux chiffres d'effectifs approuvés en juillet et en novembre 2015, Frontex employait 308 personnes à la fin 2015. Pour les 103 autres nouveaux postes, le recrutement était en cours en décembre 2015. Le nouveau directeur exécutif a pris ses fonctions le 16 janvier 2015. La procédure de sélection du directeur exécutif adjoint a pris fin en novembre 2015. Le premier agent de liaison Frontex dans un pays tiers - la Turquie - a été sélectionné.

La ventilation du personnel par unité ainsi que le nombre d'agents temporaires sont joints en annexes au rapport général.

Face aux demandes accrues provenant des secteurs d'activité de Frontex, le contrat signé avec une entreprise externe pour la fourniture de services RH intérimaires à court terme s'est poursuivi. En 2015, le nombre de personnes fournissant des services au titre de ce contrat s'élevait à 19, pour un total de 167 mois-personne.

### 3.7 Développement du personnel et formation<sup>7</sup>

En 2015, outre vingt cours de langues, quatre formations aux droits fondamentaux, quatre sessions sur les nouvelles approches de l'évaluation et 54 autres formations ont été organisées, dont une formation à la gestion des risques et une formation au statut des fonctionnaires de l'UE.

Durant l'année, Frontex a entamé une coopération avec le British Council (fournisseur réputé de formations en langue et en communication), qui a organisé deux cours de formation bien accueillis pour le personnel de Frontex: l'un sur la communication sur l'excellence de l'organisation et un autre sur la rédaction de propositions et de rapports.

Il convient de mentionner qu'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de cours de langue en interne a été lancée en 2015. Les résultats de cette procédure seront connus dans le courant du premier trimestre 2016.

Au total, 34 stages ont eu lieu en 2015 (dont sept avaient débuté en 2014) sur un total de 700 candidatures et les stagiaires ont apporté une contribution importante dans les domaines dans lesquels ils ont été affectés.

Le premier reclassement de personnel contractuel a été lancé en novembre 2015. Le travail préparatoire a été effectué afin d'introduire un nouveau système d'évaluation dès 2016.

---

<sup>7</sup> Ce chapitre concerne la formation et le perfectionnement du personnel de Frontex, tandis que les activités de formation fournies aux agents des États membres sont décrites au chapitre 2.



## ANNEXES

### Annexe A. Liste des membres du conseil d'administration

Pays	Nom	Poste/rang	Institution
Commission	M. Matthias Ruete	Directeur général Direction générale Migration et affaires intérieures	Commission européenne
	M. Laurent Muschel	Directeur Direction Migration et protection	Commission européenne
Autriche	M. Robert Strondl	Général de division Chef du département des questions opérationnelles	Ministère de l'intérieur
Belgique	M. Herbert Veyt	Directeur des opérations Commissaire principal	Police fédérale
Bulgarie	M. Zaharin Penov	Directeur général de la direction générale de la police des frontières Commissaire principal	Ministère de l'Intérieur de la République de Bulgarie
	M. Milen Emilov Penev	Directeur de la direction générale de la police des frontières	
	M. Antonio Angelov	Directeur de la direction générale de la police des frontières	
Croatie	M. Zlatko Sokolar	Chef de la direction de la police des frontières	Ministère de l'Intérieur de la République de Croatie
Chypre	M. Glykerios Leontiou	Commissaire A Commandant de l'unité Étrangers et immigration	Police chypriote
République tchèque	M. Martin Vondrášek	Colonel Vice-président de la police	Forces de police tchèques
Danemark	M. Richard Østerlund la Cour	Commissaire principal	Police nationale danoise
Estonie	M. Rando Kruusmaa	Directeur général adjoint Lieutenant-colonel	Police et service des gardes-frontières
	M. Joosep Kaasik	Directeur général adjoint	
Finlande	M. Ilkka Laitinen	Chef adjoint Général de division	Service finlandais des gardes-frontières
France	M. Benoît Brocart	Directeur de l'immigration	Ministère de l'Intérieur
Allemagne	M. Ralf Göbel	Président du conseil d'administration de Frontex Directeur général adjoint	Ministère fédéral de l'Intérieur Direction générale des affaires de la police fédérale
Grèce	M. Alexandros Soukoulis	Directeur de la division Protection des frontières Général de brigade de police	Police grecque Ministère de l'Ordre public et de la Protection des citoyens
Hongrie	M. Zsolt Halmosi	Général de division Directeur général en charge de la police	Police nationale hongroise
Italie	M. Giovanni Pinto	Direction du service Immigration et police des frontières	Ministère de l'Intérieur
Lettonie	M. Normunds Garbars	Général Chef du Service national des gardes-frontières	Service national des gardes-frontières
Lituanie	M. Vainius Butinas	Commandant du Service national des gardes-frontières Général	Service national des gardes-frontières
	M. Renatas Požėla	Commandant du Service national des gardes-frontières	
Luxembourg	M. Thierry Fehr	Directeur	Unité de la police nationale aéroportuaire
Malte	M. Neville Xuereb	Commissaire de l'immigration/Commissaire de police	Force de police maltaise
Pays-Bas	M. J.A.J. Hans Leijtens	Commandant Lieutenant-général	Maréchaussée royale néerlandaise
	M. Harrie van den Brink	Commandant	

Pologne	M. Dominik Tracz	Commandant en chef Général de division	Service polonais des gardes-frontières
Portugal	M. António Beça Pereira	Directeur national	Service portugais de l'immigration et des frontières
Roumanie	M. Ioan Buda	Inspecteur général	Police roumaine des frontières
Slovaquie	M. Ludovít Bíró	Directeur Colonel	Police des frontières et des étrangers Ministère de l'Intérieur
Slovénie	M. Marko Gašperlin	Vice-président du conseil d'administration de Frontex Directeur adjoint Commissaire principal	Ministère de l'Intérieur Direction générale de la police
Espagne	M. Emilio Baos Arrabal	Commissaire général de la police nationale	des frontières et des étrangers
Suède	M. Sören Clerton	Commissaire de police adjoint	Division centrale de gestion des frontières Bureau national d'investigation
	M. Patrik Engström	Chef de la section de police des frontières Commissaire	Division Opérations Police suédoise
Islande	M. Ólafur Helgi Kjartansson	Commissaire de police	District de police de Sudurnes
Norvège	M. Jan Eirik Thomassen	Commissaire adjoint de la police nationale	Direction de la police nationale
Suisse	M. Héribert Wider †	Chef de la section Opérations Lieutenant-colonel	Service suisse des gardes-frontières
Lichtenstein	M. Uwe Langenbahn	Chef adjoint	Police nationale
Irlande	M. John O'Driscoll	Chef du bureau Commissaire principal	Bureau de l'immigration de la Garda National
	M. David Dowling	Chef du bureau Commissaire principal	
UK	M. Paul Morgan	Directeur	Force frontalière Ministère de l'Intérieur

Le conseil d'administration de Frontex est chargé de contrôler efficacement les tâches réalisées par l'Agence. Parmi ses responsabilités, le conseil fixe le budget et vérifie son exécution, veille à la mise en place de procédures décisionnelles transparentes et nomme le directeur exécutif et le directeur exécutif adjoint.

Il se compose de représentants des responsables des autorités de gestion des frontières des 26 États membres de l'UE signataires de l'acquis de Schengen et de deux membres de la Commission européenne. Des représentants du Royaume-Uni et d'Irlande sont également invités à participer aux réunions du conseil d'administration.

L'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse (pays qui ne sont pas membres de l'UE, mais sont associés à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen) participent également aux réunions du conseil d'administration de l'Agence. Chacun de ces pays envoie un représentant au conseil d'administration, mais ne dispose que de droits de vote limités.

## Liste des décisions du conseil d'administration

Numéro	Titre	Date
01/2015	Décision du conseil d'administration portant adoption du programme de travail 2015 et du budget 2015 de Frontex, y compris le tableau des effectifs	7 janvier 2015
02/2015	Décision du conseil d'administration sur l'adoption de la demande de participation de l'Irlande à l'activité opérationnelle OCR de Frontex au Nigeria	3 février 2015
03/2015	Décision du conseil d'administration sur l'adoption du transfert non-automatique des crédits de 2014 à 2015	12 février 2015
04/2015	Décision du conseil d'administration sur la priorité accordée à la Turquie pour le déploiement d'un agent de liaison Frontex	18 février 2015
05/2015	Décision du conseil d'administration approuvant 20 millions d'euros supplémentaires dans l'avant-projet de budget 2016	19 février 2015
06/2015	Décision du conseil d'administration sur l'adoption de la demande de participation de l'Irlande à l'activité opérationnelle OCR de Frontex au Nigeria organisée par la Norvège le 11 mars	9 mars 2015
07/2015	Décision du conseil d'administration sur l'adoption de la demande de participation du Royaume-Uni à l'OC Activités opérationnelles flexibles 2015 de Frontex et à l'OC Points focaux 2015 - Volet terrestre	10 mars 2015
08/2015	Décision du conseil d'administration adoptant le programme pluriannuel de Frontex	26 mars 2015
09/2015	Décision du conseil d'administration adoptant le programme de travail préliminaire 2016	26 mars 2015
10/2015	Décision du conseil d'administration adoptant le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2016	26 mars 2015
11/2015	Décision du conseil d'administration adoptant le rapport général 2014 de Frontex	26 mars 2015
12/2015	Décision du conseil d'administration établissant les règles relatives aux équipements techniques à déployer pour les activités coordonnées par Frontex en 2016	26 mars 2015
13/2015	Décision du conseil d'administration sur l'adoption de la demande de participation du Royaume-Uni à l'OC Alexis I 2015 de Frontex	13 avril 2015
14/2015	Décision du conseil d'administration sur l'adoption de la demande de participation du Royaume-Uni aux activités opérationnelles coordonnées par Frontex en 2015	14 avril 2015
15/2015	Décision du conseil d'administration sur la participation de l'Irlande à l'OC Vol de retour conjoint vers la République du Congo, organisée par la Belgique le 28 avril 2015	27 avril 2015
16/2015	Décision du conseil d'administration sur la participation du Royaume-Uni à l'OC Points focaux 2015 - Volet aérien - Personnel d'encadrement intermédiaire	30 avril 2015
17/2015	Décision du conseil d'administration sur l'adoption de la demande de participation de l'Irlande aux activités opérationnelles coordonnées par Frontex en 2015	13 mai 2015
18/2015	Décision du conseil d'administration sur la participation du Royaume-Uni à l'OC EPN Triton 2015	15 mai 2015
19/2015	Décision du conseil d'administration sur l'adoption de l'analyse et de l'évaluation par le conseil d'administration du rapport annuel d'activité 2014	19 mai 2015
20/2015	Décision du conseil d'administration sur l'adoption de l'amendement au programme de travail 2015 (N1) et de la rectification du budget 2015 (N1)	20 mai 2015
21/2015	Décision du conseil d'administration sur l'adoption du MSPP pour la période 2016-2018	20 mai 2015
22/2015	Décision du conseil d'administration sur la participation du Royaume-Uni à l'OC VEGA Children 2015	2 juin 2015
23/2015	Décision du conseil d'administration sur la participation de l'Irlande à l'OCR vers la République du Congo, organisée par la Belgique le 17 juin 2015	15 juin 2015
24/2015	Décision du conseil d'administration sur la participation du Royaume-Uni à l'OC EPN Triton 2015 et à l'OC EPN Poseidon Sea	26 juin 2015
25/2015	Décision du conseil d'administration sur l'avis relatif aux comptes annuels de Frontex pour l'exercice 2014	1 <sup>er</sup> juillet 2015
26/2015	Décision du conseil d'administration sur la participation de l'Irlande à l'OCR vers le Nigeria, organisée par l'Italie le 16 juillet 2015	15 juillet 2015
27/2015	Décision du conseil d'administration sur l'adoption de la modification du programme de travail 2015 (N2) et du budget 2015 (N2) de Frontex	28 juillet 2015
28/2015	Décision du conseil d'administration sur la participation du Royaume-Uni à l'OC EPN Triton 2015 et à l'OC EPN Poseidon Sea	2 septembre 2015
29/2015	Décision du conseil d'administration sur la composition du forum consultatif de Frontex sur les droits fondamentaux	9 septembre 2015
30/2015	Décision du conseil d'administration sur l'adoption des dates prévues pour les réunions du CA en 2016	9 septembre 2015
31/2015	Décision du conseil d'administration sur le déploiement d'un agent de liaison Frontex en Turquie	9 septembre 2015

32/20 15	Décision du conseil d'administration sur le mandat accordé au directeur exécutif pour négocier un accord de travail avec le Kosovo	10 septembre 2015
33/20 15	Décision du conseil d'administration sur les coûts unitaires des activités opérationnelles	10 septembre 2015
34/20 15	Décision du conseil d'administration adoptant les modalités de mise en œuvre du règlement (CE) n° 45/2001 par Frontex	10 septembre 2015
35/20 15	Décision du conseil d'administration sur la participation du Royaume-Uni à l'OC EPN Triton 2015 et à l'OC EPN Poseidon Sea	jeudi 24 septembre 2015
36/20 15	Décision du conseil d'administration modifiant la décision n° 12/2015 du conseil d'administration adoptant des règles relatives aux équipements techniques, y compris l'OMNTE, à déployer durant les activités opérationnelles coordonnées par Frontex en 2016	9 octobre 2015
37/20 15	Décision du conseil d'administration sur la participation du Royaume-Uni aux activités opérationnelles flexibles en matière de retour 2015 et à l'OC EPN Poseidon Sea 2015 de Frontex	8 octobre 2015
38/20 15	Décision du conseil d'administration sur la participation du Royaume-Uni à l'OC Points focaux 2015 - Volet aérien et à l'OC Pegasus 2015 de Frontex	21 octobre 2015
39/20 15	Décision du conseil d'administration adoptant les modalités de mise en œuvre pour le reclassement du personnel contractuel	28 octobre 2015
40/20 15	Décision du conseil d'administration adoptant les recommandations du conseil d'administration consécutives à l'évaluation de Frontex (article 33)	28 octobre 2015
41/20 15	Décision du conseil d'administration sur la participation du Royaume-Uni à l'OC Activités opérationnelles flexibles en matière de retour 2015 (FOA-R), à l'OC EPN Triton 2015 et à l'OC EPN Poseidon Sea 2015 de Frontex	30 octobre 2015
42/20 15	Décision du conseil d'administration adoptant l'amendement du programme de travail 2015 (N3) de Frontex et du budget 2015 (N3) de Frontex	6 novembre 2015
43/20 15	Décision du conseil d'administration sur la participation du Royaume-Uni au déploiement d'OPV (sans frais) dans le cadre de l'OC EPN Poseidon Sea 2015 de Frontex	13 novembre 2015
44/20 15	Décision du conseil d'administration sur l'organisation par le Royaume-Uni d'une opération conjointe de retour vers l'Albanie le 19 novembre 2015	18 novembre 2015
45/20 15	Décision du conseil d'administration sur les dispositions générales d'exécution de l'article 87, paragraphe 1, du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne et mettant en œuvre l'article 44, premier alinéa, du statut	20 novembre 2015
46/20 15	Décision du conseil d'administration établissant les dispositions générales d'exécution de l'article 43 du statut et mettant en œuvre l'article 44, premier alinéa, du régime applicable aux agents temporaires	20 novembre 2015
47/20 15	Décision du conseil d'administration sur la nomination du directeur exécutif adjoint	25 novembre 2015
48/20 15	Décision du conseil d'administration sur l'élection d'un nouveau président	25 novembre 2015
49/20 15	Décision du conseil d'administration sur l'élection d'un nouveau vice-président	25 novembre 2015
50/20 15	Décision du conseil d'administration adoptant les chiffres généraux relatifs aux titres et chapitres de l'avant-projet de budget 2017 de Frontex	26 novembre 2015
51/20 15	Décision du conseil d'administration sur l'avenir du bureau de liaison de Frontex au Pirée	26 novembre 2015
52/20 15	Décision du conseil d'administration sur la structure organisationnelle modifiée de l'Agence	26 novembre 2015
53/20 15	Décision du conseil d'administration adoptant un accord de travail avec le Maroc	10 décembre 2015
54/20 15	Décision du conseil d'administration sur les modalités pratiques de la participation et de la contribution financière de l'Irlande aux activités opérationnelles de Frontex	11 décembre 2015
55/20 15	Décision du conseil d'administration sur les modalités pratiques de la participation et de la contribution financière du Royaume-Uni aux activités opérationnelles de Frontex	11 décembre 2015
56/20 15	Décision du conseil d'administration adoptant la stratégie antifraude de Frontex	17 décembre 2015
57/20 15	Décision du conseil d'administration étendant le champ d'application des modalités d'exécution sur le télétravail	17 décembre 2015
58/20 15	Décision du conseil d'administration adoptant des modalités d'exécution pour le traitement des données à caractère personnel recueillies durant les opérations conjointes, les projets pilotes et les interventions rapides	18 décembre 2015
59/20 15	Décision du conseil d'administration portant adoption du programme de travail 2016 et du budget 2016, y compris le tableau des effectifs	24 décembre 2015
60/20 15	Décision du conseil d'administration sur la participation du Royaume-Uni à l'opération conjointe de Frontex Réseau européen de patrouilles Triton (OC EPN Triton)	24 décembre 2015

## Liste des opérations conjointes en 2012

Nom de l'opération ou du projet pilote	Zone opérationnelle	Durée	États membres ou pays tiers participants
OC Points focaux 2015 Volet aérien - Agents réguliers (AIR)	<p><i>29 points focaux de l'UE (Volet aérien) activés:</i> Aéroports d'Amsterdam, Stockholm Arlanda, Athènes, Bruxelles, Budapest, Copenhague, Paris Charles de Gaulle, Düsseldorf, Rome Fiumicino, Francfort, Genève, Helsinki, Larnaca, Ljubljana, Lisbonne, Madrid, Marseille, Munich, Milano Malpensa, Paris Orly, Bucarest, Prague, Riga, Sofia, Varna, Vienne, Venise, Vilnius et Varsovie</p> <p><i>Aéroports de 4 points de coordination activés:</i> Aéroports de Tirana, Sarajevo, Belgrade et Podgorica</p>	306 jours (opération permanente)	<p><i>26 États membres/PAS:</i> Autriche, Belgique, Bulgarie, Suisse, Chypre, République tchèque, Danemark, Allemagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Luxembourg, Espagne, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Suède et Royaume-Uni</p> <p><i>10 pays tiers:</i> Albanie, Bosnie-Herzégovine, ancienne République yougoslave de Macédoine, Serbie, Moldavie, Monténégro, Ukraine, Géorgie, Canada et Turquie</p>
OC Points focaux 2015 (Volet aérien) - Personnel d'encadrement intermédiaire (AIR)	<p><i>23 points focaux de l'UE (Volet aérien) activés:</i> Aéroports d'Amsterdam, Athènes, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Düsseldorf, Genève, Lisbonne, Ljubljana, Madrid, Milano Malpensa, Munich, Paris Charles de Gaulle, Paris Orly, Riga, Rome Fiumicino, Sofia, Stockholm, Venise, Vienne, Vilnius, Varsovie et Zurich</p> <p><i>Aéroports de 3 points de coordination activés:</i> Aéroports de Belgrade, Chisinau et Tirana</p>	288 jours (concept opérationnel permanent)	<p><i>25 États membres/PAS:</i> Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni</p> <p><i>11 pays tiers:</i> Albanie, Biélorussie, Cap Verde, Géorgie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Moldavie, Nigeria, Serbie, Turquie, Ukraine, États-Unis d'Amérique</p>
OC Alexis 2015 (AIR)	<p><i>30 aéroports internationaux de l'UE:</i> Aéroports d'Amsterdam, Barcelone, Bratislava, Bruxelles, Budapest, Bucarest, Copenhague, Düsseldorf, Genève, Helsinki, Ljubljana, Lisbonne, Lyon, Madrid, Marseille, Oslo, Paris Charles de Gaulle, Paris Orly, Porto, Prague, Riga, Tallinn, Timisoara, Sofia, Stockholm, Varna, Vienne, Vilnius, Varsovie et Zurich</p>	81 jours	<p><i>24 États membres/PAS:</i> Autriche, Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Royaume-Uni</p> <p><i>8 pays tiers:</i> Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Moldavie, Monténégro, Turquie et Ukraine</p> <p><i>Organisations internationales</i> Interpol</p>
OC VEGA Children 2015 (AIR)	<p><i>12 aéroports participants:</i> Aéroports d'Amsterdam, Stockholm Arlanda, Bruxelles, Genève, Lisbonne, Ljubljana, Madrid, Bucarest, Paris Charles de Gaulle, Porto, Riga, Varsovie et Zurich</p>	68 jours	<p><i>18 États membres/PAS:</i> Autriche, Belgique, Croatie, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Suisse, Espagne, Portugal, Pologne, Roumanie, Suède, Slovénie, Royaume-Uni</p> <p><i>Organisations internationales:</i> Organisation internationale pour les migrations (OIM), Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)</p> <p><i>Organisations non gouvernementales:</i> ADPARE, Centre Halina, PICUM, Terre des Hommes, Amber Alert</p>

Opération conjointe Pegasus 2015 (AIR)	13 aéroports participants: Amsterdam, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Marseille, Milan Malpensa, Munich, Paris Orly, Prague, Riga, Sofia, Vienne et Varsovie	209 jours	16 États membres/PAS: Autriche, Belgique, Bulgarie, République tchèque, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Portugal, Roumanie, Espagne, Suisse, Pays-Bas et Royaume-Uni
OC Points focaux 2014 (extension) (TERRE)	(Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Slovaquie, Grèce)	34 jours	25 États membres: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pologne, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Suède.  6 pays tiers: Albanie, Bosnie-Herzégovine, ARYM, Serbie, Moldavie et Ukraine
Opération conjointe Points focaux 2015 (TERRE)	Norvège, Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Croatie, Bulgarie, Roumanie et Grèce	330 jours	23 États membres/PAS: Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Espagne, Suisse et Suède  8 pays tiers: Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, ancienne République yougoslave de Macédoine, Moldavie, Fédération de Russie, Serbie et Ukraine
OC Activités opérationnelles flexibles 2015 (TERRE)	Croatie, Bulgarie, Grèce et Hongrie	309 jours	26 États membres/PAS: Autriche, Bulgarie, Suisse, Chypre, République tchèque, Allemagne, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Royaume-Uni, Hongrie, Croatie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Suède et Royaume-Uni  3 pays tiers: Ancienne République yougoslave de Macédoine, Géorgie et Serbie
OC Points de coordination (TERRE)	Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Moldavie, Ukraine, Bosnie-Herzégovine	281 jours	15 États membres/PAS: Autriche, Bulgarie, Croatie, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Suisse
Exercice d'intervention rapide 2015 (TERRE)	Grèce	57 jours	19 États membres/PAS: Belgique, Bulgarie, République tchèque, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Espagne et Suisse
Échanges de personnel (TERRE)	Norvège, Finlande, Estonie, Lettonie, Pologne, Hongrie, Croatie, Bulgarie, Roumanie et Grèce	70 jours	10 États membres/PAS: Norvège, Finlande, Estonie, Lettonie, Pologne, Hongrie, Croatie, Bulgarie, Roumanie et Grèce
Équipes conjointes de contrôle des frontières (TERRE)	Bulgarie, Hongrie et Croatie	109 jours	4 États membres/PAS: Lettonie, Bulgarie, Slovaquie et Roumanie
OC Poseidon Sea 2014 (extension) (MER)	Méditerranée orientale	31 jours	État membre d'accueil: Grèce  4 États membres/PAS: Belgique, Finlande, Portugal, Pays-Bas

OC EPN Poseidon Sea 2015 / Intervention rapide Poséidon (à compter du 28 décembre 2015) (MER)	Méditerranée orientale	334 jours	<p><i>État membre d'accueil:</i> Grèce</p> <p><i>26 États membres/PAS:</i> Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Royaume-Uni</p> <p><i>2 pays tiers:</i> Albanie, Ukraine</p>
OC EPN Triton 2014 (MER) - extension	Méditerranée centrale	31 jours	<p><i>État membre d'accueil:</i> Italie</p> <p><i>19 États membres/PAS:</i> Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Islande, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Espagne, Suisse, Royaume-Uni, République tchèque</p>
OC EPN Triton 2015 (MER)	Méditerranée centrale	334 jours	<p><i>État membre d'accueil:</i> Italie</p> <p><i>28 États membres:</i> Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni</p> <p><i>1 pays tiers:</i> Égypte</p>
OC EPN Hera 2015 (MER)	Atlantique du nord-ouest	93 jours	<p><i>État membre d'accueil:</i> Espagne</p> <p><i>2 États membres/PAS:</i> France, Portugal</p>
OC EPN Indalo 2015 (MER)	Méditerranée occidentale	153 jours	<p><i>État membre d'accueil:</i> Espagne</p> <p><i>10 États membres:</i> Belgique, Finlande, France, Islande, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Suisse</p> <p><i>1 pays tiers:</i> Observateur marocain sur la base d'un accord bilatéral avec l'Espagne</p>
OC EPN Minerva 2015 (MER)	Méditerranée occidentale (ports maritimes)	44 jours	<p><i>État membre d'accueil:</i> Espagne</p> <p><i>13 États membres/PAS:</i> Belgique, Bulgarie, République tchèque, Estonie, France, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse</p>
OC Points focaux (volet maritime) 2015 (MER)	Points de passage de frontière dans 11 États membres: Roumanie, Bulgarie, Espagne, Portugal, Slovénie, Croatie, Lituanie, Finlande, France, Allemagne et Estonie	199 jours	<p><i>État membre d'accueil:</i> Roumanie, Bulgarie, Espagne, Portugal, Slovénie, Croatie, Finlande, France, Allemagne, Estonie et Lituanie</p> <p><i>19 États membres/PAS:</i> Bulgarie, Belgique, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne et Suède</p>

<p><b>Activités générales EPN (MER)</b></p>	<p>Activités générales EPN: Réunions générales EPN Patrouilles communes EPN, Pages jaunes, échange de personnel, image opérationnelle compatible Frontex, système de localisation Frontex et groupe de travail spécialisé sur l'embarquement, soutien au BSRBCC et à l'EUCGFF</p>	<p>365 jours</p>	<p><i>Tous les ÉM/PAS</i></p>
<p><b>OC Activités opérationnelles flexibles en matière de retour</b></p>	<p>Grèce - frontières maritimes extérieures; Bulgarie - frontières terrestres extérieures et Sofia</p>	<p>281 jours</p>	<p><i>ÉM/PAS d'accueil:</i> Grèce et Bulgarie</p>



## Opérations conjointes de retour

Nombre	Destination(s)	Pays organisateur	États participants (avec rapatriés)	Nombre total de rapatriés
1	Bosnie-Herzégovine et Serbie	Allemagne	DE, SE	84
2	Kosovo	Autriche	AT, HU, DE, SE, FR	60
3	Colombie et République dominicaine	Espagne	ES, CH	62
4	Nigeria	Italie	IT, CH, NO, GR	43
5	Albanie (TC)	France	FR, DE, DK, BE	50
6	Nigeria	Autriche	AT, CH, DE, IE, ES, CZ, SE	20
7	Kosovo	Hongrie	HU, AT, DE, SE, FI, SK, FR	73
8	Bosnie-Herzégovine et Serbie	Allemagne	DE, LU, SE	77
9	Albanie et Géorgie	Espagne	ES, DE, EE, IT, SE	54
10	Kosovo	Autriche	AT, HU, DE, FR, RO	68
11	Nigeria	Norvège	NO, SE, FI, DK, ES, FR, DE, CH, MT, IE	45
12	Serbie et ARYM	Allemagne	DE, SE	89
13	Albanie (TC)	France	FR, BE, FI, DE, IT, ES	49
14	Géorgie (TC)	Allemagne	DE, CH, ES, IT, LT, PL	35
15	Kosovo	Hongrie	HU, AT, HR, FR, SE	51
16	Kosovo	Autriche	AT, HU, FR, SE	83
17	Nigeria	Pays-Bas	NL, BE, DE, EE, ES, LU, MT	25
18	Albanie	Suède	SE, DE, FR, FI	58
19	Géorgie	Allemagne	DE, LT, SE, IT, FR	23
20	Pakistan	Espagne	ES, PT, AT, BG, PL, CH	54
21	Kosovo	Hongrie	HU, AT	73
22	Kosovo	Allemagne	DE, AT, HU, FR	85
23	Serbie et ARYM	Allemagne	DE, SE	89
24	Nigeria	Italie	IT, DE, MT, NO, SE	44
25	Albanie (TC)	France	FR, BE	50
26	Albanie	Suède	SE, DE, FR	44
27	Bosnie-Herzégovine et Serbie	Allemagne	DE, LU	
28	RDC	Belgique	BE, IE, LT, CH	16
29	Kosovo	Allemagne	DE, HU	115
30	Russie	Suisse	CH, PL	11
31	Nigeria et Côte d'Ivoire	Autriche	AT, BG, GR, NO, PL, ES, IT, CH	59
32	Kosovo	Allemagne	DE, FI, BE	58
33	Albanie	Allemagne	DE, NL, IS.	22
34	Nigeria	Italie	IT, NO, ES, IE, CH, LU	45
35	Kosovo	Allemagne	DE, FI, AT, HU	97
36	Albanie et Géorgie	Espagne	ES, DE, IS, FR, LT	60
37	Kosovo	Allemagne	DE, HU	116
38	Kosovo	Autriche	AT, DE, HU	97
39	Kosovo	Allemagne	DE, HU, FR	66
40	Nigeria	Italie	IT, CH, FR, DE, MT	49
41	Kosovo	Autriche	AT, DE, SE, HU	65
42	Albanie (TC)	France	FR, BE, DE	51
43	Pakistan	Bulgarie*	BG, AT, ES, NL, PL, DE	29
44	Arménie	Allemagne	DE, FI	6
45	Nigeria	Norvège	NO, SE, ES	26
46	Albanie	Suède	SE, DE, FR	49
47	Nigeria	Pays-Bas	NL, BE, LU, FI, SE, ES, HU	28
48	Kosovo	Autriche	AT, DE, HU	56
49	Nigeria	Italie	IT, GR, BG	42
50	Géorgie (TC)	Allemagne	DE, CH, BG	36
51	RDC	Belgique	BE, CH, SE.	20
52	Albanie et Géorgie	Espagne	ES, GR, SE.	56
53	Kosovo	Allemagne	DE, HU, FI, SE.	83
54	Nigeria	Autriche	AT, NO, CH, HU.	17
55	Géorgie et Arménie	Autriche	AT, IT, IS, SE, LT, ES, DE.	47
56	Kosovo	Autriche	AT, IS, DE.	92
57	Nigeria	Italie	IT, RO, CH, GR.	50
58	Albanie	Royaume-Uni	UK, BE, FR.	64
59	Serbie (TC)	Allemagne	DE, NL, BE.	65
60	Albanie	Suède	SE, DE, IS.	64
61	Kosovo	Allemagne	DE, HU, FI, FR.	103
62	Pakistan	Grèce	GR, AT, BG.	19
63	Géorgie et Arménie	Autriche	AT, SE, DE, GR.	25
64	Albanie et ancienne République yougoslave de Macédoine	Allemagne	DE, IS, SE.	145
65	Kosovo	Allemagne	DE, AT, HU.	0
66	Nigeria	Italie	IT, BE, CH.	28
		Nombre total de rapatriés		3 565

## Analyse comparative des activités opérationnelles conjointes

### Frontières aériennes

Les activités opérationnelles aux frontières extérieures aériennes de l'UE se sont intensifiées et le nombre de jours-homme consacré à des opérations conjointes aux frontières aériennes a augmenté de 31 %, passant de 6 703 jours-homme en 2014 à 8 779 jours-homme en 2015. Cette hausse est essentiellement due au déploiement continu et de longue durée de 26 AID dans des zones opérationnelles.

Cinq opérations conjointes ont été menées en 2015, soit un total de 952 jours opérationnels, contre six opérations conjointes en 2014, pour un total de 1 038 jours opérationnels.

Le nombre d'agents déployés a progressé de 43 % (222 en 2014 contre 317 en 2015), mais la durée des déploiements a augmenté, surtout dans le cas des AID.

Le nombre d'États membres et de pays associés Schengen participants est resté très élevé (29) et 14 pays tiers supplémentaires ont pris part à des opérations aériennes conjointes, en organisant des activités opérationnelles et/ou en déployant un total de 32 observateurs de pays tiers.

En 2015, le budget du secteur des frontières aériennes a atteint 2 580 000 EUR (contre 2 200 000 EUR en 2014) pour couvrir les coûts de ces activités.

### Frontières terrestres

En réponse aux défis rencontrés dans la gestion des frontières extérieures terrestres, cinq opérations conjointes et un exercice Rabbit ont été lancés. Après l'extension de l'opération conjointe Points focaux 2014 jusqu'aux premiers mois de 2015, l'OC Points focaux 2015 a débuté aux points de passage de frontière. L'OC Activités opérationnelles flexibles 2015 (volet terrestre) a couvert des activités de surveillance de la frontière verte. De plus, les équipes conjointes de contrôle des frontières ont apporté un soutien supplémentaire à certains points de passage de frontière, tandis que des points de coordination ont été établis sur le territoire de pays tiers. Enfin, le mécanisme d'intervention rapide a été testé en mettant en œuvre un exercice d'intervention rapide à la frontière extérieure terrestre (entre la Grèce et la Turquie).

Le nombre total de journées opérationnelles en 2015 s'est situé à peu près au même niveau qu'en 2014, avec 1 011 jours en 2015 contre 1 177 jours l'année précédente. En 2015, les activités opérationnelles menées à la frontière verte dans les Balkans occidentaux et aux frontières terrestres du sud-est ont été regroupées en une opération conjointe, ce qui a permis d'utiliser les ressources disponibles de façon plus souple et de réagir beaucoup plus rapidement en cas de nécessité de déplacer les ressources.

Le nombre d'ÉM/PAS d'accueil (12) et le nombre d'ÉM/PAS participants (27) sont identiques aux chiffres de 2014, alors que pour ce qui concerne les pays tiers, un pays tiers d'accueil s'est ajouté (cinq au total).

Les experts déployés ont représenté 73 318 jours-homme, contre 38 335 en 2014, soit une hausse de plus de 100 %. En outre, grâce à l'application accrue du mécanisme des AID, les AID ont représenté 2 554 jours-homme supplémentaires en 2015.

En 2015, le budget alloué aux frontières terrestres pour des opérations conjointes a atteint 9 327 975 EUR (une hausse de plus de 1 000 000 EUR par rapport aux 8 011 573 EUR de 2014), ce qui a entraîné un volume d'activité supérieur.

### Frontières maritimes

Afin d'améliorer l'interopérabilité et la flexibilité dans les réactions aux phénomènes de migration clandestine et à la criminalité organisée, six opérations maritimes conjointes et huit activités sur mesure, ainsi que la coordination des patrouilles nationales dans des zones prédéfinies du réseau européen de patrouilles (EPN), ont été mises en œuvre en 2015.

Le nombre de jours opérationnels relatifs à des opérations maritimes en 2015 a légèrement baissé, de 13 %, pour s'établir à 1 584 (contre 1 829 en 2014), parce que deux opérations conjointes organisées

par l'Italie (EPN Aeneas et EPN Hermes) ont fusionné pour donner naissance à l'OC EPN Triton en Méditerranée centrale.

En 2015, le budget des activités maritimes conjointes de Frontex a été multiplié par 2,5 pour atteindre 70 400 129 EUR (contre 28 383 700 EUR en 2014), ce qui a entraîné un volume supérieur d'opérations maritimes conjointes. Ce budget a été complété par 2 000 000 EUR provenant du budget 2014, qui ont été consacrés à l'extension des opérations maritimes en 2015.

Le volume des déploiements d'équipements techniques financés par Frontex a pratiquement doublé pour atteindre 81 316 heures de patrouille en 2015 (contre 43 006 en 2014). Il s'agit d'une contribution remarquable aux efforts de surveillance des frontières maritimes et de recherche et sauvetage des États membres de première ligne, qui connaissent les flux migratoires les plus importants.

De même, les experts déployés ont accompli plus de 200 % de jours-homme supplémentaires, soit près de 66 000 jours-homme en 2015 (contre 20 000 en 2014). De plus, au cours des opérations maritimes conjointes, les membres d'équipage ont accompli 72 000 jours-homme (soit plus du double des 33 767 jours-homme de 2014). Cette augmentation s'explique par l'intensification des activités de patrouille.

Le nombre d'ÉM/PAC participant aux opérations maritimes conjointes s'est élevé à 30 en 2015 contre 28 en 2014. Quatre pays tiers ont pris part aux opérations maritimes en 2015, contre six en 2014.

Au total, 972 422 migrants (quelque 2 664 migrants par jour) ont été interceptés lors des opérations maritimes conjointes en 2015 (contre 217 776, soit environ 600 par jour, en 2014). La pression migratoire en Méditerranée orientale a représenté la majeure partie des flux migratoires totaux aux frontières maritimes: quelque 811 541 migrants sont arrivés en Grèce lors d'opérations maritimes en 2015.

Dans la zone couverte par l'OC EPN Triton, le nombre de migrants a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (environ 155 000 contre 170 000 en 2014).

En 2015, un nombre accru de 1 166 passeurs suspectés ont été appréhendés durant des opérations maritimes conjointes (contre 1 086 en 2014).

Les moyens utilisés dans les opérations coordonnées par Frontex ont sauvé 254 693 migrants, soit près de 700 personnes par jour en moyenne. Cela représente 47 % de vies sauvées supplémentaires par rapport à 2014. Le risque de pertes en vies humaines est toutefois resté élevé, en raison de l'utilisation de navires surchargés et inaptes à la navigation.

Les opérations maritimes conjointes ont permis de détecter d'autres formes de criminalité transfrontalière, notamment le trafic de drogue.

Quelque 106 tonnes de haschisch, d'une valeur de plus de 160 000 000 EUR, ainsi que 10,3 kg de cocaïne, 11,3 kg d'héroïne et 5,4 kg de marijuana, d'une valeur totale de 1 300 000 EUR, ont été saisis (contre 43 tonnes de haschisch, d'une valeur de 65 000 000 EUR, et 35 kg de cocaïne, d'une valeur de 2 000 000 EUR, saisis en 2014) et 239 personnes soupçonnées de trafic de drogue ont été arrêtées.

La majorité des saisies de drogue a eu lieu en Méditerranée centrale et occidentale.

Par ailleurs, 336 millions de cigarettes de contrebande, d'une valeur de 38 000 000 EUR, ont également été saisies (contre 24 millions de cigarettes d'une valeur de 2 800 000 EUR en 2014) et sept cas de pêche illégale potentielle et un cas de pollution maritime potentielle ont été constatés et signalés.

### Opérations de retour

Les opérations conjointes de retour sont en principe effectuées sur la base du partage des capacités existantes, des relations avec les pays tiers et de la volonté des États membres d'organiser des vols. Le budget d'urgence accru a été utilisé pour des opérations conjointes de retour. En faisant appel au

même nombre d'effectifs de Frontex, le nombre d'opérations de retour est passé à 66 en 2015 (contre 45 en 2014), 3 565 migrants ayant été ramenés chez eux, ce qui représente une hausse globale de 64 % des retours en 2015.

En réponse aux orientations données par la Commission européenne (Manuel sur les retours) pour assurer la présence de contrôleurs durant les opérations conjointes de retour, le nombre de vols contrôlés a augmenté pour atteindre 76 % en 2015 (contre 60 % en 2014). Par ailleurs, le contrôle a été étendu à toutes les phases des opérations: avant le départ, charters communs de correspondance et vol vers la destination finale.

Les entretiens de filtrage établissent une nationalité présumée, qui est la première étape d'un processus effectif de retour. Pour faire face à l'activité accrue sur les routes migratoires en Grèce, le filtrage a été étendu à trois îles supplémentaires (Chios, Kos et Leros) et les ressources humaines déployées ont été doublées afin de répondre aux besoins de l'État membre d'accueil. Le nombre de spécialistes du filtrage est passé à 42 en 2015 (contre 18 en 2014) et le nombre d'interprètes déployés à 101 en 2015 (contre 83 en 2014).



## Activités de formation

Intitulé de la formation ou nom de l'événement et brève description	Nombre d'événements	Nombre de participants
<i>Formation par profil pour les spécialistes du débriefing</i> Cours durant lequel les participants apprennent à débriefing des migrants en extrayant systématiquement des informations aux migrants désireux de coopérer. Les participants apprennent à préparer un entretien, à sélectionner la personne à interroger et à gagner sa confiance. Il est essentiel de comprendre les techniques d'entretien cognitif et les aspects psychologiques.	3 cours	45
<i>Formation par profil pour les spécialistes du filtrage</i> Cours axé sur la présomption de nationalité et d'identité des migrants dépourvus de documents. Les sujets couverts comprenaient différentes manières de parvenir à une présomption de nationalité et d'identité, les défis liés à la preuve de l'identité, le travail avec des interprètes, les spécificités des formulaires de filtrage et les manières d'identifier les personnes vulnérables durant un entretien de filtrage.	4 cours	64
<i>Formation par profil pour les spécialistes des entretiens de deuxième ligne</i> Cette formation est axée sur l'entretien comme principale méthode d'enquête. Elle fournit aux participants les connaissances et compétences nécessaires pour interroger des personnes ayant franchi tous les types de frontières de l'UE et de conduire des entretiens équitables et objectifs. Les agents apprennent comment mener un entretien exhaustif et structuré, en utilisant des techniques efficaces d'interrogatoire et de clarification. Ils acquièrent également la formation psychologique nécessaire et sont sensibilisés à la manière dont les préjugés et les filtres psychologiques peuvent influencer la perception des autres.	1 cours	16
<i>Formation par profil des agents aéroportuaires de deuxième ligne</i> Ce cours permet aux participants de remplir efficacement leur rôle d'agents aéroportuaires de deuxième ligne, en les aidant à avoir des contacts appropriés et respectueux avec les passagers. Suivant une méthode d'apprentissage mixte, ce cours offre aux agents l'occasion d'acquérir des compétences et des savoirs, de les mettre à jour et de faire la preuve des acquis, ainsi que d'acquérir la compétence et la motivation pour accomplir des tâches complexes dans leur travail quotidien et lorsqu'ils sont déployés dans des opérations conjointes.	3 cours	48
<i>Formation par profil des agents aéroportuaires de deuxième ligne</i> Réunion d'évaluation et de planification.	1 activité.	12
<i>Cours destiné aux formateurs en matière de lutte contre la traite des êtres humains</i> Ce cours est destiné aux formateurs nationaux des gardes-frontières et repose sur le manuel Frontex de lutte contre la traite des êtres humains.	2 cours	27
<i>Cours destiné aux formateurs en matière de droits fondamentaux</i> Ce cours est destiné aux formateurs nationaux des gardes-frontières et repose sur le manuel Frontex sur les droits fondamentaux destinés aux formateurs.	2 cours	26
<i>Anglais pour les gardes-frontières</i> Création d'un cours d'anglais en ligne avec un vocabulaire professionnel spécifique pour les gardes-frontières de première ligne.	5 réunions de groupes de travail d'experts	56
<i>Développement de l'apprentissage en ligne sur les droits fondamentaux</i> Élaboration du concept et de la trame d'une phase d'apprentissage en ligne sur les droits fondamentaux.	3 réunions d'experts	22
<i>Formation avancée sur la détection de faux documents</i> Il s'agit d'un cours spécialisé sur la détection de faux documents et il comprend deux semaines de cours destinés aux spécialistes des documents (agents de troisième ligne) en vue d'approfondir leur connaissance des techniques d'impression, d'une terminologie commune et de l'examen et l'analyse de documents douteux.	3 cours (dont 1 pour les pays tiers organisé en coopération avec RELEX TC)	45

<i>Formation itinérante destinées aux agents de première ligne («Road Show»)</i> Séance d'information pour sensibiliser les agents de première ligne à la conception et à la falsification de documents d'identité, aux routes, aux tendances et à la fraude documentaire afin d'insister sur leur rôle essentiel dans la détection des faux documents.	5 formations itinérantes ont été menées en plus de 8 autres organisées avec ABS avant l'opération Alexis II.	625 + 615 pour les formations itinérantes Alexis II.
<i>Formation du personnel chargé de la délivrance de visas dans les ambassades des ÉM/PAS dans les pays tiers</i> Cette formation vise à renforcer les connaissances et les compétences du personnel des ambassades et consulats des ÉM/PAS dans les pays tiers en matière de fraude documentaire et d'améliorer le niveau de détection des faux documents d'identité dans le cadre des demandes de visa.	3 cours de formation	105
<i>Conseil des spécialistes des documents</i> Réunion d'experts destinée à réviser/évaluer un projet et à discuter des plans/activités futurs en matière de fraude documentaire.	1 réunion	30
<i>Réunions d'experts pour la mise à jour des outils de formation avancée</i> Ateliers destinés à réviser les outils et à introduire les technologies et les dispositifs de sécurité les plus récents dans les documents d'identité.	3 réunions	20
<i>Formation normalisée pour les agents chargés des retours, chefs d'escorte</i> Formation destinée à développer la capacité des ÉM/PAS à mener et à gérer des opérations de retour sûres organisées par Frontex et, au niveau national, à améliorer les connaissances et les compétences professionnelles.	3 cours de formation	58
<i>Formation des multiplicateurs nationaux</i> Programme destiné à former les enseignants et les instructeurs (ensemble d'experts) des États membres à former des agents d'escorte au niveau national.	2 cours de formation	27
<i>Formation d'agents d'escorte, Bulgarie</i> Formation d'agents d'escorte nationaux bulgares pour les opérations de retour, conformément aux normes et meilleures pratiques de Frontex.	1 cours de formation	22
<i>Formation du réseau de soutien</i> Réunion des représentants des académies partenaires (AP) pour la présentation des résultats de l'enquête sur les AP et du concept préliminaire de nouveau réseau AP.	1 réunion	20
<i>Réunion des coordinateurs nationaux des formations</i> Réunion pour présenter le concept d'instrument d'évaluation des besoins de formation en tant qu'approche systématique pour identifier les besoins de formation.	1 réunion	33
<i>Conférence annuelle de Frontex sur la formation</i> L'objectif premier de la conférence était de présenter le rôle du CSC dans l'harmonisation de la formation et des programmes de cours des gardes-frontières, conformément aux principes de Bologne et de Copenhague.	1 conférence comprenant: 2 groupes de discussion, 1 atelier, 3 sessions parallèles et des discussions bilatérales	97 (77 externes + 20 membres du personnel de Frontex)
<i>Réunion des représentants du NFPOC et du NTC</i> Réunion axée sur la finalisation du concept des instruments et méthodologies d'évaluation des besoins de formation.	1 groupe spécialisé	8
<i>Élaboration d'un cours européen pour les opérateurs NCC</i>	9 réunions de développement	100 (externes) + 7 (personnel Frontex)
<i>Formation à l'élaboration d'une analyse de risques</i>	1 réunion de développement	9 (externes) + 1 (personnel Frontex)
<i>Formation d'évaluateurs Schengen</i> Cours en quatre modules pour les évaluateurs Schengen dans le domaine des frontières extérieures et des retours. Le cours a pour but de former des évaluateurs professionnels de haut niveau dans le domaine des frontières aériennes, maritimes et terrestres et des retours afin de réaliser des évaluations Schengen conformes à la législation en vigueur.	4 cours 3 réunions préparatoires 3 réunions de développement	169
<i>Agent de surveillance des frontières maritimes</i>	2 cours	82

Formation destinée aux agents occupant des postes décisionnels dans les opérations maritimes conjointes de Frontex en vue de prendre les meilleures décisions sur des cas d'immigration et de recherche et sauvetage en mer et de renforcer l'aptitude à la coopération dans un environnement opérationnel international.	3 réunions de développement 1 réunion d'évaluation	
<i>Conception d'un cours sur le CSC</i> Cette formation concernait l'utilisation du cadre sectoriel de certification (CSC) pour les gardes-frontières, conformément aux principes de Bologne et de Copenhague et était destiné aux experts des EM qualifiés pour faciliter l'intégration nationale des programmes d'enseignement communs et du cadre sectoriel. Elle a soutenu l'intégration par les EM des programmes d'enseignement communs et du CSC dans leurs systèmes nationaux de formation.	4 cours	40
<i>Atelier des formateurs</i> Finalisation et révision du manuel des formateurs CSC, qui garantira que les formateurs disposent des outils nécessaires pour donner des cours pendant la conception du cours.	3 réunions de développement	10
Conseil des experts en CSC, EM représentés au sein du conseil d'experts, retour d'informations sur l'utilisation du CSC, demandes d'intégration. Développements du CSC, révision des programmes de formation et autres mesures, réunion, documents et rapports.	1 réunion d'évaluation	30
Mise en place d'un système de certification; validation des produits de Bologne/Copenhague	2 réunions de développement	7

## Rapport d'étape sur les droits fondamentaux 2015

### Introduction

L'article premier, paragraphe 2, du règlement Frontex indique de manière explicite que, dans l'exercice de son mandat, l'Agence doit toujours agir conformément aux dispositions de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et aux obligations et principes du droit international. La stratégie de Frontex en matière de droits fondamentaux, adoptée en mars 2011, et son plan d'action font référence au rapport d'étape sur les droits fondamentaux (paragraphe 37 et Action 18, respectivement). Suivant la structure de la stratégie, le présent rapport d'étape vise à donner un aperçu de la situation actuelle et des avancées de Frontex en 2015 et ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action en matière de droits fondamentaux, notamment dans les domaines des opérations conjointes, de l'analyse des risques et du renforcement des capacités.

Par ailleurs et en ce qui concerne les activités du forum consultatif de Frontex sur les droits fondamentaux (FC), l'article premier, paragraphe 2, du règlement Frontex précise également que l'Agence doit prendre en considération les rapports du forum consultatif conformément à l'article 26 *bis* du règlement. Le forum consultatif établit un rapport public annuel de ses activités dans le courant du premier semestre de chaque année.

Le présent rapport d'étape sur les droits fondamentaux couvre la période comprise entre janvier et décembre 2015.

### Opérations

#### Cadre général - Opérations conjointes

Tous les participants aux opérations coordonnées par Frontex reçoivent les plans opérationnels et leurs annexes avant leur déploiement afin qu'ils puissent se familiariser avec leur contenu; les documents sont téléchargés dans le FOSS. Les «Droits fondamentaux dans les activités coordonnées de Frontex» et le «Code de conduite» sont décrits en détail dans les annexes générales concernant les frontières aériennes, terrestres et maritimes et font partie intégrante des plans opérationnels de toutes les opérations conjointes. Le texte relatif aux obligations de respecter et de promouvoir les droits fondamentaux et de signaler les allégations de violations a été rédigé en collaboration avec l'ODF.

En outre, tous les participants prennent part aux briefings opérationnels organisés par Frontex et l'État membre d'accueil le premier jour du déploiement. Un ordre du jour type pour une séance de briefing a été établi afin de disposer d'une approche harmonisée de Frontex et de l'État membre d'accueil pour tous les agents invités déployés dans le cadre des activités opérationnelles coordonnées par Frontex. Entre autres sujets, les questions suivantes sont toujours abordées durant les séances de briefing:

- (i) respect et promotion des droits fondamentaux;
- (ii) procédures de renvoi vers les autorités compétentes pour les catégories de personnes vulnérables;
- (iii) code de conduite pour tous les participants aux activités coordonnées par Frontex.

Les séances de briefing doivent obligatoirement être organisées par l'État membre d'accueil en étroite coopération avec Frontex. À cet égard, les participants de Frontex qui présentent les exposés sont: les agents de coordination de Frontex, les responsables opérationnels d'une activité opérationnelle particulière ou des coordinateurs opérationnels de Frontex déployés ou travaillant dans une zone opérationnelle donnée. Des représentants de la FRA, du HCR et de l'OIM contribuent souvent à ces séances de briefing.

Lors de la réalisation de chaque opération conjointe, une attention particulière est accordée aux «Incidents graves» signalés concernant une violation alléguée des droits fondamentaux. Dans ce cas, les agents de coordination désignés de Frontex sont chargés de recueillir toutes les informations pertinentes afin de créer ou de fournir le rapport d'incidents graves (RIG), conformément aux dispositions du SOP sur les RIG. La collecte d'informations pertinentes auprès des parties prenantes opérationnelles de l'État membre d'accueil (participant aux OC) est parfois difficile et prend du temps, étant donné que les enquêtes sur ces cas sont le plus souvent menées par les autorités nationales



(police, ministère public ou autres services répressifs). Les autorités nationales des gardes-frontières font généralement office de points de contact pour la transmission d'informations à Frontex.

Le personnel de la JOU soutient les visites du forum consultatif à l'État membre d'accueil et contribue aux réunions qui sont organisées. De plus, il convient de souligner que tout le personnel a suivi la formation obligatoire aux droits fondamentaux.

#### **Manuel VEGA: Les enfants dans les aéroports**

En 2015, Frontex a publié le manuel VEGA sur «Les enfants dans les aéroports: enfants à risque en déplacement - Lignes directrices à l'intention des gardes-frontières», disponible sur l'EU Bookshop.

Les recommandations énoncées dans ce manuel ont pour but de sensibiliser les gardes-frontières aux enfants (mineurs) qui franchissent la frontière extérieure aérienne de l'Union européenne, qu'ils soient accompagnés ou non. Elles peuvent contribuer à améliorer l'**identification des enfants** vulnérables en déplacement dans les aéroports, tout en assurant le respect de leurs droits et en **renforçant les actions entreprises pour lutter contre les menaces criminelles qui pèsent sur leur sécurité et leur bien-être**. Le manuel présente des actions opérationnelles adaptées pour les contrôles d'entrée, de transit et de sortie, qui permettent d'établir un contact initial et de procéder à une première évaluation en l'absence d'agents spécialisés dans la protection de l'enfance.

Les lignes directrices s'efforcent également de refléter et de garantir l'application à tout moment d'une approche fondée sur les **droits de l'enfant** et **reposent sur les principes de l'intérêt supérieur de l'enfant et de la protection de l'enfant à la frontière**, tout en tenant compte des obligations et des besoins concrets des gardes-frontières

#### **Opération conjointe VEGA Children**

Frontex a mené à bien l'opération conjointe VEGA Children 2015 dans des aéroports de l'UE en juin et juillet 2015 et d'août à octobre de la même année.

L'opération avait pour objet d'identifier les enfants à risque en déplacement et de les renvoyer vers des organismes de protection de l'enfance. Les mesures opérationnelles sous-jacentes ont été décrites dans les procédures opérationnelles standard, qui reposent sur le manuel VEGA Children.

Avec l'appui de l'officier aux droits fondamentaux de Frontex et du forum consultatif de l'Agence, des **équipes opérationnelles conjointes** ont été déployées dans les aéroports d'accueil durant l'opération conjointe. Ces équipes se composaient de gardes-frontières, d'experts d'organisations internationales et non gouvernementales et de membres du forum consultatif de Frontex sur les droits fondamentaux. VEGA Children est la première opération conjointe organisée par Frontex qui a rassemblé des gardes-frontières et la société civile afin d'atteindre un objectif commun: l'identification des enfants en déplacement et la prévention des risques auxquels ils sont exposés.

Tout en luttant contre la traite des êtres humains, les gardes-frontières des aéroports européens participants ont fait preuve de dévouement et ont eu recours aux dispositions du droit pertinent de l'UE, à la Charte des droits fondamentaux de l'UE, à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à la Convention relative aux droits de l'enfant. L'attention portée aux droits fondamentaux des enfants, notamment l'accès à la protection internationale et le respect du principe de non-refoulement, découlant de la contribution fournie par le forum consultatif de Frontex et d'autres ONG, est apparue clairement lors de la rédaction du manuel VEGA «Les enfants dans les aéroports».

En 2015, les équipes opérationnelles conjointes ont renforcé leur capacité à identifier des cas suspects de traite impliquant des enfants dans les aéroports et ont pris de nombreuses mesures qui, même si elles n'ont pas abouti à des enquêtes formelles, ont assuré la sécurité et la position centrale des enfants dans le cadre des mouvements migratoires.

La principale conclusion et recommandation de l'opération conjointe a été que l'absence actuelle d'approche cohérente dans l'UE en matière d'autorisation parentale de voyager et la délivrance des documents prévus par la convention de 1951 engendrent à la fois des faiblesses dans la protection des

enfants et des opportunités pour les réseaux criminels organisés. L'harmonisation des pratiques relatives à ces documents dans les États membres de l'UE sera donc utile pour réduire les risques que représentent les réseaux criminels pour les enfants.

### Opérations conjointes de retour (OCR)

Au début de chaque période de déploiement, l'OC Activités opérationnelles flexibles en matière de retour fournit des experts spécialisés en filtrage et des interprètes, ainsi qu'un briefing sur place, durant lequel il est spécifiquement fait référence aux droits fondamentaux dans les activités de Frontex. Le briefing comprend également des informations et des orientations de l'ODF. Tous les participants aux activités de Frontex reçoivent des conseils sur la façon de s'adresser à des migrants vulnérables et de transmettre les demandes de protection internationale. De plus, tous les participants aux activités de Frontex sont informés de la nécessité de signaler les préoccupations ou allégations de violations des droits fondamentaux et des modalités de notification utilisées dans le cadre des opérations, à savoir la procédure de rapport d'incidents graves.

En 2015, Frontex a fortement encouragé les États membres à assurer la présence d'un contrôleur des retours forcés dans toutes les OCR coordonnées par Frontex. Leur présence dans une OCR a pour but de recueillir des informations et de contrôler si l'OCR est réalisée dans le respect des droits fondamentaux, en accordant une attention particulière au traitement des personnes vulnérables, au recours à la force et à d'autres moyens de contrainte, entre autres questions liées aux droits fondamentaux. Grâce aux efforts de Frontex, le pourcentage d'OCR coordonnées par l'Agence avec la présence de contrôleurs des retours forcés durant toute l'opération a considérablement augmenté, passant de 60 % en 2014 à 76 % en 2015.

L'ODF et le FC ont également activement participé à la révision du guide «Meilleures pratiques pour les OCR», qui a été rebaptisé «Guide pour les OCR coordonnées par Frontex».

### Analyse des risques

Durant la phase de collecte d'informations pour la mise à jour du Manuel de 2015 sur les profils de risque dans la traite des êtres humains, il a été décidé qu'il serait très utile de faire participer certaines organisations membres du forum consultatif de Frontex et de tirer parti de leur savoir-faire. En plus de certains États membres, pays tiers et organisations internationales, deux organisations membres du forum consultatif ont été invitées à participer à l'atelier sur le Manuel relatif à la traite des êtres humains destiné aux analystes invités, les 17 et 18 juin 2015.

À l'issue de consultations au sein du forum consultatif, les participants ont été invités à partager des informations et des analyses afin d'actualiser les profils existants des victimes albanaises, brésiliennes, chinoises, ghanéennes, nigérianes, russes, ukrainiennes et vietnamiennes de la traite, étant donné que ce sont les nationalités les plus fréquemment signalées par les États membres pour les victimes de la traite des êtres humains. L'atelier s'est révélé être une méthode extrêmement efficace pour échanger des idées et rassembler les informations nécessaires en vue de rédiger le Manuel 2015 sur les profils de risque dans la traite des êtres humains (publié à la mi-septembre 2015). Outre la participation à l'atelier des analystes invités, l'OIM a également transmis à l'unité Analyse des risques de Frontex des réponses écrites très détaillées au questionnaire sur la traite des êtres humains adressé à différentes organisations et autorités des États membres.

En 2015, Frontex a continué à utiliser les lignes directrices sur le débriefing, auxquelles le forum consultatif avait contribué les années précédentes et qui contiennent plusieurs mesures pour prévenir les effets négatifs sur les franchissements de frontière par des personnes.

L'unité Analyse des risques de Frontex a poursuivi sa collaboration avec le HCR dans le cadre du protocole d'accord conclu entre les deux organisations. Ce travail a notamment pris la forme de discussions et d'échanges réguliers sur des sujets d'intérêt commun.

## Centre de situation Frontex (CSF)

Tout au long de 2015, les droits fondamentaux sont restés au cœur des activités générales de suivi de la situation aux frontières et, en particulier, du cadre des services de fusion Eurosur. Cette approche se retrouve dans plusieurs activités concrètes décrites ci-après.

### Surveillance des médias

En 2015, les informations recueillies auprès de sources ouvertes ont sensibilisé le personnel de Frontex et les parties prenantes dans les États membres et les institutions de l'UE aux cas potentiels et aux allégations de violations des droits fondamentaux, ce qui a permis à l'officier aux droits fondamentaux et à d'autres parties prenantes concernées de soutenir le contrôle du respect des droits fondamentaux dans les activités de Frontex et de surveiller la situation générale aux frontières extérieures de l'UE.

### Rapport d'incidents graves (RIG)

En 2015, la procédure RIG est restée la procédure officielle d'information et de signalement des incidents graves, y compris les allégations de violations des droits fondamentaux, survenant dans le cadre des opérations conjointes coordonnées par Frontex. Ce mécanisme prévoit des mesures spécifiques de signalement et de suivi afin d'assurer que l'ensemble du personnel d'encadrement soit informé en temps utile de tout cas et que toutes les mesures nécessaires soient prises par les parties prenantes pour traiter l'incident. Depuis 2015, tous les RIG ont été communiqués avec succès par le biais de l'application de reporting des opérations conjointes (JORA).

### Services de fusion Eurosur (EFS)

Les EFS ont été lancés en 2014 et ont évolué depuis en une série de services fusionnant un large éventail de données provenant de différentes sources. En 2015, Frontex a proposé une palette encore plus large de services destinés à améliorer la connaissance de la situation des États membres afin de renforcer leur capacité de réaction et donc de contribuer à sauver des vies en mer.

Au cours de l'année, Frontex a continué d'améliorer plusieurs services de fusion Eurosur afin d'aider tout particulièrement le personnel opérationnel des États membres lors des opérations de recherche et de sauvetage en mer:

- (i) le service Météo EFS fournit désormais des prévisions météorologiques et environnementales, en particulier en ce qui concerne l'état de la mer;
- (ii) le service Module de simulation maritime EFS fournit des simulations des positions futures potentielles de navires sur la base de l'état environnemental actuel. Ces informations sont particulièrement précieuses pour appuyer les opérations de recherche et de sauvetage de navires de migrants qui dérivent en mer.

Le chapitre «Contrôle de la situation» du présent rapport donne quelques exemples concrets de la manière dont les services de fusion Eurosur ont contribué à sauver des vies en mer.

## Renforcement des capacités

Les principes des droits fondamentaux et de la protection internationale sont pleinement intégrés à toutes les activités de formation de Frontex. L'année 2015 a été marquée par l'élaboration et le lancement de plusieurs nouveaux programmes et produits de formation dans lesquels des aspects liés aux droits fondamentaux ont été introduits. Les programmes et produits conçus antérieurement ont continué d'être utilisés.

Les activités de formation suivantes axées sur les droits fondamentaux ont été menées en 2015:

### Formation des formateurs aux droits fondamentaux et à la lutte contre la traite des êtres humains

La formation des formateurs nationaux, basée sur la méthodologie élaborée dans le manuel sur les droits fondamentaux à l'usage des formateurs et dans le manuel sur la lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des formateurs, s'est poursuivie en 2015. Deux formations de formateurs ont été organisées pour des fonctionnaires des États membres sur les droits fondamentaux pour les gardes-frontières ainsi que deux formations de formateurs destinées aux États membres sur la lutte contre la

traite des êtres humains. Des experts des organisations partenaires suivantes ont contribué à ces formations: HCR, OSCE, OIM, HCDH et ONUDC.

La formation des formateurs à la lutte contre la traite des êtres humains s'est déroulée en deux temps: une phase d'apprentissage en ligne et un séminaire interactif. Une phase d'apprentissage en ligne pour la formation des formateurs aux droits fondamentaux est en cours d'élaboration et sera finalisée en 2016.

Les participants sont initiés non seulement au contenu des deux manuels mais aussi à la façon de concevoir un programme de formation et d'utiliser les méthodologies appropriées et des approches participatives dans les sessions de formation sur les droits fondamentaux et la lutte contre la traite des êtres humains. L'utilisation de méthodes d'enseignement interactives et créatives permet d'obtenir une participation résolument active des participants.

### **Master européen commun en gestion stratégique des frontières**

Faisant partie du master européen commun en gestion stratégique des frontières, le deuxième module du programme «Droits fondamentaux et éthique dans la sécurité des frontières» s'est déroulé du 5 au 9 octobre 2015 dans les locaux de l'Académie de défense des Pays-Bas à Breao et dans le Centre de formation de la Maréchaussée royale à Schiphol.

Ce module vise à doter les 26 étudiants venus de 20 ÉM/PAS et d'organisations partenaires, qui sont tous des responsables de haut niveau des gardes-frontières, de connaissances et de compétences destinées à intégrer le respect et la promotion des droits fondamentaux et de l'éthique dans la prise de décisions stratégiques, tout en tenant compte de leurs conséquences sur la gestion des frontières. Les étudiants ont acquis des connaissances sur les droits fondamentaux et l'éthique tels qu'ils apparaissent dans les cadres juridiques pertinents et la jurisprudence correspondante. Le module a permis aux étudiants de prendre des décisions stratégiques et de remanier les structures institutionnelles et les politiques actuelles afin qu'elles soient conformes aux droits fondamentaux et à l'éthique. Le FC a soutenu l'organisation de la formation dans ce domaine de compétence stratégique au niveau de l'encadrement supérieur des autorités responsables de la gestion des frontières.

Les droits fondamentaux et l'éthique font partie intégrante de tous les aspects de l'apprentissage et de la pratique des gardes-frontières. La stratégie d'apprentissage du module visait à faciliter cette intégration par une approche basée sur des scénarios, qui permet un apprentissage par les pairs et un partage des meilleures pratiques nationales en matière d'application des droits fondamentaux et de l'éthique. Un autre aspect important de la méthodologie est qu'elle intègre un apprentissage théorique, notamment de la jurisprudence, et des compétences pratiques qui peuvent être transposées au contexte organisationnel de la garde des frontières. L'étude se compose de trois éléments: une phase indépendante, une semaine de formation en direct (résidentielle) et une phase d'apprentissage par l'expérience. La méthodologie a été évaluée par des études de cas et des examens à livre ouvert que tous les étudiants ont réussi avec d'excellents résultats.

Le personnel pédagogique des modules réunit des professionnels expérimentés de la garde des frontières venant de la police nationale espagnole, de professeurs réputés de l'Université de Salamanque, de l'UNED Espagne, de l'Académie de défense des Pays-Bas et de l'Académie estonienne de sciences de la sécurité ainsi qu'un représentant du forum consultatif. Les étudiants ont eu l'occasion de procéder à un échange de vues avec Zekarias Kebraeb, auteur du livre «Hope in my heart, freedom on my mind», qui raconte son expérience aux frontières durant son voyage vers l'Europe.

### **Cadre sectoriel des certifications pour les gardes-frontières**

Le cadre sectoriel des certifications pour les gardes-frontières contient un guide visant à intégrer les droits fondamentaux dans toutes les formations destinées aux gardes-frontières. Ce guide fournit des acquis d'apprentissage de haut niveau dans le domaine des droits fondamentaux, qui s'appliquent à toutes les activités des gardes-frontières afin d'aider les États membres à intégrer les droits fondamentaux dans tous les cours de formation

En 2015, le travail du CSC s'est centré sur l'élaboration d'un manuel et d'un cours pour la formation de concepteurs, incluant des cours à la fois pratiques et théoriques sur la manière d'intégrer les acquis

d'apprentissage en matière de droits fondamentaux dans tous les cours et programmes d'enseignement destinés aux gardes-frontières. Afin d'enseigner aux apprenants à choisir les acquis d'apprentissage adéquats liés aux droits fondamentaux du CSC pour les gardes-frontières et de les introduire dans la conception de cours spécifiques, une journée complète est prévue durant la semaine de formation en direct et a eu lieu durant chacune des trois activités de formation réalisées en 2015.

#### **Formation par profil pour les membres des EEGF**

Durant les cours résidentiels de formation par profil pour les membres des EEGF (formation par profil pour les experts spécialisés en débriefing, formation par profil pour les experts spécialisés en filtrage, formation par profil pour les experts en entretiens de deuxième ligne et formation par profil pour les agents aéroportuaires de deuxième ligne), les cours relatifs aux droits fondamentaux et à l'identification des personnes ayant besoin d'une protection internationale sont dispensés par des formateurs expérimentés.

Les sujets reflètent les principaux aspects des droits fondamentaux pertinents pour les gardes-frontières: les droits fondamentaux dans le cadre du travail des gardes-frontières, les personnes ayant besoin d'une protection internationale, l'identification des personnes vulnérables, le principe de non-refoulement, les facteurs de risque lors des entretiens avec des personnes vulnérables et les rapports d'incidents graves relatifs à des allégations de violations des droits fondamentaux.

Tous ces sujets ont été abordés sous l'angle pratique et juridique, en tenant compte du point de vue des membres des EEGF et des agents invités déployés dans les opérations conjointes.

La formation à la surveillance des frontières pour les EEGF a été introduite en 2015 et se poursuivra avec cinq activités de formation en 2016. Le contenu de la formation repose sur une approche pratique et interdisciplinaire et sera axé sur des aspects pratiques, tels que les patrouilles en équipe conjointe, la communication, la détection de cas de migration clandestine ou de traite des êtres humains, les activités de surveillance respectueuses du cadre légal, les premiers secours, les rapports sur une opération conjointe, le recours à des mesures coercitives, etc. Le forum consultatif a observé la formation en 2015 et était favorable au renforcement de son volet sur les droits fondamentaux.

Durant l'élaboration de la **formation par profil pour les agents de surveillance des frontières maritimes des EEGF** en 2015, les aspects liés aux droits fondamentaux figuraient en tête des priorités et le forum consultatif a délégué au HCR, sur une base bilatérale, la participation aux réunions de développement et d'évaluation et aux activités de formation proprement dites.

#### **Cours européen pour les opérateurs NCC (Eurosur)**

Le cours européen pour les opérateurs NCC (Eurosur) a été mis au point en 2015 et inclut une journée de formation aux droits fondamentaux. L'ODF a participé à cette formation et a soutenu l'unité Formation de Frontex pour le développement du contenu et des cas pratiques en rapport avec les droits fondamentaux dans le cadre d'Eurosur, notamment la protection des données, les activités de surveillance et les opérations de recherche et de sauvetage en mer (RSM)

#### **Cours de niveau intermédiaire (formation opérationnelle à la garde des frontières destinée au personnel d'encadrement intermédiaire de l'UE)**

Ce cours se compose de quatre modules indépendants. Un module est consacré à la formation aux droits fondamentaux et inclut des sujets pertinents, les méthodes d'apprentissage et d'évaluation et des lectures choisies. Ce module a été mis au point par des formateurs en droits fondamentaux ayant bénéficié de contributions du forum consultatif de Frontex. Les trois autres modèles incluent un contenu et des activités en rapport avec les droits fondamentaux afin de sensibiliser davantage aux conséquences et aux obligations liées au respect, à l'application et à la promotion des droits fondamentaux au niveau du personnel d'encadrement intermédiaire chargé de la garde des frontières de l'UE. Durant le cours pilote qui s'est déroulé en 2015, des représentants du forum consultatif ont observé quatre des cinq semaines de formation en direct afin de soutenir l'inclusion du contenu et de l'approche liés aux droits fondamentaux dans le matériel de formation. Les membres du FC ont fait valoir leurs observations durant la phase d'évaluation du cours pilote.

### Étude du projet d'évaluation de l'interopérabilité

Cette étude s'est achevée en 2015 et comporte un volet consacré à l'analyse de la mise en œuvre des droits fondamentaux dans la formation initiale des gardes-frontières dans les États membres, complété par une analyse de l'évaluation des connaissances de base des élèves gardes-frontières en matière de formation aux droits fondamentaux. Des conclusions ont été tirées et des recommandations ont été émises afin que Frontex soutienne la mise en œuvre de la formation aux droits fondamentaux dans le programme de formation initiale des gardes-frontières et que les États membres renforcent cette mise en œuvre.

### Mobilité des enseignants et échange d'étudiants

Ces programmes soulignent l'importance de la formation aux droits fondamentaux par le biais d'activités de formation communes, de débats, d'échanges d'expériences en matière de mise en œuvre du programme commun et d'échanges de matériel didactique dans le domaine des droits fondamentaux.

### Formation aux opérations conjointes de retour et formation à la direction d'escortes

La formation aux droits fondamentaux est intégrée dans la formation aux opérations conjointes de retour et dans la formation à la direction d'escortes par le biais de plusieurs cours. Cinq de ces cours ont été organisés en 2015.

### Formation d'évaluateurs Schengen

Les droits fondamentaux font désormais partie intégrante de la formation des évaluateurs Schengen et ont également été introduits dans le programme de formation. En 2015, un nouveau module intitulé «Retour» a été inséré dans ce programme de formation et les droits fondamentaux ont été pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du module. Des représentants de la FRA sont régulièrement invités à des réunions de développement et d'évaluation afin de mettre à jour les aspects liés aux droits fondamentaux.

### Contribution au module de formation de l'EASO aux droits fondamentaux et à la protection internationale

L'élaboration d'un nouveau module de formation de l'EASO aux droits fondamentaux et à la protection internationale dans l'UE (FR & IPEU) a été lancée en étroite coopération avec les autorités responsables de l'asile et les établissements d'enseignement supérieur des États membres ainsi qu'avec la FRA, le HCR, Frontex et des organisations choisies de la société civile.

### Formation aux droits fondamentaux pour le personnel de Frontex

Le concept de formation de base aux droits fondamentaux pour le personnel de Frontex est le résultat de la coopération étroite entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et le Haut-Commissariat des NU pour les réfugiés (HCR), avec le soutien de l'ODF. Ce concept découle de la stratégie de Frontex en matière de droits fondamentaux.

Tout le personnel de Frontex doit suivre la formation de base aux droits fondamentaux, qui dure deux jours. En 2015, quatre activités de formation aux droits fondamentaux ont eu lieu dans les locaux de Frontex: deux en juillet (les 7 et 8 et les 9 et 10 juillet) et deux en octobre 2015 (les 20 et 21 et les 22 et 23 octobre). Soixante participants ont assisté à ces formations.

En termes d'acquis d'apprentissage, les trois objectifs de la formation sont les suivants: connaissances, compétences et attitude. Plus précisément, les membres du personnel sont censés comprendre les fondements et les principes des droits de l'homme, être capables d'adopter le point de vue des droits de l'homme dans leur domaine d'activité ou de les mettre en pratique en utilisant un «outil d'analyse des droits de l'homme» et, enfin, admettre l'idée que les droits fondamentaux ont un lien avec leur travail. L'organisation de la formation est gérée par l'unité Ressources humaines de Frontex.

### Activités de recherche et de développement

L'utilisation des technologies liées à la sécurité des frontières peut produire des effets sur les droits fondamentaux des personnes qui franchissent la frontière. Généralement, les technologies sont

considérées sous l'angle de leur efficacité opérationnelle et de leur rapport coût-efficacité; leurs capacités sont mesurées ou testées et leurs résultats sont examinés, mais leur caractère potentiellement intrusif pour les personnes n'est parfois pas suffisamment pris en compte.

La surveillance et le traçage, l'utilisation du traitement d'images, la fusion et le stockage de données et l'accès à celles-ci, la saisie de données biométriques et l'utilisation de scanners corporels et d'appareils à rayons X ne sont que quelques exemples de l'impact potentiel ou de l'intrusion dans les droits fondamentaux des personnes qui franchissent les frontières extérieures de l'UE.

L'unité Recherche et développement de Frontex (RDU) a donc décidé d'organiser un atelier sur le rapport entre l'utilisation de technologies de sécurité aux frontières et les conséquences de celles-ci sur la vie privée, l'éthique et la protection des données/les droits fondamentaux des personnes qui franchissent les frontières.

L'objectif était de découvrir les résultats des recherches les plus récentes en la matière et d'en discuter, ainsi que de renforcer les connaissances des participants sur cette question. Les orateurs invités à l'atelier étaient des décideurs politiques, des chercheurs et des scientifiques qui s'intéressent à des activités et à des projets liés au binôme «technologie aux frontières et conséquences sur les droits fondamentaux». Quinze agents de 13 autorités (DK, EE, FR, GE, GR, LT, NO, PL, PT, RO, SK, SP et SE) ont assisté à l'atelier, tout comme des représentants de l'unité Recherche et développement de Frontex, le secteur des frontières terrestres, le secteur des frontières aériennes, le centre de situation Frontex et le bureau de l'officier aux droits fondamentaux, portant le nombre total de participants à 30.

#### **Autres questions liées aux droits fondamentaux**

Frontex et son ODF ont lancé une révision de la stratégie existante en matière de droits fondamentaux, qui a inclus une analyse approfondie des contributions déjà reçues des différentes unités de Frontex, jointes aux rapports généraux antérieurs de Frontex, un recueil de recommandations adressées à Frontex par plusieurs organisations internationales, des ONG et d'autres organes depuis 2012 et un projet de proposition préparé par l'ODF. Le projet a été examiné en interne par toutes les unités opérationnelles de Frontex et le processus se poursuivra avec la consultation de partenaires extérieurs, comme le CA et les membres du FC en 2016. La nouvelle stratégie en matière de droits fondamentaux sera publiée en 2016 sur le site Internet de Frontex.

## Rapport annuel sur l'accès aux documents

Le rapport annuel sur l'accès aux documents est établi conformément à l'article 17, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1049/2001. Il couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015 et se fonde sur les données statistiques reprises dans les tableaux ci-après.

Le règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission s'applique à Frontex en ce qui concerne le traitement des demandes d'accès à des documents rédigés ou reçus par l'Agence et en sa possession, en application de l'article 28 du règlement Frontex.

Les modalités pratiques adoptées par Frontex pour l'accès du public aux documents de l'Agence sont énoncées dans la décision 3/2014 du conseil d'administration de Frontex, qui a été adoptée conformément à l'article 18 du règlement (CE) n° 1049/2001.

Frontex reçoit des demandes de documents par le biais du formulaire de contact se trouvant sur son site Internet ou directement sur son adresse de messagerie électronique ou sa boîte «PAD». Toutes les demandes sont traitées par l'unité Affaires juridiques (LAU), qui veille à ce que toutes les demandes soient enregistrées et qu'un accusé de réception soit envoyé. La LAU fait ensuite appel aux unités responsables pour préparer les documents demandés. Ces unités localisent le ou les documents demandés et décident de l'octroi d'un accès complet ou partiel ou du refus d'accès.

La LAU vérifie la validité des motifs invoqués par les unités pour octroyer un accès partiel ou refuser l'accès aux documents demandés. Les motifs reposent sur les exceptions prévues à l'article 4 du règlement (CE) n° 1049/2001. Si les unités responsables décident de ce qui peut être divulgué ou non dans le cadre d'une requête initiale, c'est à la LAU qu'il appartient d'effectuer l'examen consécutif à une demande confirmative.

### Accès aux documents de Frontex en 2015

En 2015, Frontex a reçu 60 demandes d'accès (54 initiales et 6 confirmatives) à ses documents au titre du règlement (CE) n° 1049/2001.

Les demandes les plus courantes concernaient les plans opérationnels de Frontex et des rapports d'évaluation, mais aussi des rapports sur des incidents graves et des données sur les franchissements illégaux des frontières. D'autres requêtes portaient sur des procédures opérationnelles standard, des accords-cadres de partenariat, des échanges de courriels entre Frontex et des parties prenantes externes, des codes de conduite, des entretiens de débriefing, des accords de travail avec des pays tiers et le programme de travail de Frontex.

Le profil des demandeurs était varié, près de la moitié étant des universitaires (étudiants, chercheurs, professeurs). Le reste se composait essentiellement de journalistes, tandis que de nombreux demandeurs n'ont pas indiqué leur fonction et ont contacté Frontex par l'intermédiaire du site Internet AsktheEU.

En 2015, Frontex a entamé une révision de ses modalités internes d'exécution du règlement (CE) n° 1049/2001 et entend faire adopter une décision par le conseil d'administration en 2016 afin de simplifier ses procédures internes pour accroître la transparence et donner accès aux documents de façon plus rationnelle.

Enfin, en 2015, Frontex a enregistré une hausse des demandes d'accès du public aux documents, le nombre de requêtes ayant pratiquement doublé par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, la plupart des demandes contenaient plusieurs sous-requêtes, équivalant souvent à la demande d'un nombre très élevé de documents.



Statistiques relatives à l'application du règlement (CE) n° 1049/2001 en 2015

Total des demandes	60
Requêtes initiales	54
Accès total accordé	12
Accès partiel	32
Accès refusé	6
En cours	1
Pas de réponse fournie	1 - Le demandeur a retiré sa demande
Demandes non traitées	2 - Le demandeur n'a pas prouvé sa citoyenneté européenne ou sa résidence dans l'UE, une condition préalable pour bénéficier du droit d'accès. Frontex demeure libre d'accorder ou non l'accès aux documents à des ressortissants de pays tiers.

Informations complémentaires:

Sur les six refus, deux étaient dus au fait que Frontex n'était pas en possession des documents demandés.

L'accès total comprend des cas où les demandeurs ont été renvoyés au site Internet de Frontex.

Demandes confirmatives	6
Accès total accordé	0
Accès partiel	3
Accès refusé	1
En cours	2

Motifs du refus	
Article 4, paragraphe 1, point a), du règlement (CE) n° 1049/2001 Protection de l'intérêt public en ce qui concerne la sécurité publique de la Communauté ou d'un État membre	4
Article 4, paragraphe 1, point a), du règlement (CE) n° 1049/2001 Protection de l'intérêt public en ce qui concerne les relations internationales de la Communauté ou d'un État membre	1
Pas de document disponible	2

**Accès partiel** (en expurgeant certaines parties du texte) en application de:

Article 4, paragraphe 1, point a)

Protection de l'intérêt public en ce qui concerne la sécurité publique de la Communauté ou d'un État membre

Article 4, paragraphe 1, point b)

Protection de l'intégrité de l'individu, notamment conformément à la législation européenne relative à la protection des données à caractère personnel

## Crédits 2015

Poste budgétaire (montants en milliers d'euros)	Budget original 2015	Budget rectificatif 2015	Virement de crédits		Crédits disponibles	Engagements		Paiements		À reporter				Non utilisés		
	(A)	(B)	(C)		(D)*	(E)	(E)/(D)	(F)	(F)/(D)	(C2) <sup>1</sup>	(C5) <sup>2</sup>	(C8) <sup>3</sup>	Total		(K)*	(K)/(D)
	(A)	(B)	(C)	(C)/(B)	(D)*	(E)	(E)/(D)	(F)	(F)/(D)	(G)	(H)	(I)	(J) <sup>b</sup>	(J)/(D)	(K)*	(K)/(D)
Titre 1 Personnel	21476	1292	-1553	-7%	21215	21215	100%	21069	99%	0	4	146	150	1%	0	0%
Titre 2 Autres dépenses administratives	10432	-1128	-718	-7%	8586	8437	98%	5231	61%	0	39	3207	3246	38%	149	2%
Titre 3 Activités opérationnelles	82145	29083	2271	3%	113499	113465	100%	73243	65%	0	61	40490	40551	36%	33	0%
Total général budget ordinaire	114053	29247	0		143300	143117	100%	99543	69%	0	105	43843	43948	31%	182	0%

### Ventilation des crédits du titre 3

30 Opérations	52300	39709	3676	7%	95685	95685	100%	61048	64%	0	6	34735	34741	36%	0	0%
3000 Frontières terrestres	9200	0	305	3%	9505	9505	100%	6878	72%	0	6	2676	2682	28%	0	0%
3010 Frontières maritimes	31100	36209	3091	10%	70400	70400	100%	41821	59%	0	0	28622	28622	41%	0	0%
3020 Frontières aériennes	2500	0	80	3%	2580	2580	100%	1979	77%	0	0	607	607	24%	0	0%
3050 Coopération en matière de retour	9500	3500	200	2%	13200	13200	100%	10370	79%	0	0	2830	2830	21%	0	0%
310 Analyse des risques	2030	-200	-205	-10%	1625	1619	100%	1208	74%	0	0	411	411	25%	6	0%
311 Centre de situation Frontex	480	151	-17	-4%	614	606	99%	357	58%	0	32	399	431	70%	8	1%
312 EUROSUR	9300	-456	-99	-1%	8745	8736	100%	6491	74%	0	24	2266	2289	26%	9	0%
320 Formation	4400	-80	-943	-21%	3377	3377	100%	1892	56%	0	0	1485	1485	44%	0	0%
330 Recherche et développement	850	80	-38	-4%	892	885	99%	539	60%	0	0	345	345	39%	7	1%
340 Ressources mutualisées	1400	0	-55	-4%	1345	1345	100%	862	64%	0	0	483	483	36%	0	0%
350 Activités opérationnelles diverses	10000	-10000	0	0%	0	0	0%	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0%
351 Projets informatiques opérationnels	520	0	53	10%	573	573	100%	334	58%	0	0	238	238	42%	0	0%
352 Journée européenne des gardes-frontières	350	-13	0	0%	337	334	99%	311	92%	0	0	22	22	7%	3	1%
360 Relations extérieures avec des pays tiers et l'UE	420	-108	-92	-22%	220	220	100%	129	59%	0	0	91	91	41%	0	0%
361 Relations extérieures avec les organisations internationales	55	0	0	0%	55	55	100%	48	87%	0	0	7	7	13%	0	0%
362 Officier aux droits fondamentaux	40	0	-10	-25%	30	30	101%	22	74%	0	0	8	8	27%	0	-1%

<sup>1</sup>Non automatiques (C2)

<sup>2</sup>Recettes affectées internes (C5)

<sup>3</sup>Automatiques (C8)

\* (D)=(A)+(B)+(C)

<sup>b</sup> (J)=(G)+(H)+(I)

<sup>c</sup> (K)=(D)-(E)-(G)

## Ventilation du personnel par unité au 31 décembre 2015

Division	Unité	2011			2012			2013			2014			2015		
		AC	AT	END	AC	AT	END	AC	AT	END	AC	AT	END	AC	AT	END
ADM	Service administratif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	3	0
	Ressources humaines et services	26	11	0	28	10	0	26	12	1	28	12	0	28	16	0
	Finances et marchés publics	7	10	0	5	11	0	6	11	0	7	12	0	5	13	0
	TIC	6	17	0	6	16	0	6	17	0	6	18	0	6	18	0
	Affaires juridiques	1	3	1	1	2	1	1	2	1	1	2	1	1	3	2
OPD	Division des opérations (OPD)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	0
	Opérations conjointes	11	23	35	11	23	34	11	25	30	11	27	30	10	28	33
	Centre de situation Frontex	9	11	4	8	11	7	8	10	6	8	12	7	7	9	8
	Analyse des risques	8	17	18	8	17	21	7	15	19	8	18	19	7	17	18
CBD	Division Renforcement des capacités (CBD)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-
	Formation	3	9	7	3	8	7	3	9	7	3	8	7	3	9	7
	Ressources mutualisées	1	5	5	1	5	4	1	5	5	1	5	5	1	5	5
	R&D	1	12	1	1	11	2	1	11	1	1	11	2	1	11	2
	Audit interne/gestion de la qualité	3	2	0	3	2	0	2	2	0	1	1	0	1	1	0
	Direction	3	7	2	3	6	2	2	7	1	3	8	0	3	2	3
	Soutien exécutif	6	14	5	6	15	5	8	16	5	11	15	6	4	11	3
	<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>141</b>	<b>78</b>	<b>84</b>	<b>137</b>	<b>83</b>	<b>82</b>	<b>142</b>	<b>76</b>	<b>89*</b>	<b>149*</b>	<b>77*</b>	<b>79</b>	<b>149</b>	<b>81</b>

AC - Agent contractuel  
 END - Expert national détaché  
 AT - Agent temporaire

## Ventilation des agents temporaires au 31 décembre 2015

Groupe de fonctions et grade	2014				2015			
	Autorisés dans le cadre du budget de l'UE		Pourvus au 31/12/2014		Autorisés dans le cadre du budget de l'UE		Pourvus au 31/12/2015	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	-		-	-	-	-	-	-
AD 15	-	1	-	-	-	1	-	0
AD 14	-	1	-	2	-	1	-	1
AD 13	-	4	-	4	-	4	-	4
AD 12	-	11	-	12	-	11	-	8
AD 11	-	8	-	6	-	8	-	8
AD 10	-	6	-	6	-	6	-	7
AD 9	-	8	-	17	-	8	-	2
AD 8	-	43	-	31	-	55	-	46
AD 7	-	8	-	13	-	29	-	9
AD 6	-	6	-	3	-	21	-	7
AD 5	-	2	-	1	-	13	-	3
<b>Total AD</b>	-	<b>98</b>	-	<b>95</b>	-	<b>157</b>	-	<b>95</b>
AST 11	-	-	-	-	-	-	-	0
AST 10	-	-	-	-	-	-	-	0
AST 9	-	-	-	-	-	-	-	0
AST 8	-	5	-	8	-	5	-	4
AST 7	-	11	-	11	-	11	-	10
AST 6	-	14	-	14	-	12	-	11
AST 5	-	17	-	14	-	20	-	20
AST 4	-	4	-	3	-	14	-	5
AST 3	-	4	-	4	-	5	-	4
AST 2	-	-	-	-	-	-	-	0
AST 1	-	-	-	-	-	-	-	0
<b>Total AST</b>	-	<b>55</b>	-	<b>54</b>	-	<b>70</b>	-	<b>54</b>
<b>TOTAL</b>		<b>153</b>	-	<b>149</b>		<b>227</b>	-	<b>149</b>